

**Exercice 1999 - Compte Administratif**

**Rapporteur : M. MILLE, Conseiller Municipal Délégué**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de l'assemblée. Je vous propose notre doyen, Jean MILLE, et je lui cède la parole.

**M. MILLE** : Monsieur le Maire, vous avez la parole.

**M. LE MAIRE** : Comme chaque année, le vote du compte administratif est l'occasion de rendre compte des réalisations budgétaires de l'exercice passé devant le Conseil Municipal. Il retrace l'ensemble des mouvements enregistrés en recettes et en dépenses pour le budget principal et pour les budgets annexes. Son adoption permet également de clore les comptes de l'exercice 1999.

Il faut rappeler que, conformément à la M 14, les résultats 1999 du budget principal ont été repris par anticipation au budget primitif 2000. L'excédent de clôture est donc connu depuis le début de l'année. Il contribue pour 77 MF aux dépenses de l'exercice en cours.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions dans lesquelles sont arrêtés les comptes de la commune. Cet arrêté est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission du compte de gestion du receveur au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice considéré. Le vote du Conseil Municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant celle retracée par le compte administratif.

Ainsi, le compte administratif permet de comparer pour l'année 1999 les prévisions et les réalisations selon le niveau de vote retenu (vote par fonction). D'un exercice sur l'autre, il doit aussi permettre de dégager les principales évolutions et de procéder à des comparaisons. De 1998 à 1999, celles-ci sont à prendre avec précaution, du fait des évolutions de nomenclature de la M14. Exemples :

- fonction 1 : enseignement en 1998 ; sécurité et salubrité en 1999,

- fonction 2 : culture, vie sociale, sports et loisirs en 1998 ; enseignement, formation en 1999,

- fonction 3 : culture en 1998 ; santé en 1999, etc.

Dans la suite du rapport, ces difficultés sont signalées pour faciliter les comparaisons lorsqu'elles restent pertinentes.

L'analyse, quant à elle, s'attache principalement à dégager les grandes tendances de 1999. Les données chiffrées sont détaillées dans le document comptable du compte administratif. Il est également complété par l'étude rétrospective jointe à ce document.

Seront successivement abordés :

1) Les résultats du budget général,

II) Le budget principal, présentation synthétique puis détaillée par fonctions,

III) Les budgets annexes, avec la création en 1999 de celui des déchets et de celui de la zone d'activité des Champs Montants,

IV) La conclusion du rapport avec les balances récapitulatives du compte administratif.

### **I - Les résultats du budget général**

En 1999, en mouvements réels (hors gestion active de la dette), les recettes réalisées ont représenté 1 490,2 MF et les dépenses 1 400,2 MF.

\* Les recettes se sont réparties entre 1 201,8 MF sur le budget principal et pour l'essentiel 109,4 MF au titre de l'assainissement, 93,8 MF au titre des déchets et 78,6 MF au titre du budget Eaux.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 222,2 MF, en hausse de près de 1 % par rapport à 1998. Cette évolution globale recouvre des tendances différentes : une progression des recettes du budget principal (à situation comparable, abstraction faite des recettes du secteur déchets pour 1998), une nette diminution de celles relevant des budgets Eaux et Assainissement (après la hausse constatée en 1998, résultant du nouveau mode de facturation : factures émises à hauteur de 18 mois pour permettre des facturations semestrielles conformément à la réglementation) alors que les recettes liées à la création du budget Déchets (instauration de la redevance) restent de même niveau.

Les recettes d'investissement ont porté sur 268,1 MF. Leur forte évolution tient à la fois à la progression des budgets annexes et à la prise en compte des excédents affectés au financement des investissements.

\* Les dépenses ont concerné avant tout le budget principal pour 1 172,7 MF, mais aussi principalement les budgets déchets (89,3 MF), assainissement (67,2 MF) et Eaux (62,3 MF).

Hors travaux en régie, les dépenses de fonctionnement ont évolué entre 1998 et 1999 de 952,1 MF à 993 MF, soit une progression de 4,3 % à mettre en parallèle avec l'accroissement des charges résultant de la création du budget déchets.

Quant aux dépenses d'investissement (travaux en régie compris), elles ont évolué plus rapidement. La progression est proche de 12 %, l'effort de la ville passant de 363,7 MF en 1998 à 407,2 MF en 1999. Il faut noter la forte contribution des programmes d'investissement financés sur les budgets annexes (en particulier au titre des déchets et de l'assainissement). Dans l'ensemble, la part des dépenses d'investissement dans le total des dépenses réelles a progressé. Elle passe de 27,6 % en 1998 à plus de 29 % en 1999.

\* Enfin, à la clôture de l'exercice 1999, les résultats cumulés des exercices précédents dégageaient sur le budget général un excédent de 158,6 MF. Il s'élevait à 161,7 MF en 1998.

## II - Le budget principal

En 1999, il a représenté 1 201,8 MF de recettes pour 1 172,7 MF de dépenses. Ces chiffres sont en deçà de ceux constatés en 1998. Ils traduisent un ralentissement des dépenses réalisées sur le budget principal (à l'inverse du mouvement constaté sur les budgets annexes, s'agissant notamment des collecteurs ou des travaux de l'usine d'incinération). La mobilisation des recettes d'emprunt a donc été moindre que prévu.

La réduction des investissements effectivement réalisés en 1999, pour ce qui concerne le budget principal, s'explique pour l'essentiel par des facteurs externes (difficultés sur certains chantiers liés à l'opération Marché/Beaux-Arts, décalage de l'opération Palais des Sports, mobilisation des services de la Ville sur de grands dossiers d'investissement comme celui du stade Léo Lagrange).

Elle ne traduit pas un désengagement mais un étalement dans le temps de la réalisation des principaux investissements voulus par la Ville. C'est ce que marque la très forte augmentation des crédits d'investissement reportés (114,2 MF en 1999 contre une moyenne de près de 80 MF sur les quatre exercices précédents). Les difficultés diverses auxquelles doit faire face la Ville pour faire aboutir ses grands projets d'investissement expliquent donc la réduction constatée du taux d'exécution des opérations d'équipement (comptes 20,21,23). Il est de 59,8 % en 1999.

Ces éléments sont détaillés ci-après :

\* les recettes réalisées ont représenté 1 042,2 MF en fonctionnement et 159,6 MF en investissement.

Parmi les recettes de fonctionnement, les contributions directes se sont élevées à 461 MF, en légère diminution (- 0,7 %) en raison de l'impact de la réforme de la part salariale de la taxe professionnelle (malgré l'évolution des bases et des taux votés). Quant aux dotations de l'Etat, elles ont progressé de 291,7 MF en 1998 à 311,6 MF en 1999 (incidence du pacte de croissance et de solidarité, évolution positive de la DSU et versement de la compensation de taxe professionnelle). L'évolution des recettes de fonctionnement doit aussi tenir compte du transfert de recettes sur le nouveau budget annexe déchets.

En investissement, la diminution des recettes est directement liée au ralentissement des programmes de travaux. Il se traduit par une réduction des subventions perçues et par une limitation à 66,4 MF du volume d'emprunt mobilisé en 1999 (contre 84,2 MF en 1998), proportionnellement aux investissements effectivement réalisés.

\* Les dépenses de l'exercice 1999 ont été de 871,1 MF en fonctionnement et de 301,6 MF en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie ont été globalement stabilisées (871,1 MF). La diminution des frais de personnel et des intérêts des emprunts s'explique essentiellement par la création du budget annexe déchets. Pour ce deuxième point, il faut tenir compte également de l'influence positive des actions de gestion active de la dette et de la baisse des taux. Les subventions d'équipement et de fonctionnement versées par la Ville ont quant à elles augmenté, passant de 158,8 MF en 1998 à 163,5 MF en 1999.

En investissement, les dépenses réelles (travaux en régie compris) ont représenté 301,6 MF. Même en diminution d'un point par rapport à 1998, le pourcentage de ces dépenses rapporté aux dépenses réelles totales reste supérieur à 25 %. Quant au remboursement du capital des emprunts, il s'est élevé à 122,2 MF.

\* Du fait des résultats précédents, l'épargne brute dégagée a diminué en 1999 par rapport à 1998. Elle est restée toutefois à un niveau sensiblement équivalent (171 MF) comme le taux d'épargne (16,4 %). L'épargne nette a représenté 48,9 MF. Sa diminution s'explique par la réduction de l'épargne brute et l'accroissement des remboursements en capital. Si on se réfère aux ratios obligatoires figurant en annexe du compte administratif, les comparaisons doivent tenir compte des nouvelles données du recensement 1999, comme de la création du budget déchets (les dépenses correspondantes faisant partie du budget principal en 1998). On constate malgré tout une réduction relative du poids des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel et une diminution du poids de l'endettement.

A titre d'exemple, l'encours de la dette qui était de 812 MF au 1<sup>er</sup> janvier 1999 s'établissait à 757 MF au 31 décembre 1999 (données budget principal).

La présentation qui suit présente les réalisations de 1999 pour les différentes fonctions du budget, d'abord en investissement puis en fonctionnement.

## 1. La section d'investissement

### *Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales*

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	37 746 456	NS	20 172 632 53,4	17 204 860
Recettes réelles % de réalisation	NS	267 097	NS	99 000 37,1	168 097

NS : Non Significatif (comparaison non significative du fait des modifications intervenues en 1999 dans la nomenclature fonctionnelle M14).

### **020 - Administration générale de la collectivité**

Les réalisations atteignent 18 125 KF, les dépenses engagées et reportées sur 2000, 15 088 KF.

Les dépenses se ventilent de la manière suivante :

- *Service Informatique et Télécommunications* : 6 844 KF pour gérer d'une part le passage à l'an 2000 (4 555 KF achat de logiciels et de matériels) et d'autre part l'extension du Réseau LUMIERE (1 950 KF),

- *Service Parc Auto* : 7 091 KF concernent essentiellement l'acquisition d'engins divers et de véhicules (68 dont 7 électriques et 39 au GPL),

- *Matériels, mobiliers et grosses réparations des bâtiments administratifs* : 4 155 KF. Divers travaux (2 382 KF) ont été effectués au Centre Administratif Municipal (Urbanisme, Relations Extérieures), au Centre Technique Municipal (construction d'un quai de transfert des déchets municipaux). Les acquisitions de matériels et de mobiliers s'élèvent à 1 773 KF.

Les engagements en cours intéressent le secteur de l'informatique pour 6 283 KF dont 3 999 KF pour le réseau fibre optique, les acquisitions de véhicules et engins pour 4 369 KF et les travaux de bâtiments pour 3 161 KF.

### 022 - Administration générale de l'Etat

Un distributeur de tickets avec panneau afficheur a été mis en place à l'Etat-Civil pour un montant de 59 KF.

### 023 - Information, communication, publicité

Les dépenses (174 KF) correspondent à diverses acquisitions destinées à l'activité des services Communication et Relations Publiques (achat d'une station de création infographique et d'un lecteur de CD pour le projet de développement du canal local : 101 KF).

### 024 - Fêtes et cérémonies

Pour ce secteur, la Ville a acheté pour 71 KF de matériel.

### 025 - Aides aux associations

Les crédits (293 KF) ont été employés d'une part à l'achat de matériel pour les services gérant les associations (127 KF) et d'autre part à la construction de la Maison des Syndicats (166 KF réalisés en 1999 et 851 KF reportés sur 2000).

### 026 - Cimetières et Pompes Funèbres

La poursuite de l'extension du cimetière de Saint-Claude a généré 1 302 KF de dépenses, l'aménagement des espaces verts dans les autres cimetières bisontins 147 KF.

Il faut noter que 1 210 KF de travaux au cimetière de Saint-Claude restent encore engagés fin 1999.

### Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	70 000	NS	62 276 89,0	0
Recettes réelles % de réalisation	NS	0	NS	0	0

NS : Non Significatif.

**112 - Police Municipale**

Les dépenses qui s'élèvent à 62 KF correspondent à du matériel destiné aux policiers municipaux (casques, postes radios émetteurs).

**Fonction 2 - Enseignement - Formation**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	22 563 066	NS	13 927 185 61,7	8 631 003
Recettes réelles % de réalisation	NS	5 268 006	NS	2 937 746 55,8	2 225 694

NS : Non Significatif.

**211 - 212 - 213 - Ecoles maternelles, primaires et classes regroupées**

Globalement, les dépenses pour l'enseignement du premier degré s'élèvent à 11 536 KF. Elles se répartissent ainsi :

- matériel et mobilier : 1 050 KF
- informatisation dans les écoles : 1 183 KF pour le projet «1 000 ordis @ l'école»
- travaux dans les cours d'école : 1 403 KF dont 1 042 KF pour la rénovation des aires de jeux
- travaux dans les bâtiments : 6 004 KF. Les principaux chantiers ont été effectués dans les groupes scolaires Bregille-Plateau (877 KF), Fontaine-Ecu (701 KF), Fanart (593 KF), Brossolette (532 KF) et Vieilles Perrières (444 KF)
- extension du groupe scolaire Jean Boichard : 1 707 KF.

Les recettes encaissées à hauteur de 2 689 KF correspondent essentiellement aux subventions versées par le Département pour ce secteur.

Les dépenses engagées non mandatées ont été reportées sur l'exercice 2000 pour un montant de 7 393 KF dont 1 594 KF pour le groupe scolaire Helvétie, 598 KF pour le groupe scolaire Jean Boichard et 977 KF pour l'informatisation dans les écoles.

Les reports de crédits en recettes s'élèvent à 2 183 KF.

**22 - Enseignement du deuxième degré**

A cette rubrique est enregistrée la participation aux charges d'investissement des collèges bisontins versée par les communes dont les enfants sont scolarisés à Besançon (249 KF).

Il faut rappeler que la Ville a gardé à sa charge le remboursement des emprunts contractés pour les travaux dans les collèges.

### 23 - Enseignement supérieur

Les crédits (2 168 KF) ont été utilisés pour la poursuite de l'extension du restaurant universitaire à Canot, soit 1 840 KF et pour divers travaux et acquisitions de matériel destiné à l'Ecole des Beaux-Arts, soit 328 KF.

Les restes à réaliser atteignent 1 111 KF et se rapportent aux mêmes projets.

### 251 - Hébergement et restauration scolaire

L'acquisition de matériel pour cette activité a représenté une dépense de 223 KF ainsi qu'un report de crédit de 127 KF.

### Fonction 3 - Culture

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	37 860 123	NS	19 055 254 50,3	18 152 529
Recettes réelles % de réalisation	NS	19 662 887	NS	10 094 680 51,3	8 942 841

NS : Non Significatif

### 311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les réalisations s'élèvent à 262 KF et correspondent à divers travaux faits au Centre Dramatique National et au Conservatoire ainsi qu'à l'acquisition d'instruments de musique pour l'Harmonie Municipale et le Conservatoire.

### 312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses 24 KF et les restes à réaliser 16 KF sont destinés à l'achat d'une sculpture par le Centre d'Arts Contemporains et à l'équipement de l'appartement loué pour accueillir un écrivain dans le cadre de l'opération «Besançon Ville Refuge».

### 313 - Théâtres

Les crédits ont été utilisés à hauteur de 1 455 KF essentiellement pour le réaménagement du hall d'entrée du Théâtre de l'Espace (1 380 KF).

### 314 - Cinémas et autres salles de spectacle

Les dépenses atteignent 935 KF dont 827 KF pour l'aménagement d'une salle pour le Conservatoire de Musique à la salle Battant et 86 KF pour l'acquisition de matériel destiné au Kursaal.

Les travaux pour le remplacement des gradateurs au Kursaal ont été engagés sur 1999 et reportés sur l'exercice suivant (330 KF).

**321 - Bibliothèques et médiathèques**

Les réalisations atteignent 1 975 KF et se rapportent d'une part à divers travaux de bâtiment (293 KF), au lancement de l'étude concernant le projet «grande bibliothèque» (211 KF) et d'autre part aux acquisitions faites par le service qui gère les bibliothèques (1 471 KF dont 1 114 KF pour le bibliobus).

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 446 KF.

Les recettes, à hauteur de 293 KF, correspondent aux subventions de l'Etat pour l'achat du bibliobus (subvention de 190 KF pour un coût d'acquisition de 1 114 KF) et d'ouvrages précieux (103 KF).

**322 - Musées**

Les dépenses se chiffrent à 8 355 KF et se décomposent en travaux de bâtiment pour 6 120 KF (6 043 KF pour le Musée du Temps), en acquisitions et agencements divers (373 KF) et en acquisition et restaurations d'oeuvres d'art pour 1 862 KF.

Les reports de crédits s'élèvent à 13 668 KF, dont 12 328 KF pour le Musée du Temps.

Les recettes (8 781 KF) correspondent à diverses subventions et participations reçues notamment en soutien des projets suivants :

- aménagement du Musée du Temps : 1 915 KF versés par l'Etat et 5 534 KF par l'Europe dans le cadre du projet «CHORUS»,

- prêt de l'exposition organisée par le Musée du Temps «L'art en Flandre et en Hollande au XVIIème Siècle» au Mercian Karuizawa Museum : pour cette opération, le musée japonais a versé un acompte de 446 KF sur un engagement total envers la Ville de plus de 800 KF.

Les restes à réaliser en recettes (6 483 KF) concernent principalement le Musée du Temps : 2 463 KF de subvention attendue de l'Etat et 3 936 KF du Département.

**324 - Entretien du patrimoine culturel**

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune.

Pour cette activité, les réalisations s'élèvent à 6 049 KF qui se rapportent principalement à la réfection des édifices culturels (5 201 KF dont Eglise Saint-Maurice : 2 879 KF, Eglise Sainte-Madeleine : 2 306 KF) et des bâtiments de la Citadelle (572 KF).

La Ville a encaissé 1 021 KF de fonds de concours pour l'entretien des monuments historiques.

Les restes à réaliser en dépenses (3 687 KF) et en recettes (2 460 KF) sont relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

**Fonction 4 - Sport et jeunesse**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	19 605 639	NS	13 832 224 70,6	5 631 010
Recettes réelles % de réalisation	NS	5 329 756	NS	3 708 673 69,6	1 488 750

NS : Non Significatif

**40 - Sport et jeunesse - Services communs**

Les crédits (10 KF) ont été utilisés pour l'achat de matériel destiné au Service des Sports.

**411 - Salles de sport, gymnases**

Les réalisations se chiffrent à 3 730 KF et se ventilent pour 398 KF dans l'acquisition de matériel pour les salles de sport, pour 1 887 KF relatifs aux travaux dans les gymnases (Orchamps, Malcombe, Clairs-Soleils, CO PSB, Torcols, ...) et pour 1 445 KF dans le lancement de l'opération de restructuration du Palais des Sports).

Les dépenses engagées non mandatées pour ce secteur s'élèvent à 1 910 KF et se rapportent notamment aux travaux entrepris dans divers gymnases (Résal, Jean Zay, ...).

**412 - Stades**

Les travaux réalisés dans les stades atteignent 3 196 KF, les restes à réaliser 1 108 KF.

La poursuite de la rénovation des tribunes du stade Léo Lagrange a généré 516 KF de dépenses, celle du complexe sportif de Montrapon 1 687 KF.

D'autres aménagements ont été entrepris pour un montant de 400 KF.

Les travaux sur les terrains de sport ont été faits à hauteur de 537 KF.

La Ville a reçu du Département 1 568 KF de subventions pour divers équipements sportifs et 230 KF restent à percevoir.

**413 - Piscines**

Les dépenses atteignent 4 880 KF qui sont pour l'essentiel destinés à la fin des travaux de construction et à l'aménagement du parking et des espaces verts de la piscine La Fayette (4 056 KF).

Les travaux de rénovation dans les autres piscines (Mallarmé et Chalezeule) se sont élevés à 667 KF.

Les recettes (2 131 KF) correspondent au premier versement de la subvention de l'Etat pour la piscine La Fayette (sur 2 500 KF prévus).

Les restes à réaliser aussi bien en dépenses (371 KF) qu'en recettes (281 sur 369 KF) se rapportent également à la piscine La Fayette.

#### 414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Les dépenses à hauteur de 157 KF englobent l'acquisition de matériel et les travaux effectués à la patinoire La Fayette.

#### 422 - Autres activités pour les jeunes

Sous cette rubrique, sont répertoriés les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers.

Ce secteur a généré 1 859 KF de dépenses qui se répartissent principalement entre la création de Points Publics aux Clairs-Soleils et à Planoise (1 270 KF) et la rénovation de divers bâtiments associatifs (MPT Clairs-Soleils, MJC de Palente, Maison de quartier de Saint-Claude, ...) pour un montant de 496 KF.

Les restes à réaliser qui s'élèvent en dépenses à 2 221 KF correspondent aux travaux engagés pour l'extension de la Maison de quartier à Saint-Ferjeux (1 172 KF), pour la restructuration de la Maison des Associations «Les Fougères» (624 KF), pour la rénovation du Fort de Bregille (148 KF) et aux travaux dans les Points Publics (166 KF).

Les reports de crédits en recettes (890 KF) concernent les participations que la Ville doit recevoir pour les travaux à la Maison de quartier de Saint-Ferjeux (490 KF du Département et 400 KF du Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux).

### Fonction 5 - Interventions sociales et santé

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	1 216 903	NS	1 025 915 84,3	158 314
Recettes réelles % de réalisation	NS	0	NS	0	0

NS : Non Significatif

#### 510 - Interventions sociales et santé - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction atteignent 41 KF et concernent l'acquisition de matériel pour le Service Hygiène-Santé.

#### 511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les crédits utilisés, soit 985 KF, ont permis de réaliser une étude de 469 KF pour la création de la ZAC des Hauts du Chazal, Pôle Santé secteur Minjoz ainsi que des travaux de rénovation au puits de Miserey (392 KF) et au Centre de Kinésithérapie de la Mouillère (124 KF).

Les restes à réaliser (158 KF) concernent aussi la rénovation du Centre de Kinésithérapie.

### Fonction 6 - Famille

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	4 004 182	NS	815 319 20,4	3 188 280
Recettes réelles % de réalisation	NS	162 000	NS	83 553 51,6	72 000

NS : Non Significatif

### 63 - Aides à la famille

Les dépenses (135 KF) sont destinées à divers travaux dans les centres sociaux et les centres ménagers.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 165 KF pour cette rubrique et se rapportent aux travaux dans le pavillon des gens du voyage situé à la Malcombe (147 KF), à l'aménagement des espaces verts (62 KF) et à la reconstruction des locaux du Centre Social de la Grette (2 956 KF).

### 64 - Crèches et garderies

Les réalisations qui atteignent 680 KF correspondent d'une part aux travaux faits dans diverses crèches, soit 440 KF, notamment à la crèche de Saint-Ferjeux (173 KF) et à la crèche Bersot (140 KF) et d'autre part à la poursuite de la rénovation des aires de jeux (240 KF).

Pour la rénovation des aires de jeux, la Caisse d'Allocations Familiales a versé une aide financière de 84 KF.

### Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	130 220 290	NS	76 752 629 58,9	51 252 073
Recettes réelles % de réalisation	NS	16 675 902	NS	8 635 168 51,8	7 664 306

NS : Non Significatif

**813 - Propreté urbaine**

Les crédits utilisés (64 KF) sont destinés à l'acquisition de bornes de propreté et de nettoyage.

**814 - Eclairage public**

Les dépenses et les recettes se chiffrent respectivement à 5 574 KF et 1 050 KF. Elles se rapportent aux opérations suivantes :

- conformité et extension du réseau d'éclairage public : 4 280 KF de réalisations et 1 680 KF de travaux engagés non terminés. Dans le cadre de la charte de partenariat signée avec la Ville, EDF a versé 250 KF pour les travaux de dissociation des réseaux (programme 1999). Il est prévu que l'Etat verse une subvention de 400 KF.

- poursuite du Plan Lumière : 1 283 KF pour mettre en valeur la Boucle du Doubs (quai Vauban, pont Battant, ...) et la Citadelle (Front Saint-Etienne et Front Royal). Il faut noter que les reports de crédits sur l'année 2000 s'élèvent à 1 614 KF pour cette opération.

La Ville a également encaissé 800 KF de la part d'EDF qui contribue à ce projet.

**815 - Transports urbains**

Ce secteur a généré 21 468 KF de réalisations et 6 770 KF de crédits engagés non consommés qui ont été transférés au budget annexe des « Transports Publics Urbains » mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Les réalisations englobent l'achat de matériel roulant pour 17 468 KF (notamment 9 bus au gaz), l'acquisition de matériel de bureau et informatique pour 1 632 KF, les travaux de bâtiments au dépôt CTB rue de Trey à hauteur de 1 037 KF et la poursuite du remplacement des poteaux aux arrêts de bus (995 KF).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 6 770 KF (dont la commande de deux minibus diesel et de l'équipement complémentaire des 9 bus livrés fin 1999), en recettes la subvention de la Région (1 670 KF) pour l'acquisition des bus au gaz reste à encaisser.

**820 - Aménagement urbain - Services communs**

Les Services « Urbanisme » et « Plan et Informations Géographiques » ont dépensé 1 116 KF pour leur activité (acquisition de matériel et travaux de cartographie et topographie).

**821 - Equipements annexes de voirie**

L'activité de ce secteur a généré 585 KF de réalisations et 1 006 KF de crédits engagés reportés sur l'an 2000 qui se ventilent ainsi :

- 686 KF pour la mise aux normes des carrefours à feux et la mise en place de bornes automatiques,

- 320 KF pour le plan de jalonnement.

### **822 - Voirie communale et routes**

Les dépenses atteignent 14 476 KF et les crédits engagés et reportés 14 783 KF. Les principales réalisations sont :

- aménagement de voirie : 6 471 KF, qui concernent la réfection des trottoirs, chaussées, cours et allées (5 581 KF), des rues Marot (385 KF), des Deux Princesses (289 KF) et Picard (216 KF). Les restes à réaliser engagés pour de tels aménagements s'élèvent à 5 217 KF.

- aménagement de parkings : 2 989 KF dont 1 763 KF pour le parking du Marché (ancien parking des Remparts Dérasés). Un report de crédits sur le budget 2000 de 5 587 KF est inscrit dans ce projet.

- tunnel sous la Citadelle : 2 425 KF (construction du pont-rail et mise en place de la sculpture),

- «Plan de Déplacements Urbains» : 861 KF pour l'étude de faisabilité et les frais de communication,

- réfection du Pont Blanc : 455 KF,

- confortement des falaises de la côte de Morre : 418 KF.

### **823 - Espaces verts urbains**

Les crédits consommés pour ce secteur s'élèvent à 3 716 KF et à 1 650 KF pour les opérations engagées et reportées sur 2000.

2 682 KF ont été consacrés aux travaux d'aménagement des espaces verts. Les plus significatifs ont été la poursuite de l'aménagement du Parc de la Famille (354 KF), l'aménagement piétonnier dans le Bois Saint-Laurent (127 KF), la rénovation de la place Flore (109 KF) et la mise en conformité des aires de jeux (906 KF).

### **824 - Autres opérations d'aménagement urbain**

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 29 712 KF. Les crédits ont été affectés :

- aux frais d'études : 712 KF, notamment pour l'étude qui concerne l'aménagement du secteur des Prés de Vaux et du Port Fluvial (495 KF),

- à l'acquisition de terrains et de bâtiments : 5 938 KF,

- aux travaux : 21 188 KF. L'opération la plus importante est celle de la ZAC du Marché (16 000 KF). Il faut également noter les aménagements extérieurs dans les quartiers pour 3 658 KF (DSQ Palente-Orchamps, Brulard et Planoise), et les interventions sur le bâti pour 1 242 KF (ravalement de façades des bâtiments communaux, démolition de certaines constructions, opérations liées au transfert de Radio France).

La Ville a reçu pour toutes ces opérations des subventions ou des participations pour un montant de 6 612 KF.

Les restes à réaliser, soit 23 424 KF en dépenses et 3 984 KF en recettes sont relatifs aux mêmes projets. En dépenses, 9 167 KF sont consacrés au réaménagement du secteur du marché et 5 097 KF à l'acquisition des terrains pour l'aménagement du secteur des Prés de Vaux - Port Fluvial.

A cette sous-fonction sont aussi inscrites des opérations comptables destinées à matérialiser en section de fonctionnement, toutes les actions concernant la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) : 1 874 KF en dépenses et 636 KF en recettes.

### 832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

L'acquisition de matériel pour la lutte contre le bruit et la pollution a généré 42 KF de dépenses.

### Fonction 9 - Action économique

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	NS	20 798 584	NS	10 679 164 51,3	9 936 228
Recettes réelles % de réalisation	NS	2 141 182	NS	142 922 6,7	2 028 260

NS : Non Significatif

### 90 - Interventions économiques

Des travaux dans le domaine économique sont réalisés à hauteur de 9 412 KF et se rapportent principalement aux avances sur acquisition d'ouvrages faites au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (7 937 KF), à l'aménagement d'un bâtiment industriel chemin des Prés de Vaux (274 KF). L'acquisition de l'ensemble immobilier 17, rue Edison (ex-WEIL TIL) a généré 863 KF de dépenses. La quasi totalité des restes à réaliser (8 665 KF en dépenses et 1 778 KF en recettes) concerne cette opération.

### 91 - Foires et marchés

La Ville a dépensé pour ce secteur d'activité 53 KF pour installer notamment une alarme intrusion dans l'allée couverte (38 KF).

### 93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment, aux travaux publics

Des travaux d'isolation phonique ont été effectués à la chaufferie de Planoise pour un montant de 42 KF.

### 95 - Aides au tourisme

Les dépenses (1 173 KF) sont relatives à la mise aux normes et à la rénovation du camping de Chalezeule. Les recettes pour cette opération s'élèvent à 143 KF. La subvention de la Région (250 KF) reste à encaisser.

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 485 KF (dont 318 KF pour les travaux de mise en sécurité au Casino Municipal).

### Chapitre 910 - Opérations patrimoniales

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses d'ordre	NS	91 202 099	NS	91 202 099	
Recettes d'ordre	NS	91 202 099	NS	91 202 099	

NS : Non Significatif

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Ces opérations d'ordre sont toujours égales en recettes et en dépenses. Elles concernent :

- l'affectation de biens au budget annexe «Transports Publics Urbains» créé au 01/01/2000 (83 685 KF)

- la reprise au «Budget Principal» des petits équipements inscrits à l'inventaire du compte transport et figurant sur la liste des immobilisations du «Budget Principal» transférées au budget annexe «Transports Publics Urbains» (3 485 KF)

- les créances sur transfert du droit à déduction de TVA à la CTB (3 579 KF)

- le transfert de subventions d'équipement du «Budget Principal» au budget annexe «Déchets» (453 KF).

### Chapitre 911 - Dettes et autres opérations financières

En francs	Prévu 1998 (chap. 913)	Prévu 1999	Réalisé 1998 (Chap. 913)	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	283 356 901	245 861 763	241 682 338	244 374 631 99,4	
Recettes réelles % de réalisation	282 989 001	423 337 028	189 351 862	349 021 468 82,4	71 807 223

Suite aux modifications de la M14 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1999, le chapitre 911 regroupe dorénavant les opérations relatives à la dette (chapitre 913 en 1998), les créances immobilisées (chapitre 910 en 1998) ainsi que l'affectation partielle du résultat de l'exercice 1998 (chapitre 911 en 1998).

### **A) La gestion active de dette**

Afin de comparer les mouvements financiers entre 1998 et 1999, relatifs à la dette, il est nécessaire de distinguer les opérations réalisées au titre de la gestion active :

- *Réaménagement de prêts à taux fixes élevés*

C'est un encours de 28 588 KF faisant l'objet de deux contrats de prêt qui a été réaménagé auprès du prêteur initial :

- le premier contrat d'un montant de 15 104 KF au taux fixe initial de 7,80 % a été réaménagé à 3,65 % sur sa durée résiduelle soit 9 ans.

- le second, d'un montant de 13 484 KF au taux fixe de 7,20 % a été réaménagé à 3,73 % sur sa durée résiduelle soit 10 ans 6 mois.

Pour ces deux réaménagements, la Ville a versé 4 600 KF d'indemnités qui ont été autofinancées.

Cette opération de gestion active a permis à la Ville de réaliser sur la durée résiduelle des deux prêts un gain budgétaire de 1 962 KF et actualisé de 876 KF.

- *Renégociation de prêts à taux fixes élevés*

Un encours de 19 359 KF au taux moyen de 7,14 % a été renégocié moyennant le paiement de 1 455 KF d'indemnités de remboursement anticipé. Le refinancement a été effectué en Euribor 12 mois postfixé avec une marge négative de 0,13 % sur la durée résiduelle de 4 ans.

- *Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR)*

Grâce à ce contrat, la Ville a procédé à des remboursements temporaires de capital et à des retirages pour un montant de 87 780 KF afin de résorber ses excédents ponctuels de trésorerie. Cette gestion active a permis de réduire nos frais financiers de 1 922 KF. Au cours de l'exercice 1999, un avenant a permis d'augmenter le volume du CLTR de 50 000 KF sur deux ans ; outil complémentaire de la gestion de trésorerie, il devenait sous-dimensionné à certaines époques de l'année par rapport à nos excédents.

**Bilan des opérations de gestion active de dette**

	Dépenses		Recettes	
	1998	1999	1998	1999
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette	53 344 190	19 358 621		
Dont capital autofinancé	- 1 905 190	- 621		
Remboursement des indemnités capitalisées				
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette			51 439 000	19 358 000
Opérations d'ordre CLTR				
- remboursements anticipés	55 000 000	87 780 000		
- retirages			55 000 000	87 780 000
TOTAL hors autofinancement	106 439 000	107 138 000	106 439 000	107 138 000

**B) Mouvements financiers distincts de la gestion active de dette y compris la part autofinancée**

En francs	Prévu 1998 (chap. 913)	Prévu 1999	Réalisé 1998 (Chap. 913)	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses réelles % de réalisation	136 917 901	138 503 763	135 243 338	137 236 631 99,1	
Recettes réelles % de réalisation	136 550 000	315 979 028	82 912 862	241 883 468 76,6	71 807 223

Les dépenses réelles qui atteignent 137 237 KF comprennent :

***Les opérations relatives à la dette***

. Remboursement de la dette en capital

En 1999, le remboursement de la dette en capital s'élève à 115 034 KF (118 388 KF en 1998), hors désendettement suite à la vente des abattoirs.

La création au 1<sup>er</sup> janvier 1999 du budget annexe «déchets» a eu pour conséquence un transfert de dette d'un montant de 5 965 KF, à partir du budget «principal». Cet encours correspondait à des prêts réalisés pour des investissements repris par le budget «déchets». Un amortissement en capital de 1 169 KF a été effectué sur ce budget annexe (non sur le budget «principal»).

. Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE correspondant aux intérêts de l'échéance 1998 au 31/12/1998 ont été payés à l'échéance 1999 au chapitre 911 pour un montant de 12 508 KF.

L'opération d'ordre correspondant aux ICNE de l'échéance 1999 au 31/12/1999 apparaît au chapitre 914 pour un montant de 10 827 KF ; en 1998, ces mêmes ICNE apparaissaient au chapitre 913 (12 508 KF).

. Désendettement

Suite à la privatisation des abattoirs, la Ville a remboursé par anticipation le capital restant dû des prêts ayant servi à financer leur modernisation ; elle s'est ainsi désendettée pour un montant de 6 910 KF. Elle a également autofinancé une partie du capital des emprunts renégociés pour un montant de 1 KF. Il faut également noter qu'un encours de 25 269 KF est arrivé en dernière échéance en 1999.

**Autres opérations financières**

. Les rentes viagères versées par la Ville en 1999 s'élèvent à 215 KF

. Les dépôts et cautionnements pour les logements en location de l'îlot Pasteur ont été restitués pour un montant de 12 KF

. Les mises en jeu de garanties d'emprunts accordées par la Ville ont été effectuées pour un montant de 156 KF

. Une avance remboursable de 2 000 KF a été versée pour le PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economie)

. Des créances avec différés de paiement relatives à des aliénations de terrains pour activités économiques ont été constatées pour un montant de 401 KF.

Les recettes réelles s'élèvent à 241 883 KF. Elles concernent :

**Les opérations relatives à la dette**

L'encaissement de l'emprunt nouveau :

Pour l'emprunt globalisé les prévisions étaient de 85 000 KF au budget primitif auquel s'ajoutait un budget reporté de 51 000 KF. Au budget supplémentaire, une réduction de 6 700 KF a été décidée suite à l'annulation de dépenses pour la ZAC de Planoise.

Par ailleurs, plusieurs emprunts spécifiques ont été inscrits au budget supplémentaire, à savoir :

- 6 250 KF pour l'installation de l'entreprise SNDR
- 1 000 KF pour l'informatisation des écoles (90.212)
- 108 KF pour l'aménagement d'aires de jeux.

Cette enveloppe a été réalisée pour un montant de 66 250 KF auprès des organismes suivants :

Crédit Local de France (Augmentation du volume du CLTR)	25 000 KF
Crédit Agricole	36 250 KF
Caisse d'Épargne	5 000 KF
	66 250 KF

Sur 70 408 KF d'emprunts non réalisés 68 108 KF ont été reportés sur l'exercice 2000.

### **Autres opérations financières**

. Les dépôts et cautionnements : 150 KF ont été encaissés pour les logements en location de l'îlot Pasteur.

. Les créances pour avances en garanties d'emprunt : 156 KF correspondent à des régularisations d'écritures pour avances en garanties d'emprunts ainsi que 800 KF pour le remboursement d'une avance en garantie d'emprunt par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon.

. Les créances sur transfert de droits à déduction de TVA : 5 654 KF correspondent au reversement de TVA récupérée par la CTB pour le compte de la Ville.

. Les créances sur particuliers et sur groupements de collectivités : Une somme de 2 000 KF correspond au remboursement de l'avance de trésorerie faite par la Ville au PLIE ainsi que les remboursements d'avances pour la ZAC de Planoise (550 KF), la société Statice (40 KF) et le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon (400 KF). 135 KF apparaissent également pour le paiement partiel de cessions de terrains à des entreprises artisanales ; en effet, un échelonnement des versements a été accordé par le Conseil Municipal.

. Affectation partielle du résultat de l'exercice 1998 : 166 149 KF (dont 141 975 KF pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 1998).

### **Chapitre 912 - Dotations, subventions et participations non affectées**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Recettes réelles % de réalisation	34 098 726	35 782 584	37 252 411	30 197 389 84,4	0

Les recettes de ce chapitre recouvrent :

- 22 878 KF de récupération de TVA par le biais du Fonds de Compensation de TVA (20 713 KF en 1998). Ce montant fluctue en fonction du montant des dépenses et du type d'investissement effectué deux ans auparavant

- 1 880 KF de taxes locales d'équipement (2 135 KF en 1998)

- 1 384 KF de participations pour non-réalisation d'aires de stationnement (252 KF en 1998). En 1999, la réhabilitation en logements du Carmel situé rue de la Vieille Monnaie constituait une opération exceptionnelle pour laquelle la Ville a perçu 595 KF.

- 999 KF de subventions en annuités versées à la Ville :

\* par le District pour le remboursement du capital des annuités de prêts contractés pour les collègues,

\* par le Département pour le remboursement du capital des prêts réalisés pour la construction du collecteur rue Russel, du centre médico-social des Epoisses, de la mini-crèche de Châteaufarine et pour la deuxième tranche navigation de plaisance,

\* par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour le capital du prêt contracté pour les travaux du centre de rééducation.

La part «intérêts» des annuités de ces mêmes prêts remboursée à la Ville figure au chapitre 932 pour un montant de 355 KF.

- 2 983 KF de remboursement en capital de l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus financé à partir du versement transport. Le remboursement de la part «intérêts» figure au chapitre 932 pour 699 KF.

La diminution des recettes 1999 provient du produit des amendes de police 1999 qui est parvenu à la Ville au début de l'exercice 2000 ; c'est un montant de 9 093 KF qui a été encaissé sur 2000.

#### Chapitre 914 - Transferts entre sections

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Restes à réaliser 1999
Dépenses d'ordre	NS	67 562 741	NS	66 667 849	
Recettes d'ordre	NS	104 143 714	NS	87 883 661	

NS : Non Significatif

Ce chapitre ne comprend que des opérations d'ordre de section à section. Il s'équilibre avec le chapitre 934 en section de fonctionnement. Les dépenses du chapitre 914 sont égales aux recettes du chapitre 934. Les recettes du chapitre 914 sont égales aux dépenses du chapitre 934.

Le chapitre 914 comprend :

- *en dépenses*

\* l'amortissement des subventions d'investissement transférables qui servent à réaliser des immobilisations qui seront amorties (307 KF)

\* la reprise sur la provision constituée pour les garanties d'emprunt (156 KF)

\* les moins-values de cessions d'immobilisations (44 677 KF)

\* la valorisation de travaux d'investissement réalisés en régie (21 528 KF)

- *en recettes*

\* la dotation de provision pour garanties d'emprunts (1 000 KF)

\* la constitution de la provision pour les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de 1999 (10 827 KF)

\* les plus-values de cessions d'immobilisations (1 243 KF)

\* la valeur nette comptable des immobilisations cédées (60 622 KF)

\* les amortissements des immobilisations (10 236 KF)

\* la provision pour dépréciation de comptes de tiers (3 956 KF)

## **2. La section de fonctionnement**

### **2.1 - Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines**

#### *A - La maîtrise de la masse salariale*

La politique de maîtrise salariale s'est poursuivie en 1999. Les prévisions budgétaires 1999 s'établissaient pour la dépense globale à 412 272 KF dont 406 314 KF pour les salaires et charges (comptes 63, 64 et 621).

Par rapport au budget 1998, le budget 1999 (qui intégrait notamment des augmentations de traitement de 0,5 % au 1<sup>er</sup> avril 1999 et 0,8 % au 1<sup>er</sup> décembre 1999, l'attribution uniforme de deux points d'indice majoré ainsi que la revalorisation des bas traitements avec attribution complémentaire de points d'indice majoré) était en hausse :

\* de 1,79 % pour les dépenses de salaires et charges,

\* de 1,81 % pour les dépenses totales.

Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines dégagent en 1999, en dépenses, un excédent de 5 958 KF, soit 1,44 % du BP correspondant.

L'objectif des recettes, soit 11 851 KF, est atteint (11 935 KF). Elles sont composées pour l'essentiel de 3 492 KF de participation de l'Etat aux emplois jeunes, de 2 106 KF pour le remboursement des traitements d'agents mis à disposition auprès d'autres organismes (District, Mission Locale), de 879 KF pour la participation de l'Etat aux CES.

### *1) Effectif - Personnel permanent*

L'objectif fixé pour 1999 était le maintien des effectifs. Il importait en effet, compte tenu des engagements pris par la Ville dans le cadre du dispositif emplois jeunes, qu'aucun effet de substitution n'intervienne entre les emplois permanents, les dispositifs d'insertion et les emplois jeunes.

Le personnel permanent à temps complet et à temps non complet de la Ville (y compris les budgets annexes) est passé de 2 023 Equivalents Temps Complet (ETC) au 31 décembre 1998 (2 028 ETC au 31 janvier 1999) à 2 025 ETC au 31 décembre 1999. Compte tenu des créations de postes intervenues dans certains secteurs (Politique de la Ville, Points Publics, Service des Sports, Citadelle, Economie-Emploi-Tourisme notamment), ce résultat n'a été possible qu'avec la poursuite de mesures de redéploiement des effectifs.

Par ailleurs, 20 agents ont bénéficié d'un congé de fin d'activité en 1999.

### *2) Personnel temporaire*

Les crédits de personnel temporaire affectés aux remplacements de titulaires indisponibles et aux renforts ponctuels sont passés de 5 218 KF en 1998 (hors charges) à 5 900 KF en 1999, soit une augmentation de 13 %. Celle-ci est due à une majoration des traitements de base de 4 points d'indice majoré (qui s'ajoutent aux revalorisations générales des traitements de la Fonction Publique) sur lesquels sont rémunérés la quasi totalité des agents non titulaires.

Cette majoration se cumule avec celle intervenue au cours de l'année 1998 (17 points majorés) qui se répercute sur l'intégralité de l'année 1999.

### *3) Heures supplémentaires*

Le coût des heures supplémentaires est passé de 2 466 KF en 1998 à 2 430 KF en 1999, soit une très légère diminution (1,5 %).

### *4) Régime indemnitaire*

L'évolution des régimes indemnitaires prévue en 1992 a de nouveau été gelée en 1999.

### *5) Subvention au Comité des Oeuvres Sociales*

Dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1997 concernant la contractualisation des rapports entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales, le montant de la subvention est passé de 0,8 % à 0,9 % des rémunérations afférentes aux emplois permanents du budget principal et des budgets annexes à l'exception des Eaux et de l'Assainissement qui participent directement au COS (mesure mise en oeuvre pour le budget Déchets en 2000). L'ensemble représente une somme de 2 836 KF qui intègre le remboursement de la participation du COS aux repas pris par les agents dans les deux établissements agréés (280 KF).

### *B - La titularisation des agents non titulaires*

La politique de titularisation des agents non titulaires a été poursuivie en 1999. Dans ce cadre, 28 agents ont été stagiarisés.

### *C - Les dispositifs concernant les emplois d'insertion et les emplois jeunes*

Dans la continuité de 1998, la Ville a maintenu en 1999 les effectifs de ces dispositifs, soit :

- \* 44 emplois jeunes (3 emplois jeunes intégrés et remplacés),
- \* 1 emploi Ville,
- \* 5 apprentis,
- \* 1 emploi consolidé à l'issue d'un CES,

\* 40 emplois CES en moyenne sur l'année (52 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 1999).

Il est rappelé que les dispositifs des emplois jeunes (et emplois ville) et de l'apprentissage ont été mis en oeuvre avec l'objectif d'intégrer ces emplois dans l'effectif du personnel permanent. A ce titre, chaque emploi jeune bénéficie d'un projet professionnel comportant un très important volet formation.

Par contre, le dispositif CES est centré vers une recherche d'emploi en dehors des services municipaux. Un suivi individuel précis des personnes concernées a été mis en place, concrétisé par un document d'évaluation individuelle visant à constituer un «passeport» de retour vers l'emploi en leur faveur.

### **D - Les aspects qualitatifs**

#### *1) Plan de formation*

Il a été finalisé en 1999 pour la période 2000-2002. Dans ce cadre, les crédits de formation hors cotisation CNFPT ont été augmenté de 11 %, passant ainsi à 1 000 KF.

#### *2) Règlement habillement*

Un nouveau règlement a été élaboré en 1999 dans le cadre budgétaire alloué.

#### *3) Protection des agents victimes d'agression ou exposés aux risques d'agression à l'occasion de leurs fonctions*

Les modalités correspondantes ont été mises en oeuvre par une délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1999.

Elles portent principalement sur :

- \* la prévention, l'accompagnement et le suivi des agents victimes d'agression ou exposés aux risques d'agression à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions,
- \* les atteintes aux biens ainsi que les questions d'indemnisation.

Des crédits spécifiques ont été affectés à cette mesure.

#### 4) *Mobilité*

Cette action s'intègre dans la politique continue de gestion des Ressources Humaines de la Ville et dans l'objectif d'effectifs constants.

Elle répond essentiellement à deux motivations :

- \* la nécessaire adaptation des services au public à l'évolution de l'environnement,
- \* le souhait d'élargir les possibilités de déroulement de carrière des agents.

Elle sera mise en oeuvre dans une phase expérimentale à compter de l'année 2000.

## 2.2 - *L'analyse des différentes fonctions*

### **Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	183 431 919	NS	180 145 914 98,2	200 790
Recettes réelles % de réalisation	NS	17 215 684	NS	18 203 425 105,7	178 513

NS : Non Significatif

### **020 - Administration générale de la collectivité**

Les dépenses et les recettes concernant les services généraux de la Ville s'élèvent respectivement à 145 811 KF et à 12 126 KF.

Les postes les plus importants se ventilent ainsi :

- *Frais de personnel des services concernés* : 104 144 KF. A cette rubrique sont aussi comptabilisées les subventions (3 071 KF) versées aux organismes représentant le personnel municipal,

- *Imprimerie et accueil* : 972 KF,

- *Informatique et Télécommunications* : 3 217 KF pour le téléphone et 6 417 KF pour l'informatique,

- *Secrétariat Général* : 852 KF soit 697 KF pour les honoraires et 145 KF pour la documentation générale,

- *Finances* : 2 100 KF, les plus grosses charges étant les pertes sur créances irrécouvrables (695 KF) et l'annulation des titres sur exercices antérieurs (972 KF),

- *Administration Générale* : 5 523 KF ventilés en achat de fournitures de bureau pour les services (505 KF), en frais d'assurances des bâtiments communaux (2 565 KF), en frais d'affranchissement du courrier (1 173 KF) et en location de garde-meubles (378 KF) pour les collections du Musée et des archives,

- *Electricité-Chauffage* : 5 049 KF soit 1 562 KF pour l'éclairage et le chauffage des bâtiments administratifs, 2 812 KF pour l'achat des fournitures d'ateliers destinées aux travaux faits en régie et 385 KF pour la maintenance de divers équipements (ascenseurs, télégestion du chauffage, onduleur, ...),

- *Parc Auto* : 7 720 KF utilisés essentiellement pour l'achat de carburant (2 773 KF), des pièces auto (3 107 KF) et pour le paiement de l'assurance des véhicules (639 KF),

- *Bâtiment* : 6 187 KF affectés principalement à l'acquisition des fournitures d'atelier (3 819 KF) et au nettoyage des locaux administratifs (1 166 KF),

- *Médecine du Travail* : 122 KF (analyses et fournitures spécialisées).

D'autres charges sont comptabilisées dans ce chapitre comme les cotisations municipales (162 KF), l'achat de cartes de transport utilisées par le personnel municipal dans le cadre de leur service (157 KF) et la mise en place de la démarche d'assurance qualité dans le domaine de l'achat public (115 KF payés en 1999 pour la mission d'assistance et d'accompagnement par un Cabinet spécialisé, mission estimée à 377 KF).

Les recettes encaissées à hauteur de 12 126 KF correspondent essentiellement aux travaux et prestations effectuées par les services municipaux pour d'autres collectivités (2 433 KF), aux participations liées au réseau fibre optique (2 068 KF), à divers remboursements et participations concernant le personnel (1 253 KF) et aux indemnités de sinistre versées par les assureurs pour divers dossiers (4 681 KF : MPT Brulard, MPT Planoise, 15, rue du Palais de Justice, ...).

### **021 - Assemblée locale**

Les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus atteignent 3 457 KF.

### **022 - Administration générale de l'Etat**

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 8 555 KF et 982 KF et se rapportent essentiellement aux charges de personnel. Pour effectuer le recensement de la population, le recrutement de 18 agents temporaires pendant trois mois et de 200 agents recenseurs a coûté 1 928 KF mais l'Etat a participé à hauteur de 965 KF.

### **023 - Information, communication, publicité**

Cette sous-fonction se rapporte à toutes les charges d'information de la population et à l'édition du bulletin municipal.

Les dépenses atteignent 10 222 KF, les recettes 903 KF et se ventilent ainsi :

- *frais de personnel affecté à ces activités* : 5 702 KF,

- *crédits de fonctionnement* : 2 835 KF dont 604 KF de subventions versées à des associations pour des actions de communication,

- *BVV* : 1 685 KF et 746 KF en recettes pour les insertions publicitaires.

#### **024 - Fêtes et cérémonies**

Cette activité a généré 4 002 KF de dépenses pour organiser les manifestations destinées à conforter l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques et pour subventionner les sociétés de musique bisontines.

#### **025 - Aides aux associations**

Sont répertoriées ici les charges du Service «Vie Associative» et du Centre 1901, soit 3 444 KF ventilés en frais généraux pour 2 745 KF et en frais de fonctionnement de ces services pour 698 KF (dont 456 KF de subventions aux associations).

Les recettes s'élèvent à 469 KF et correspondent essentiellement à la location de salles (283 KF) et à la participation de l'Etat pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (111 KF).

#### **026 - Cimetières et Pompes Funèbres**

Les dépenses de ce secteur atteignent 1 196 KF, les recettes 3 207 KF et se rapportent principalement à l'encaissement des ventes de concessions (1 765 KF), des taxes funéraires (726 KF) et à la redevance versée par l'exploitant du crématorium (578 KF) dans le cadre du contrat d'affermage.

#### **04 - Relations Internationales**

Les dépenses s'élèvent à 3 458 KF et se ventilent en rémunérations et charges du personnel (2 214 KF) et en frais de fonctionnement (1 244 KF dont 464 KF de subventions versées) pour mener à bien les actions menées par la Ville pour les jumelages et la coopération.

Les recettes s'élèvent à 501 KF et sont relatives à l'encaissement de subventions notamment 300 KF venant de la Commission Européenne pour la manifestation «Parlez-moi d'Europe».

**Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	12 279 345	NS	12 080 526 98,4	0
Recettes réelles % de réalisation	NS	3 007 561	NS	3 755 114 124,9	0

NS : Non Significatif

**112 - Police Municipale**

L'activité de la Police Municipale totalise 9 983 KF de dépenses dont 8 659 KF au titre des frais de personnel et 1 230 KF pour la redevance à Via-Stationnement qui gère la fourrière des véhicules.

Les recettes qui s'élèvent à 1 619 KF concernent principalement les encaissements de la fourrière et les frais de capture et de garde des animaux errants, ainsi que le reversement par Via-Stationnement du trop-versé sur la redevance 1998 (218 KF).

**113 - Pompiers, incendie et secours**

A cette rubrique se trouvent les opérations entre la Ville et le District correspondant au personnel civil affecté à la Caserne des Pompiers, soit 1 781 KF en dépenses et 2 110 KF en recettes (remboursement des salaires et participation aux frais de gestion du personnel, du Comité des Oeuvres Sociales, de la Mutuelle et de l'assistante sociale).

**114 - Autres services de protection civile**

Les frais supportés par la Ville pour l'hébergement des policiers auxiliaires de Police Nationale s'élèvent à 57 KF.

**12 - Hygiène et salubrité publique**

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches, soit une charge totale pour 1999 de 259 KF.

**Fonction 2 - Enseignement - Formation**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	82 169 219	NS	80 849 875 98,4	57 239
Recettes réelles % de réalisation	NS	16 966 056	NS	17 409 501 102,6	0

NS : Non Significatif

**20 - Enseignement-Formation - Services communs**

Les frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement s'élèvent à 2 212 KF.

**211 - 212 - 213 - Ecoles maternelles, primaires et classes regroupées**

Le fonctionnement des écoles du premier degré a généré 39 945 KF de dépenses réparties en frais de personnel (29 372 KF), en charge d'entretien des bâtiments (6 127 KF), en subventions et participations versées aux associations et aux écoles privées (1 440 KF) ainsi qu'en dépenses diverses (fournitures scolaires, petit matériel, ...) pour un montant de 3 006 KF.

Les recettes s'élèvent à 758 KF dont 507 KF représentant la participation intercommunale aux frais de scolarité.

**22 - Enseignement du deuxième degré**

Les crédits (305 KF) ont servi à verser la moitié de la participation de la Ville pour la restructuration des locaux du Centre de Formation Hilaire de Chardonnet (soit 290 KF en 1999 et le solde en 2000).

**23 - Enseignement supérieur**

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Elles s'élèvent à 9 513 KF et se rapportent essentiellement aux frais de fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (9 269 KF) et à des subventions (222 KF) versées à divers organismes pour des actions concernant l'enseignement supérieur (Université Ouverte, agenda de l'étudiant, portes ouvertes aux lycéens, ...).

Les recettes (2 354 KF) représentent les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (1 350 KF) et par le Département (500 KF) ainsi que les droits d'inscription (448 KF) de l'Ecole des Beaux-Arts.

**251 - Hébergement et restauration scolaire**

Le fonctionnement des restaurants scolaires a généré 22 421 KF de dépenses réparties en frais de personnel (16 441 KF), en charges de bâtiments (154 KF) ainsi qu'en dépenses liées à l'activité même de la restauration (5 817 KF).

Les recettes (11 475 KF) correspondent à la vente de tickets de repas (10 898 KF), à la participation de la Caisse des Ecoles (400 KF) pour le personnel des centres de loisirs.

**252 - Transports scolaires**

Cette activité a coûté 5 941 KF à la Ville mais a été compensée à hauteur de 1 293 KF par la participation du Département et pour 1 519 KF par la DGD.

**255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement**

Les subventions pour les classes de découverte s'élèvent à 513 KF.

**Fonction 3 - Culture**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	97 935 885	NS	94 928 061 96,9	85 067
Recettes réelles % de réalisation	NS	14 002 480	NS	14 176 948 101,2	0

NS : Non Significatif

**30 - Culture - Services communs**

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par la collectivité en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les réalisations s'élèvent à 3 003 KF dont 1 356 KF de subventions.

**311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique**

Les dépenses (27 716 KF) concernent les frais de personnel permanent (18 870 KF), d'entretien des bâtiments (255 KF), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (3 917 KF) et du Conservatoire de Musique (263 KF) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (247 KF) et pour la saison lyrique à l'Opéra-Théâtre (4 049 KF).

Les encaissements de recettes (5 520 KF) correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (2 042 KF), par le Département (360 KF), aux droits d'inscription (1 396 KF) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon (1 481 KF dont 925 KF pour les prestations et 555 KF pour les subventions reçues).

### **312 - Arts plastiques et autres activités artistiques**

Les dépenses s'élèvent à 676 KF et se rapportent principalement au Centre d'Arts Contemporains pour la charge salariale et les crédits de fonctionnement (627 KF).

### **313 - Théâtre**

Cette sous-fonction englobe la gestion des salles de spectacles municipales et les scènes nationales.

Les dépenses qui atteignent 9 584 KF correspondent aux salaires et charges du personnel permanent (2 900 KF) et à l'entretien des bâtiments (312 KF), aux crédits de fonctionnement du Théâtre (507 KF) et aux subventions versées au Centre Dramatique National de Franche- Comté (1 965 KF) et au Théâtre de l'Espace (3 900 KF).

Les recettes qui se chiffrent à 536 KF représentent essentiellement l'encaissement du loyer (383 KF) du Centre Dramatique National et la location du Théâtre (82 KF).

### **314 - Cinémas et autres salles de spectacles**

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 3 977 KF et 705 KF et sont relatives au fonctionnement du Kursaal.

### **321 - Bibliothèques et médiathèques**

Les dépenses pour cette activité se chiffrent à 18 966 KF dont 15 717 KF pour la rémunération et les charges du personnel permanent, 679 KF pour l'entretien des bâtiments, 2 570 KF pour l'activité même de la médiathèque et des bibliothèques d'études de quartiers.

Les recettes atteignent 3 009 KF et découlent des remboursements concernant le personnel (768 KF), de la DGD bibliothèques (578 KF), des abonnements (524 KF), des subventions versées par l'Etat (806 KF) et de la participation forfaitaire du Conseil Régional de Franche-Comté pour l'accès gratuit des jeunes de 18 à 26 ans (200 KF).

### **322 - Musées**

Les dépenses (23 445 KF) correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle. Elles se décomposent en frais de personnel permanent (20 912 KF), en entretien des bâtiments (930 KF) et en frais de fonctionnement des musées (1 603 KF).

Les recettes qui s'élèvent à 1 873 KF se rapportent principalement à l'encaissement de subventions (517 KF), aux entrées et vente d'ouvrages (383 KF), au remboursement de frais de personnel (439 KF) et à la participation de la SEM Citadelle aux charges d'entretien et de chauffage (516 KF).

**323 - Archives**

Les crédits affectés aux actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune s'élèvent à 636 KF.

**324 - Entretien du patrimoine culturel**

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune. Globalement, cette rubrique concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses atteignent 3 949 KF dont 1 967 KF pour l'entretien des bâtiments historiques, 1 261 KF pour les opérations entre la Ville et la SEM Citadelle (compensations tarifaires, reversement des loyers de Radio France et du restaurant de la Citadelle, ...), 586 KF de crédits pour le fonctionnement du service «Beaux-Arts - Conservatoire du patrimoine».

Les recettes qui s'élèvent à 1 272 KF concernent l'encaissement du solde de la subvention du Département pour la rénovation du parc zoologique à la Citadelle (203 KF soit au total 300 KF), divers remboursements faits par la SEM Citadelle (redevance sur bilan 1998 : 345 KF, charges : 295 KF), l'encaissement des loyers et charges de Radio France et du restaurant de la Citadelle (358 KF).

**33 - Action culturelle**

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Ces activités ont généré 2 976 KF de dépenses dont 1 540 KF de rémunérations et charges du personnel permanent, 642 KF de subvention versée pour le Festival de Musique, 433 KF pour organiser les «Rencontres Jeune Création» et 362 KF pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

Les recettes (1 204 KF) se rapportent d'une part au remboursement fait par les services fiscaux de la TVA sur les investissements effectués au Centre Dramatique National (1 000 KF) et d'autre part à diverses subventions encaissées pour l'activité culturelle (190 KF).

**Fonction 4 - Sport et Jeunesse**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	61 311 819	NS	59 847 824 97,6	793
Recettes réelles % de réalisation	NS	12 071 043	NS	12 051 178 99,8	0

NS : Non Significatif

#### **40 - Sport et jeunesse - Services**

Les dépenses (15 362 KF) concernent les charges des services administratifs chargés des sports et les aides à la pratique sportive.

Les subventions s'élèvent à 10 647 KF et se ventilent d'une part en subventions d'équipement pour le gymnase Montjoux (580 KF), pour la maison des sports et d'insertion (270 KF) et d'autre part en subventions de fonctionnement versées aux associations sportives, les plus significatives étant celles versées au sport amateur (1 688 KF), au sport de haut niveau (6 597 KF) et celles versées pour l'organisation des manifestations sportives de haut niveau et médiatiques (302 KF).

Les recettes s'élèvent à 278 KF et proviennent en grande partie des cotisations pour l'école municipale des sports (207 KF).

#### **411 - Salles de sport, gymnases**

Les charges de fonctionnement de ces établissements atteignent 4 623 KF, les recettes encaissées 453 KF.

#### **412 - Stades**

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 2 961 KF, les recettes à 165 KF.

#### **413 - Piscines**

Les piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 13 604 KF de dépenses et 6 718 KF de recettes (5 730 KF de droits d'entrée).

#### **414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs**

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 3 320 KF.

Sur 2 165 KF de recettes encaissées, 2 078 KF concernent les droits d'entrée à la patinoire.

#### **421 - Centres de loisirs**

Les dépenses pour cette activité atteignent 3 746 KF et concernent notamment les subventions versées à la Caisse des Ecoles (1 600 KF) et aux Francas (1 896 KF) pour la gestion des centres aérés.

La Caisse d'Allocations Familiales subventionne cette activité à hauteur de 227 KF.

#### **422 - Autres activités pour les jeunes**

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 16 232 KF et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations et charges du personnel permanent : 8 002 KF,
- frais de bâtiments : 499 KF,
- subvention au Centre International de Séjour : 779 KF,
- crédits pour l'animation dans les quartiers : 6 214 KF,
- fonctionnement du Relais Jeunesse : 730 KF.

Les recettes (2 045 KF) représentent principalement les droits d'adhésion (470 KF) et diverses participations (1 487 KF).

#### **Fonction 5 - Interventions sociales et santé**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	129 332 087	NS	129 040 444 99,8	22 241
Recettes réelles % de réalisation	NS	7 604 006	NS	7 589 282 99,8	

NS : Non Significatif

#### **510 - Santé - Services communs**

Les dépenses (4 378 KF) comprennent notamment les frais de fonctionnement du service Hygiène-Santé (259 KF) et des charges de personnel (4 061 KF).

Les recettes (6 067 KF) correspondent essentiellement à la DGD hygiène (5 858 KF) qui prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes, ainsi qu'à des remboursements sur rémunérations du personnel (179 KF).

#### **511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires**

Le fonctionnement du centre de soins infirmiers a généré 1 117 KF de dépenses dont 1 044 KF de frais de personnel.

Les recettes, 750 KF, correspondent principalement à l'encaissement des soins infirmiers dispensés par la Ville.

#### **520 - Interventions sociales - services communs**

Les dépenses d'un montant de 116 115 KF comprennent :

- le versement obligatoire du contingent d'aide sociale au Département pour 27 622 KF (26 664 KF en 1998).

Le contingent appelé par le Département fait l'objet d'un décalage d'une année, la participation versée par la Ville en 1999 correspondant à des dépenses d'aide sociale 1998.

La loi du 27 juillet 1999 portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU) supprime à compter de 2000 les contingents communaux d'aide sociale. En contrepartie, la dotation forfaitaire des communes est diminuée du montant équivalent au contingent 1999.

Avec un tel dispositif et un contingent 1999 qui aurait dû être appelé en 2000, la Ville aurait dû à la fois supporter une perte de dotation forfaitaire et verser le contingent 1999, courant 2000. Un accord passé entre le Département et la Ville a permis d'étaler sur 7 ans le contingent dû au titre de 1999 à partir de l'exercice suivant.

- une subvention de 85 731 KF versée au CCAS pour les services généraux et les établissements de la petite enfance. En 1998, la Ville avait versé au CCAS 57 346 KF pour les services généraux et 27 511 KF pour les établissements de la petite enfance, soit globalement 84 857 KF.

- une participation versée à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs : 2 297 KF (2 132 KF en 1998).

- l'entretien des remparts dans le cadre des chantiers d'insertion : 450 KF contre 395 KF en 1998.

Les recettes correspondent au recouvrement de loyers et de charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux soit 41 KF.

#### **521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés**

Les dépenses d'un montant de 1 004 KF concernent la participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées (1 001 KF en 1998).

#### **522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence**

Les dépenses réalisées pour un montant de 3 356 KF correspondent essentiellement à des subventions versées à différents organismes (ADDSEA -Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence-Réseau 25, Aide aux victimes d'infractions...). La subvention versée à l'ADDSEA s'élève à 2 407 KF, ce qui correspond au salaire de 7,5 agents. Parmi les autres dépenses, il faut noter le reversement à la SAFC et à l'Office Public HLM du Doubs de subventions obtenues au titre du contrat de ville et du contrat local de sécurité pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance dans un immeuble de Planoise. Un rattachement de 22 KF correspondant à des travaux de dévégétation des remparts a été effectué.

Les recettes, d'un montant de 631 KF proviennent :

- des participations de la Direction Départementale de l'Equipement pour le contrat de ville et le contrat local de sécurité (150 KF)

- du reversement par l'ADDSEA d'un excédent de subvention versée par la Ville en 1998 (481 KF).

**523 - Actions en faveur des personnes en difficulté**

Les dépenses atteignent 1 544 KF et correspondent à des subventions versées à la régie de quartier, au Crédit Municipal et à des organismes ou associations de réinsertion (PLIE, Le Roseau, GARE-BTT...)

Les recettes enregistrées pour un montant de 100 KF proviennent du versement d'un solde de subvention par le Fonds National d'Aménagement du Territoire pour le contrat de ville.

**524 - Autres services**

Les dépenses d'un montant de 1 527 KF correspondent principalement à des subventions versées à des organismes ou associations à caractère social ou humanitaire (ARETE - ARIS - ORPAB - Médecins du Monde ....).

**Fonction 6 - Famille**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	31 210 347	NS	31 128 484 99,7	62 873
Recettes réelles % de réalisation	NS	32 594 894	NS	32 586 301 100,0	

NS : Non Significatif

**63 - Aides à la famille**

Les dépenses d'un montant de 486 KF concernent la consommation des fluides et les charges d'entretien pour les services d'aide à la famille.

Les recettes, 528 KF, concernent le recouvrement de loyers et charges locatives (8 KF sont rattachés à l'exercice 1999).

**64 - Crèches et garderies**

Les dépenses, soit 30 642 KF correspondent :

- aux frais de personnel : 28 850 KF

- au versement de subventions pour les programmes du contrat enfance : Antenne Petite Enfance, Maison Verte, Baobab, Relais Assistantes Maternelles, Centres de loisirs : 1 496 KF

- ainsi qu'à diverses charges de fonctionnement.

Les recettes, soit 32 059 KF font l'objet d'un rattachement pour 55 KF et concernent notamment :

- le remboursement par le CCAS des dépenses de personnel «Ville» mis à sa disposition et travaillant dans les établissements de la petite enfance : 28 782 KF.

- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation du contrat enfance et qui seront reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes : 334 KF

- le remboursement par le CCAS des charges concernant les établissements de la petite enfance (loyers, charges locatives, entretien) : 2 784 KF.

### **Fonction 7 - Logement**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	9 273 119	NS	8 006 281 86,3	0
Recettes réelles % de réalisation	NS	6 517 713	NS	6 929 185 106,3	0

NS : Non Significatif

### **70 - Logement - Services communs**

Les rémunérations et charges du personnel s'occupant du secteur logement s'élèvent à 930 KF.

### **71 - Parc privé de la Ville**

Les dépenses se chiffrent à 6 808 KF et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (981 KF), les taxes foncières (3 287 KF) et les charges des locaux loués par la Ville ou lui appartenant (2 279 KF).

Les recettes qui atteignent 6 929 KF correspondent essentiellement aux loyers et charges locatives perçues par la Ville (6 056 KF), à la redevance versée par la SECIP pour l'occupation du domaine public (514 KF).

### **72 - Aide au secteur locatif**

Les dépenses (268 KF) se rapportent au logement social (138 KF gestion et aides versées) et à la subvention versée à HDL 25 (130 KF).

### **Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	220 429 695	NS	216 702 629 98,3	2 110 661
Recettes réelles % de réalisation	NS	125 218 892	NS	119 815 002 95,7	57 399

NS : Non Significatif

**810 - Services Urbains - Services communs**

Les recettes, 40 KF, correspondent à l'encaissement d'une subvention de la Communauté Européenne pour la réalisation d'une étude relative au programme SAVE-IMPACT (package d'informations pour une mobilité efficace sur le plan énergétique).

**811 - Eau et Assainissement**

Les dépenses, 4 162 KF, représentent principalement la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 157 KF).

Les recettes, 10 492 KF, se ventilent entre :

- les participations des services d'Eau et d'Assainissement aux charges du Budget Principal à hauteur de 10 260 KF (10 079 KF en 1998),

- les participations des syndicats mixtes d'assainissement de Grandfontaine (91 KF) et de Besançon-Thise-Chalezeule (141 KF) aux frais de secrétariat.

**812 - Collecte et traitement des ordures ménagères**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, ce secteur d'activités a été transféré au budget annexe «Déchets» et ne figure plus au budget «Principal». A cette sous-fonction sont simplement comptabilisés :

- parmi les dépenses (367 KF), le financement par le budget «Principal» (352 KF) des reports de crédits 1998 concernant les déchets.

- parmi les recettes (8 273 KF), la contribution du budget «Déchets» aux charges du budget «Principal» (8 000 KF).

**813 - Propreté urbaine**

Cette sous-fonction regroupe les services de nettoyage urbain et les charges de personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 17 043 KF.

Parmi les recettes réalisées à hauteur de 1 244 KF figure la participation de l'Etat pour les emplois-jeunes (1 146 KF).

**814 - Eclairage public**

Ce secteur retrace la gestion et l'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses ont été réalisées pour 9 294 KF et les recettes pour 578 KF. Parmi ces dernières figure la redevance versée par la société d'exploitation du chauffage - incinération à Planoise (505 KF).

**815 - Transports urbains**

Cette rubrique se rapporte aux transports collectifs urbains.

Les dépenses de cette sous-fonction se montent à 78 639 KF. La Ville a participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 17 254 KF (17 482 KF en 1998).

Les résultats de l'exercice 1998 faisant apparaître un excédent, la CTB a reversé à la Ville une somme de 1 024 KF.

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement transport s'est élevée à 65 097 KF contre 63 444 KF en 1998 (+ 2,6 %). Cette recette, totalement affectée aux transports permet :

- de participer aux charges du service des transports urbains pour un montant de 56 795 KF contre 53 165 KF en 1998

- de rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus, soit 3 682 KF (5 711 KF en 1998)

- de reverser 313 KF (idem 1998) à diverses administrations ou entreprises logeant ou transportant leur personnel

- le financement d'études sur l'encaissement du versement-transport (34 KF).

La Ville a également financé diverses études et cotisations pour 230 KF et a compensé à la CTB la gratuité de la navette pour la Citadelle pour 220 KF (141 KF en 1998). En outre, elle a participé au financement du parc de stationnement de la gare Viotte pour 104 KF.

**816 - Autres réseaux et services divers**

A cette sous-fonction apparaissent les participations de la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et La Vèze (389 KF) ainsi que la cotisation 1999 pour le TGV Rhin-Rhône (25 KF).

**820 - Aménagement urbain - Services communs**

Les dépenses enregistrées à cette rubrique (16 213 KF) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux). Elles correspondent en grande partie aux rémunérations et charges du personnel (15 985 KF).

Parmi les recettes qui s'élèvent à 185 KF figure la DGD urbanisme (159 KF).

**821 - Equipements de voirie**

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (2 539 KF) ainsi que des frais de personnel (4 997 KF).

Les recettes (159 KF) correspondent à des participations de l'Etat pour congés de fin d'activité.

## **822 - Voirie communale et routes**

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

En ce qui concerne la voirie urbaine, les dépenses se rapportent :

- aux rémunérations et charges de personnel (18 835 KF)
- aux charges de fonctionnement normales et courantes (4 502 KF).

Parmi les recettes, il faut signaler l'encaissement de 781 KF de droits d'occupation du domaine public.

Pour les parcs de stationnement, les dépenses atteignent 16 184 KF et les recettes 18 736 KF.

### *\* Parking de la Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement du contrat de crédit-bail pour le financement des travaux du parking s'élèvent à 3 630 KF.

La gestion de ce parking par Via- Stationnement génère 2 148 KF de dépenses dont 141 KF de complément aux avances prévisionnelles 1998. Les recettes de stationnement atteignent 3 263 KF contre 3 150 KF en 1998.

### *\* Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par Via-Stationnement s'élèvent à 704 KF.

Les recettes de stationnement atteignent 251 KF. Via-Stationnement a reversé à la Ville 300 KF à titre de réajustement de la gestion 1998.

### *\* Parking Saint-Paul*

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 205 KF pour la gestion de ce parking et encaisse 1 067 KF de droits de stationnement. Via-Stationnement a également reversé à la Ville 72 KF sur le trop-versé sur avances 1998.

### *\* Parking Cusenier*

Le coût de gestion à la charge de la Ville s'élève à 185 KF (redevance versée à Via-Stationnement). Les recettes s'élèvent à 1 185 KF. Via-Stationnement a reversé 9 KF à la Ville sur le trop-perçu 1998.

### *\* Parking du Marché (ancien parking des Remparts Dérasés)*

Pour le parking des Remparts Dérasés, les recettes de stationnement atteignent 144 KF. Une indemnité de résiliation anticipée de la convention de gestion a été versée pour 6 242 KF ; l'aménagement de la Place du Marché nécessite en effet des travaux d'agrandissement de ce parking qui porte désormais l'appellation de parking du Marché.

Le nouveau contrat de délégation de service public a été conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Pour le parking du Marché, la Ville a versé 1 056 KF à Via-Stationnement et a encaissé 3 561 KF de droits de stationnement.

*\* Stationnement de surface*

Via-Stationnement a perçu 1 612 KF pour la gestion du stationnement sur voirie. Les recettes atteignent 8 883 KF (elles s'élevaient à 8 500 KF en 1998). La Ville a également reversé au gestionnaire 261 KF de complément aux avances prévisionnelles 1998.

### **823 - Espaces verts urbains**

Les dépenses (31 819 KF) sont réparties en frais de personnel (29 176 KF) et de fonctionnement pour l'entretien des espaces verts (2 643 KF).

Les recettes (1 204 KF) se rapportent à des remboursements de frais de personnel (718 KF) et d'entretien des espaces verts assurés par la Ville (487 KF).

### **824 - Autres opérations d'aménagement urbain**

En dépenses (8 977 KF), ce secteur décrit notamment :

- la rénovation d'îlots rue de Vignier : 801 KF et Bacchus : 1 822 KF
- le projet de quartier CHORUS
  - . communication et évaluation du projet : 350 KF
  - . chemins des sens et de la création artisanale : 441 KF
  - . revitalisation du quartier Saint-Jean : 373 KF
- les dépenses pour le ravalement de façades : 2 187 KF
- une participation versée à l'Office Public HLM de Besançon pour la réhabilitation de la cité Brulard : 465 KF
- les actions menées dans le cadre du contrat de ville (MOUS) : 960 KF.

En recettes (10 058 KF) apparaissent les subventions de l'Etat pour des opérations d'aménagement urbain (944 KF) et le produit de la cession d'immobilisations (7 240 KF). Les cessions d'immobilisations s'inscrivent budgétairement comme des opérations de sortie de patrimoine.

Par ailleurs, la gestion de l'inventaire du patrimoine municipal a nécessité l'ajustement des imputations comptables des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) ; ces opérations qui ont leur corollaire en investissement (90.824) apparaissent à cette sous-fonction pour 3 259 KF en dépenses et 1 874 KF en recettes.

Les opérations de cette sous-fonction font l'objet de rattachements pour 2 111 KF en dépenses et 57 KF en recettes.

**830 - Environnement - Services communs**

Les dépenses (1 897 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement.

**831 - Aménagement des eaux**

Les dépenses sont affectées à l'entretien des berges du Doubs (100 KF) et au paiement d'une cotisation au syndicat mixte d'étude du bassin de la Saône et du Doubs (47 KF).

**832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution**

Les dépenses (564 KF) ont permis de mener des actions de préservation du milieu naturel. Les recettes (30 KF) correspondent à des taxes de désinfection.

**Fonction 9 - Action économique**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	NS	42 322 300	NS	38 217 890 90,3	1 196 026
Recettes réelles % de réalisation	NS	30 040 127	NS	28 347 366 94,4	10 043 729

NS : Non Significatif

**90 - Interventions économiques****Dépenses**

Les dépenses de cette sous-fonction (24 819 KF) étroitement liées à l'évolution du tissu économique et aux interventions municipales concernent principalement :

- les rémunérations et charges de personnel (4 702 KF)
- l'entretien et la réparation du bâtiment industriel, 4 chemin de Palente suite au sinistre dont a été victime IEN (216 KF)
- les participations versées par la Ville pour le fonctionnement du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin (230 KF) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (90 KF)
- le reversement à la SAIEMB des loyers pour la Mission Locale, 3 rue de la Cassotte pour un montant de 313 KF
- la subvention de fonctionnement versée par la Ville au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel : 35 KF.

La Ville a versé des subventions d'équipement qui concernent principalement :

- l'IRDQ (Institut de Recherche pour le Développement et la Qualité) : 3 320 KF
- la revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils : 222 KF
- l'aménagement de la ZAC Louise Michel : 4 700 KF
- la restructuration commerciale de la Place Cassin : 4 392 KF
- l'aide à l'immobilier d'entreprises : 1 221 KF (Batifranc, Pressmac, Fabricom...).

La Ville a aussi accordé des subventions de fonctionnement qui se répartissent de la manière suivante :

- 1 132 KF pour le dispositif emploi- jeunes,
- 1 641 KF pour l'aide à la formation de créateurs d'entreprises, pour la tenue de congrès, pour l'emploi des jeunes à la Mission Locale,
- 296 KF pour la redynamisation socio-économique des Clairs-Soleils et 60 KF pour celle de Planoise,
- 45 KF pour le loyer du bureau de poste de l'avenue de l'Île de France.

### **Recettes**

Les recettes (8 779 KF) correspondent à :

- des remboursements de rémunération de personnel pour 2 163 KF
- des participations de l'Etat pour la redynamisation de Besançon (85 KF)
- une participation financière de la Région de Franche-Comté de 2 670 KF qui a été rattachée à l'exercice 1999 et à une participation du District du Grand Besançon de 150 KF toutes deux pour la construction de l'IRDQ
- des reversements de la taxe professionnelle de la commune de Chemaudin (598 KF) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (75 KF)
- une participation de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la revitalisation socio-économique des Clairs-Soleils (90 KF rattachés) et une subvention du Fonds National d'Aménagement du Territoire (206 KF)
- des loyers et récupérations de charges pour les différentes usines : IEN, 3 rue Violet, SM2E ainsi que pour le 8 chemin des Prés de Vaux et le 17 rue Thomas Edison, deux sites créés en 1999, pour 1 938 KF
- au règlement d'une partie de l'indemnité de sinistre pour IEN pour 700 KF.

## 91 - Foires et Marchés

### Dépenses

Elles représentent 5 120 KF et concernent principalement :

- La participation de la Ville aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de Micropolis pour 140 KF, ainsi qu'une participation financière du même montant correspondant aux frais de crédits liés à l'avance de la TVA.

- La Ville a signé en 1999 une convention avec les différents groupements et associations de commerçants regroupés en un «comité de pilotage» afin d'améliorer l'animation commerciale du centre-ville. Les diverses subventions versées pour des opérations commerciales s'élèvent à 650 KF contre 200 KF en 1998.

- Le Syndicat Mixte de Micropolis assure le financement des travaux de réhabilitation du Parc des Expositions et des Congrès. La prise en charge partielle du coût de ces investissements se fait sous forme de remboursement d'annuités de prêts au Syndicat Mixte. En 1999, cette participation est de 3 352 KF contre 882 KF en 1998 ; en effet, trois nouveaux contrats ont eu leur première échéance en 1999.

- Les rémunérations et charges de personnel : 582 KF.

- Diverses charges de fonctionnement pour 257 KF.

### Recettes

Comprenant essentiellement les droits de place, les recettes représentent 1 798 KF en 1999 (1 782 KF en 1998).

## 92 - Agriculture et Industries Agro-Alimentaires

### Dépenses

Les dépenses représentent 4 462 KF en 1999 (dont 770 KF rattachés à l'exercice).

Elles comprennent :

- La participation du budget «Principal» à l'équilibre du budget «Forêts» pour 3 138 KF.

- L'activité «Abattoirs» avec :

. Le reversement à SICA-GAB d'une subvention allouée par le Fonds National des Abattoirs (FNA) de 529 KF (montant rattaché dans sa totalité à l'exercice 1999).

. La réaffectation de la taxe d'usage aux dépenses de gros entretien. La taxe d'usage acquittée par toute personne qui fait abattre un animal dans un abattoir public a été fixée pour l'exercice 1999 à 261 F la tonne sur la base d'un tonnage prévisionnel de 13 000 tonnes.

Cette taxe a été affectée :

- au remboursement des annuités d'emprunts agréées par le FNA (3 060 KF)
- à des dépenses de gros entretien (388 KF).

Suite à la réalisation d'un tonnage supérieur aux prévisions (13 520 tonnes), un excédent de 130 KF sera reversé à SICA-GAB lors de l'encaissement du produit de la vente des abattoirs.

### **Recettes**

Les recettes représentent 12 004 KF (dont 7 257 KF rattachés à l'exercice).

Elles comprennent :

- La contribution du budget Forêts au budget Principal pour 162 KF.
- L'activité «abattoirs» avec :

. Une subvention du Ministère de l'Agriculture suite à l'extinction du Fonds National des Abattoirs (FNA) : 529 KF.

. Le loyer facturé à SICA-GAB pour les parties privatives de l'abattoir : 182 KF.

. Le produit de la vente des Abattoirs à SICA-GAB, soit 7 000 KF (montant rattaché en totalité à l'exercice).

. Le remboursement par SICA-GAB des indemnités de remboursement anticipé et des intérêts intercalaires suite au remboursement anticipé des prêts abattoirs au 31/12/1999, soit 609 KF.

. L'encaissement de la taxe d'usage (3 529 KF dont 338 KF au titre de la taxe d'usage gros entretien).

### **93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics**

#### **Dépenses**

La Ville a versé à l'association «Energie Cités» une cotisation de 11 KF et une subvention de 85 KF (96 KF en 1998).

#### **Recettes**

Les recettes d'un montant de 4 068 KF (3 501 KF en 1998) correspondent au reversement par la SECIP des recettes liées à la cogénération de Planoise.

**94 - Aides au commerce et aux services marchands****Recettes**

Encaissement de 75 KF correspondant aux baux commerciaux avec l'Office Public Municipal HLM.

**95 - Aides au Tourisme****Dépenses**

Elles représentent 3 721 KF contre 3 126 KF en 1998.

Elles concernent principalement :

- Une subvention versée par la Ville à l'Office de Tourisme pour 1 713 KF (1 513 KF en 1998 soit 13 % d'augmentation).

- La subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté pour 224 KF (187 KF en 1998).

- Les subventions accordées à divers organismes et associations destinées à l'organisation de congrès : 232 KF (236 KF en 1998).

- Le reversement à la SEM Citadelle de 50 % des recettes du petit train touristique pour 20 KF contre 15 KF en 1998.

- Le reversement des deux-tiers de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme : 830 KF (750 KF en 1998).

- Les rémunérations et charges de personnel : 296 KF (268 KF en 1998).

- Les frais d'étude pour le développement touristique de Besançon : 291 KF (dont 160 KF rattachés à l'exercice).

**Recettes**

Elles représentent 1 624 KF.

Elles comprennent :

- Les recettes liées à l'exploitation du petit train touristique : 40 KF contre 30 KF en 1998.

- La redevance pour l'exploitation du camping de Chalezeule : 30 KF.

- Un premier acompte sur subvention du Conseil Régional dans le cadre du programme de promotion des «Cités choisies» de 30 KF.

- La redevance pour le Casino Municipal pour 1 525 KF. Un changement de contrat entre la Ville et l'exploitant est intervenu en août 1999. Avant cette date, la redevance correspondait à une partie fixe encaissée pour un montant de 190 KF à la sous-fonction 92-71. D'août à décembre 1999, la redevance du nouveau contrat encaissée à cette sous-fonction, se décompose en deux parties : une partie fixe de 458 KF et une partie proportionnelle au chiffre d'affaires de 1 067 KF.

**Chapitre 931 - Opérations financières**

En Francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1998 (chap. 936)	1999	1998 (chap. 936)	1999	
Dépenses	46 969 399	29 447 350	38 580 442	27 538 112	
Opérations d'ordre	- 12 800 000	(chap. 934) 0	- 12 508 000	(chap. 934) 0	
Dépenses réelles	34 168 399	29 447 350	26 072 442	27 538 112	0
% de réalisation				93,5	
Recettes	1 320 317	10 200	1 044 637	35 558	
Opérations d'ordre	0	0	0	0	
Recettes réelles	1 320 317	10 200	1 044 637	35 558	0
% de réalisation				348,6	

Suite aux modifications de la M14, les dépenses de ce chapitre (936 en 1998) correspondent uniquement aux intérêts de la dette payés pour la période du 01/01/1999 à l'échéance 1999 et à divers frais financiers. Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de l'exercice 1998 payés à l'échéance 1999 sont comptabilisés au chapitre 911 tandis que les ICNE de l'exercice 1999 apparaissent au chapitre 934. En 1998, le chapitre 936 regroupait tous les intérêts de l'exercice.

*. la charge des intérêts pour emprunts à long terme*

Intérêts payés à l'échéance		Intérêts de l'exercice 1999 (selon M14)	
- de l'échéance 1998 au 31/12/1998 (chapitre 911.16881)	12 508 KF	- du 01/01/1999 à l'échéance 1999 (chapitre 931.6611)	20 816 KF
- du 01/01/1999 à l'échéance 1999 (chapitre 931.6611)	20 816 KF	- de l'échéance 1999 au 31/12/1999 (chapitre 934.6611) opération d'ordre	10 827 KF
(contre 39 552 KF en 1998)	33 324 KF - 15,7 %	(contre 37 110 KF en 1998)	31 643 KF - 14,7 %

Cette baisse des frais financiers s'explique par :

\* la poursuite de la procédure de désendettement. Compte tenu des nouveaux prêts contractés et des prêts éteints au cours de l'année 1999, l'encours de dette du budget principal (y compris rentes viagères) passe de 812 053 KF au 31/12/1998 à 757 068 KF au 31/12/1999, soit un désendettement de 54 985 KF. Il faut également rappeler qu'un encours de 5 965 KF a été transféré du budget «principal» au budget annexe «déchets». Parmi ces frais financiers figurent 107 KF d'intérêts intercalaires qui ont été payés pour les prêts abattoirs en plus de leurs échéances normales du fait de leur remboursement anticipé.

\* le niveau des taux monétaires et obligataires qui est resté bas, dans l'ensemble, malgré certaines tensions observées tout au long de l'année 1999.

\* la poursuite de la gestion active de la dette avec :

- la renégociation et le réaménagement de certains prêts à taux fixes élevés.

- la gestion des prêts multi-index qui nous offre une souplesse d'arbitrage et nous permet une diversification des indexations à taux flottants.

- l'utilisation du Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) passé avec le Crédit Local de France qui nous a permis de résorber nos excédents de trésorerie en effectuant des remboursements temporaires de capital pour un montant de 87 780 KF sur plusieurs mois de l'année. Nous avons réalisé ainsi une économie de 1 922 KF de frais financiers.

Le taux moyen pondéré payé au titre de l'exercice 1999 est de 4,71 % pour le budget principal.

. *autres charges financières*

\* A ce chapitre figurent 6 557 KF d'indemnités de remboursement anticipé versées suite :

- à nos renégociations et réaménagements 1999, soit 6 054 KF. Ces indemnités ont été autofinancées en totalité.

- au remboursement anticipé de prêts ayant servi à financer les abattoirs, soit 503 KF. Ces indemnités sont incluses dans le prix de vente des abattoirs.

\* Par délibération du 9 novembre 1992, renouvelée depuis chaque année, le Conseil Municipal a autorisé l'utilisation d'instruments financiers du risque de taux tels que définis par la circulaire du 15 septembre 1992.

En 1993, il a paru opportun de renégocier un prêt à taux fixe élevé (11,05 %), le meilleur taux fixe proposé à l'époque ressortait à 7,7 %, taux jugé encore trop élevé. Nous avons donc conclu un prêt à taux révisable (Pibor 3 mois + 0,40) et pour pallier la forte volatilité constatée sur cet index, un contrat d'échange taux variable contre taux fixe a été conclu avec la Banque Worms à 6,80 % pour toute la durée du prêt.

Nous avons ainsi obtenu un taux fixe synthétique égal à 6,80 % + marge, laquelle a été renégociée de 0,40 à 0,28 en 1996 et à 0,20 % à partir de 1997. Par rapport au prêt initial, le prêt au taux de 7,70 % aurait permis une économie de 708 KF sur la période 1993 à 2001 et la formule retenue permet une économie de 2 280 KF.

\* Les frais de lignes de trésorerie s'élèvent à 40 KF. Les lignes de trésorerie nous permettent de répondre à des besoins ponctuels en liquidité et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts long terme.

Les recettes de ce chapitre (36 KF) correspondent à des produits financiers provenant du legs Cusenier, des dividendes d'actions CLF DEXIA et d'intérêts de parts sociales au Crédit Agricole.

**Chapitre 932 - Dotations et participations non affectées**

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Recettes réelles % de réalisation	NS	284 105 579	NS	283 362 669 99,7	0

NS : Non Significatif

Les recettes enregistrées à ce chapitre en 1999 figuraient en 1998 aux chapitres 933 et 934.

*- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

Le taux de progression de la DGF 1999 est de 2,78 %. Ses composantes sont les suivantes :

\* la dotation forfaitaire évolue de 1,50 %. La Ville de Besançon a perçu une dotation forfaitaire 1999 de 202 700 KF (199 702 KF en 1998)

\* la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Pour 1999, la DSU s'élève à 14 269 KF (10 231 KF en 1998).

Au titre de la DGF, la Ville a perçu un remboursement des charges salariales de 209 KF pour un agent placé en position de détachement auprès d'une organisation syndicale.

*- Participations à des annuités d'emprunts*

C'est une somme de 355 KF qui est remboursée à la Ville par le District, le Département et la Société Touristique de la Mouillère pour la part «intérêts» de l'annuité de divers prêts tandis que la part «capital» (999 KF) de ces mêmes prêts figure au chapitre 912.

- Remboursement des intérêts de l'emprunt destiné au renouvellement du parc autobus (699 KF) et financé par le versement-transport. La part «capital» apparaît au chapitre 912 pour un montant de 2 983 KF.

- La Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle : 43 909 KF en 1999 contre 33 253 KF en 1998.

Cette dotation est destinée à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite aux allègements décidés par l'Etat pour :

- . la réduction de la fraction imposable des salaires (5 025 KF)
- . la réduction pour embauche et investissements (REI) (2 246 KF)

. l'abattement général de 16 % des bases de taxe professionnelle (17 820 KF)

. l'exonération de taxe professionnelle dans les zones de redynamisation urbaine (3 519 KF)

. la suppression progressive de la part salaires (15 299 KF). La Loi de Finances de 1999 a prévu la suppression en 5 ans de la fraction imposable des salaires comprise dans l'assiette de la taxe en accordant aux entreprises un abattement annuel croissant sur cette part (100 000 F en 1999, 300 000 F en 2000, 1 000 000 F en 2001, 6 000 000 F en 2002). La compensation, calculée avec le taux de 1998, est actualisée chaque année compte tenu de l'évolution de la DGF.

- *Le Fonds National de Péréquation de Taxe Professionnelle (FNPTP)*. La Loi de Finances 1999 prévoit que les diminutions de dotation de compensation de taxe professionnelle des communes éligibles à la DSU soient compensées de 1999 à 2001 par une fraction du FNPTP. C'est à ce titre que la Ville de Besançon a perçu 1 697 KF.

- *La dotation de compensation des dégrèvements de foncier bâti* : 1 509 KF en 1999 (1 581 KF en 1998)

- *La dotation de compensation des dégrèvements de taxe d'habitation* : 14 454 KF en 1999 (14 174 KF en 1998)

- *Le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle* attribué aux communes défavorisées par leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges a été encaissé pour un montant de 38 KF (42 KF en 1998).

- *Le Fonds National de Péréquation (FNP)* : Besançon est éligible à la part principale du FNP car elle satisfait aux deux conditions suivantes :

\* un potentiel fiscal par habitant inférieur à 95 % de la moyenne de la strate démographique correspondante

\* un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate démographique correspondante.

Besançon a reçu 3 523 KF en 1999 au titre du FNP contre 3 584 KF en 1998.

### Chapitre 933 - Impôts et taxes non affectées

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses réelles % de réalisation	720 000	720 000	632 881	650 607 90,3	
Recettes réelles % de réalisation	541 821 080	491 655 790	549 542 550	497 918 660 101,3	

Les dépenses correspondent au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville.

Les recettes 1998 correspondant à ce chapitre sont maintenant réparties entre les chapitres 932 et 933.

Au titre de l'exercice 1999, les principales recettes de ce chapitre sont :

- *le produit des contributions directes* qui s'élève à 461 085 KF en 1999 contre 464 142 KF en 1998 (458 286 KF au titre du rôle général et 2 799 KF pour le rôle supplémentaire). Pour la Ville de Besançon, la suppression de la part salaire de l'assiette de la taxe professionnelle s'est traduite par une perte de produit de 15 300 KF pour 1999 qui a été compensée par l'Etat par le biais de la dotation de compensation de taxe professionnelle.

- *la taxe sur les pylônes électriques et lignes à très haute tension* : 63 KF en 1999 (60 KF en 1998).

- *le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage* passe de 8 881 KF en 1998 à 9 085 KF en 1999 ; celui concernant *la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension* passe de 1 556 KF en 1998 à 1 566 KF en 1999.

- *les droits de licence sur les débits de boissons* : 393 KF en 1999 (379 KF en 1998).

- *le produit de la taxe de séjour* : 1 272 KF en 1999 (1 125 KF en 1998). Cette taxe est affectée pour les deux-tiers au développement du tourisme d'affaires et de congrès, mission exercée par l'Office du Tourisme de Besançon.

- *l'impôt sur les spectacles* : 651 KF en 1999 (631 KF en 1998).

- *l'encaissement de la taxe sur les jeux du Casino* : il passe de 11 461 KF en 1998 à 12 739 KF en 1999.

- *la taxe sur les emplacements publicitaires* : 749 KF en 1999 (759 KF en 1998).

- *la taxe additionnelle aux droits de mutation* : 10 294 KF en 1999 contre 7 892 KF en 1998.

#### Chapitre 934 - Transferts entre sections

En francs	Prévu 1998	Prévu 1999	Réalisé 1998	Réalisé 1999	Dont rattachement
Dépenses d'ordre	NS	104 143 714		87 883 661	
Recettes d'ordre	NS	67 562 741		66 667 849	

NS : Non Significatif

Ce chapitre constitue la contrepartie du chapitre 914 en section d'investissement. Il ne comprend que des opérations d'ordre de section à section. Les dépenses du chapitre 934 sont égales aux recettes du chapitre 914. Les recettes du chapitre 934 sont égales aux dépenses du chapitre 914.

### III - LES BUDGETS ANNEXES

Comme pour le Budget Principal, l'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement, de même que les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice N - 1 ont été déduits des dépenses d'investissement pour être ajoutés aux dépenses de fonctionnement.

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement, Forêts et de la zone d'activités des Champs Montants sont comptabilisées pour leur montant HT.

#### 1) Budget Eaux

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 62 289 KF et se rapportent pour 19 890 KF à l'investissement et pour 42 399 KF au fonctionnement.

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transports se montent à 1 388 KF contre 1 966 KF en 1998.

Les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs ainsi que les travaux sur le réseau de distribution en entreprise et en régie s'élèvent à 15 089 KF contre 12 830 KF en 1998. Ils ont porté essentiellement sur la poursuite des tranches annuelles.

Les principales réalisations ont concerné :

* la rue des Cras	2 340 KF
* la rue du Polygone	822 KF
* l'avenue du Commandant Marceau et la rue de l'Epargne	706 KF
* Les stations de St-Claude et de Beauregard	540 KF
* le réservoir de Planoise	521 KF
* la rue Bertrand	496 KF
* le chemin des Gravieres Blancs	486 KF
* la rue de la Grange du Collège	447 KF
* les rues Debussy et Berlioz	403 KF

Le montant de l'annuité payée diminue sensiblement et passe de 5 388 KF à 5 162 KF.

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie diminuent de 2,5 % et passent de 25 850 KF à 25 216 KF.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 5 160 KF contre 5 100 KF en 1998.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice diminuent de près de 25 % et passent de 80 924 KF à 60 819 KF. Cette très forte diminution s'explique par la modification de la fréquence de la facturation de l'eau intervenue en 1998, passant d'une périodicité annuelle à semestrielle. L'année 1998 a été une période de transition ; exceptionnellement cela a entraîné un encaissement des recettes sur 18 mois.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires diminue donc de 36,6 % et s'établit à 39 354 KF contre 53 750 KF en 1998, pour un prix fixé à 5,40 F HT le m<sup>3</sup>, prix resté stable depuis 1997.

Les résultats de clôture 1999 sont les suivants :

#### **Section d'investissement**

* résultat des réalisations 1999	5 646 KF
* résultat des restes à réaliser 1999	- 12 901 KF
	-----
	- 7 255 KF

Le programme d'investissement de 1999 fait apparaître un besoin d'auto-financement complémentaire de 7 255 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1999. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

#### **Section d'exploitation**

* résultat d'exploitation 1998 déduction faite de la part affectée à l'investissement (30 792 KF - 24 540 KF)	6 252 KF
* résultat d'exploitation de l'exercice 1999	10 646 KF
	-----
* excédent de clôture 1999	16 898 KF

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1999 (7 255 KF), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2000 s'élève à 9 643 KF.

## **2) Budget Assainissement**

Les dépenses réelles de l'exercice se chiffrent à 67 180 KF. Elles concernent la section d'investissement pour 39 586 KF et la section de fonctionnement pour 27 594 KF.

Les dépenses d'acquisition de matériels, mobiliers et véhicules se montent à 2 348 KF contre 402 KF en 1998 (+ 1 946 KF). Ceci s'explique par un montant de crédits reportés élevé sur l'exercice 1999, essentiellement pour du matériel de transport pour 1 340 KF.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux réalisés à la station d'épuration apparaissent pour 27 672 KF contre 15 691 KF en 1998. Cette augmentation importante s'explique principalement par :

- le démarrage de la construction du collecteur Nord-Ouest sous la voie des Montboucons qui a mobilisé 6 638 KF et pour laquelle un report de crédits est inscrit pour 35 010 KF

- une augmentation des travaux réalisés à la station d'épuration (7 934 KF contre 5 621 KF en 1998) qui ont porté essentiellement sur l'achèvement de la construction de l'unité de déshydratation des boues

- la poursuite des tranches annuelles d'entretien et d'extension du réseau d'assainissement. Ces travaux ont mobilisé 10 634 KF contre 6 871 KF en 1998 et les principales réalisations ont concerné :

* la rue Goudimel	863 KF
* les rues Flammarion et Leverrier	817 KF
* les rues Debussy et Berlioz	773 KF
* les rues Pascal et Goya	484 KF
* la rue Galilée	384 KF
* la rue Schlumberger	354 KF

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par une affectation des résultats antérieurs de 46 406 KF, par l'encaissement de 1 817 KF d'emprunt et par le versement de diverses participations pour 3 822 KF.

Le montant de l'annuité d'emprunt payée se monte à 14 000 KF contre 14 612 KF en 1998.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,6 % et passent de 26 897 KF à 27 594 KF.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 5 100 KF contre 4 979 KF en 1998.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 50 425 KF contre 63 487 KF en 1998. Cette diminution s'explique de la même manière que pour le budget des Eaux (1998 a été une période de transition suite au passage à une nouvelle périodicité de facturation aux abonnés qui a entraîné un surplus de recettes exceptionnelles).

Ainsi, le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une forte baisse et s'établit à 40 067 KF contre 54 082 KF en 1998 pour un prix fixé à 5,97 F HT le m<sup>3</sup>, prix resté stable depuis 1997.

Les résultats de clôture 1999 sont les suivants :

**Section d'investissement**

* résultat des réalisations 1999	25 248 KF
* résultat des restes à réaliser 1999	- 37 663 KF
	-----
	- 12 415 KF

Le programme d'investissement 1999 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 12 415 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1999. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

**Section d'exploitation**

* résultat d'exploitation 1998 déduction faite de la part affectée à l'investissement (42 522 KF - 28 400 KF)	14 122 KF
* résultat d'exploitation de l'exercice 1999	16 995 KF
	-----
* excédent de clôture 1999	31 117 KF

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1999 (12 415 KF), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2000 s'élève à 18 702 KF.

**3) Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

- \* les services :
  - . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
  - . de repas à domicile
  - . de téléalarme
  - . sociaux.

- \* les interventions :
  - . du médecin traitant
  - . des infirmières libérales
  - . des kinésithérapeutes
  - . des pédicures
  - . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre diminuent de 0,5 % (1 732 KF au lieu de 1 741 KF) et les recettes du forfait de soins augmentent de 2,5 % (1 865 KF pour 1 818 KF en 1998).

Les dépenses d'exploitation 1999 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 1997 (n-2), soit 0,8 KF conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 8 novembre 1999.

Les résultats de clôture 1999 s'établissent comme suit :

#### ***Section d'investissement***

* excédent cumulé à la clôture de l'exercice	232,9 KF
--	----------

#### ***Section d'exploitation***

* excédent 1998 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2000	2,3 KF
* excédent 1999 qui sera affecté à la couverture	80,2 KF
	-----
	82,5 KF

#### ***4) Budget Forêts***

Ce budget retrace les charges et les produits résultant de l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 1 872 KF contre 2 374 KF en 1998.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 488 KF contre 2 418 KF en 1998, soit une augmentation de 2,9 %.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, s'élèvent à 859 KF contre 863 KF en 1998. Ces ventes ne suffisent pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite une participation du budget principal à hauteur de 2 602 KF. Cette participation était de 2 626 KF en 1998.

Les résultats de clôture 1999 sont les suivants :

**Section d'investissement**

*Réalisations 1999*

* résultats des réalisations 1999	514 KF
* résultats des restes à réaliser	- 326 KF
	-----
	188 KF

Le programme d'investissement 1999 fait apparaître au 31/12/99 une capacité d'autofinancement de 188 KF.

**Section de fonctionnement**

* résultats d'exploitation 1998 déduction faite de la part affectée à l'investissement (50 KF - 50 KF)	0 KF
* résultat d'exploitation de l'exercice 1999	- 188 KF
	-----
* excédent de clôture 1998	- 188 KF

Le déficit de la section de fonctionnement (équivalent en valeur absolue à l'excédent d'investissement) sera reporté sur l'exercice suivant.

**5) Budget Déchets**

Ce budget a été mis en place au 1er janvier 1999.

Les dépenses réelles d'équipement (acquisition et travaux) s'élèvent à 43 029 KF. La majeure partie de ce poste est constituée des travaux à l'usine d'incinération, qu'il s'agisse de sa modernisation (32 612 KF) ou de la contribution au fonds de renouvellement (7 095 KF).

A cette section figure également l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères ainsi que l'achat de véhicules légers pour un montant de 2 036 KF.

Le financement de ces dépenses d'équipement est notamment assuré par l'encaissement de 36 862 KF d'emprunt.

Si l'on exclut les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45 170 KF.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 8 000 KF.

Les recettes réelles de fonctionnement se montent à 56 371 KF et se composent essentiellement de la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 47 731 KF.

Les résultats de clôture 1999 sont les suivants :

**Section d'investissement**

* résultats des réalisations 1999	- 2 850 KF
* résultats des restes à réaliser	- 150 KF
	-----
	- 3 000 KF

Le programme d'investissement de 1999 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 3 000 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1999.

**Section d'exploitation**

* résultats des réalisations 1999	7 320 KF
-----------------------------------	----------

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1999 (3 000 KF) l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2000 s'élève à 4 320 KF.

**6) Budget Zone d'Activités des Champs Montants**

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'activités des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement géré en régie municipale et non pas par délégation doit de ce fait faire l'objet d'un budget annexe.

Les résultats de clôture 1999 sont les suivants :

**Section d'investissement**

* résultats des réalisations 1999	- 2 507 KF
-----------------------------------	------------

Le programme d'investissement 1999 fait apparaître un besoin d'autofinancement de 2 507 KF qui sera couvert par la vente des terrains aménagés.

**Section de fonctionnement**

* résultats des réalisations 1999	0,00 KF
* résultats des restes à réaliser	2 507 KF

#### IV - La conclusion du rapport

En conclusion sont proposées une synthèse des travaux d'inventaire réalisés en matière patrimoniale pour l'échéance du 31 décembre 1999 conformément aux dispositions de la M14, puis les balances du compte administratif 1999.

##### **1 - Les travaux d'inventaire**

*Rappel des dispositions de la M14 :*

Pour améliorer la vision du patrimoine de chaque collectivité, l'instruction comptable M14 a prévu :

- d'une part, la transmission annuelle au receveur du détail des amortissements des biens renouvelables, ainsi que l'état complet de toutes les entrées et sorties du patrimoine au cours de l'exercice. Ces éléments permettent de détailler l'affectation des dépenses et des recettes enregistrées en section d'investissement au compte administratif

- d'autre part l'établissement d'un inventaire détaillé des biens acquis avant la mise en place de la M14 (1996 pour la Ville de Besançon) avec la détermination de leur valeur comptable, le rapprochement de ces valeurs des montants cumulés figurant à l'actif du compte de gestion du receveur et l'ajustement des écarts éventuels par des opérations comptables exceptionnelles. Le temps très important nécessaire à la réalisation de cet inventaire a conduit le Gouvernement à prolonger par plusieurs circulaires le délai de recensement jusqu'au 31 décembre 1999.

Pour ce qui concerne l'état des entrées et sorties sur l'exercice écoulé, il sera produit au receveur municipal à l'appui du compte administratif 1999. Le paragraphe suivant dresse le bilan des travaux d'inventaire.

*. Bilan des travaux d'inventaire :*

La Ville a procédé en plusieurs étapes successives :

- par délibération du 23 janvier 1998, ont été apurés les montants relatifs aux biens renouvelables : annulation des montants correspondants aux biens acquis avant 1992 considérés comme entièrement amortis, amortissement global de ceux acquis entre 1992 et 1996, établissement de l'inventaire des véhicules en cours d'utilisation au 31 décembre 1997 pour un montant immobilisé à cette date au compte 2182 de 255 847 028,46 F (véhicules de transports en commun compris)

- par délibération du 8 février 1999 a été apuré l'inventaire des propriétés bâties et non bâties acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Le montant immobilisé à cette date a été fixé à 96 001 246 F au compte 2111 (pour 186 propriétés non bâties) et à 1 159 816 973 F (pour 366 propriétés bâties)

- par délibération du 17 janvier 2000, le Conseil Municipal a habilité le Maire à achever les travaux d'inventaire, conformément aux textes en vigueur.

C'est ainsi que le recensement des biens affectés, affermés ou mis à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 1996 a été effectué et chiffré à 430 644 497 F, à hauteur du montant de l'actif figurant au compte de gestion. Il convient d'en prendre acte, étant entendu que conformément aux dispositions des circulaires interministérielles, certains numéros d'inventaire demeurent provisoires (c'est le cas notamment pour les collections des musées) et pourront nécessiter un affinement en accord avec le receveur municipal.

## **2 - Les balances du compte administratif**

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

### **a) Budget Principal**

- restes à réaliser	
. dépenses d'investissement	114 154 297,00 F
. recettes d'investissement	94 397 171,00 F
- opérations rattachées	
. dépenses de fonctionnement	3 672 817,16 F
. recettes de fonctionnement	10 342 514,28 F

### **b) Budgets annexes**

- restes à réaliser	
. dépenses d'investissement	86 510 730,00 F
. dépenses de fonctionnement	1 992 575,36 F
. recettes d'investissement	35 353 579,00 F
. recettes de fonctionnement	4 500 000,00 F
- opérations rattachées	
. dépenses de fonctionnement	4 078 557,71 F
. recettes de fonctionnement	0,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- \* les mouvements budgétaires,
- \* les mouvements réels,
- \* les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Résultat section investissement	Résultat section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 112 757 468,84	189 811 299,54	77 053 830,70
Eaux	5 646 555,15	16 897 518,59	22 544 073,74
Assainissement	25 247 997,68	31 117 065,60	56 365 063,28
SSADPA	232 911,02	82 550,52	315 461,54
Forêts	514 783,40	- 188 362,40	326 421,00
Déchets	- 2 850 066,97	7 319 978,41	4 469 911,44
ZA Champs Montants	- 2 507 424,64	0	- 2 507 424,64
<b>Total</b>	<b>- 86 472 713,20</b>	<b>245 040 050,26</b>	<b>158 567 337,06</b>

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette financé par emprunt (118 679 999,64 F) et hors opérations d'ordre budgétaires (341 847 326,20 F).

	1998	1999	Différence	%
Dépenses d'investissement	500 036 438,77	543 536 254,33	43 499 815,56	8,7
Dépenses de fonctionnement	955 210 501,94	1 001 626 787,12	46 416 285,18	4,9
<b>Total dépenses</b>	<b>1 455 246 940,71</b>	<b>1 545 163 041,45</b>	<b>89 916 100,74</b>	<b>6,2</b>
Recettes d'investissement	347 876 020,19	413 206 619,99	65 330 599,80	18,8
Recettes de fonctionnement	1 269 031 554,17	1 290 523 758,52	21 492 204,35	1,7
<b>Total recettes</b>	<b>1 616 907 574,36</b>	<b>1 703 730 378,51</b>	<b>86 822 804,15</b>	<b>5,4</b>

A titre indicatif, on peut remarquer que l'excédent global de clôture 1998 (161,66 MF) permet théoriquement de couvrir 38 jours de dépenses 1999 (1 jour = 4,29 MF).

En réalité, le fonds de roulement a été ramené à 6,5 jours en moyenne sur l'année 1999, car il a été utilisé dès le mois de janvier pour effectuer des remboursements anticipés d'emprunts CLTR et tout au long de l'année pour optimiser la mobilisation de l'emprunt en générant les économies de frais financiers signalées au chapitre 931 «Opérations financières».

L'exécution du budget a abouti à réaliser 53 101 opérations comptables en dépenses et 9 722 en recettes. Ce sont environ 29 000 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

\* \* \*

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 1999 et de prendre acte :

- des travaux d'inventaire réalisés, selon les éléments figurant dans le rapport analytique,

- de la reprise au budget 2000 des reports de crédits selon le détail figurant dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice 1999).

\* \* \*

«**M. LE MAIRE** : Vous avez reçu en temps utile tout ce qui concerne le compte administratif et c'est volumineux. L'essentiel se trouve dans le rapport analytique de 148 pages, complété par un document officiel volumineux que vous avez tous qui est jaune et vert et qui comporte 216 pages plus des annexes de 652 pages. Si vous avez tout lu, j'espère que quelques-uns l'ont fait, moi j'en ai eu le temps, j'étais bien à l'aise, vous aurez en tout un peu plus de 1 000 pages concernant la vie de notre commune de Besançon durant l'année 1999. Je remercie les services et Jacques VUILLEMIN qui est la cheville ouvrière de tout cela car rien n'a échappé à leur sagacité puisque tout est indiqué, tout est transparent, on a dépensé 15 KF pour tel objet, c'est inscrit, tout est là c'est la réalité de la vie de Besançon pendant 365 jours en 1999.

Je pense que vous avez compris que nous sommes maintenant définitivement engagés sur la M14 et cela a compliqué un peu les choses mais je crois que nous arrivons maintenant à la période de transition qui est à peu près terminée et que désormais nous parlons d'investissement, de fonctionnement et puis dans chacun de ces deux grands chapitres de fonctions, fonction 0 jusqu'à 9, chaque fonction étant bien précisée.

Puis ce rapport se termine par des balances, nous les verrons tout à l'heure et par des travaux d'inventaire, c'est obligatoire aussi, ils sont à la fin de ce rapport, sans oublier les budgets annexes, il y en a deux de plus cette année puisque nous avons créé un budget annexe des Déchets et un budget annexe pour la Zone d'Activités des Champs Montants qui est une zone d'activités en régie municipale.

J'espère que vous vous êtes retrouvés dans tout cela. On a fait des études comparatives comme on le fait d'habitude entre 1995, 1996 jusqu'à 1999, donc pendant cinq années vous pouvez voir l'évolution dans ces résultats, les répartitions en pourcentages, les ventilations. Tout cela est complété par le compte de gestion du Trésorier Principal puis par des décisions que nous prendrons pour affecter les résultats de ces différents budgets sur l'année 2000.

J'ai regardé les choses de plus près puisque j'en avais largement le temps et j'ai constaté que depuis plus de 40 ans j'étudie des comptes administratifs des collectivités locales. 18 comptes administratifs de la commune du Russey, 24 comptes administratifs de la Ville de Besançon, cela fait donc en tout 42. Je sais ce qu'est un compte administratif maintenant, plus ceux du Département, ceux de la Région et même aussi les budgets de la Nation. Je n'insiste pas, nous allons peut-être comme d'habitude vous

égayer un petit peu avec des projections, un diaporama qui est tout prêt et qui va nous expliquer en images, schémas, courbes, les éléments essentiels de ce compte administratif.

Présentation du Compte Administratif sur écran.

**M. MILLE** : Merci Monsieur le Maire pour cette présentation du compte administratif 1999. Avant de passer la parole à mes collègues qui vont vous interroger ou interroger le Premier Adjoint, j'ai complètement oublié, mais c'est sans doute dû à l'émotion d'être à votre place, de vous dire combien nous sommes heureux de vous retrouver parmi nous et apparemment en pleine forme.

**M. DUVERGET** : Je suis ravi aussi de me retrouver aux côtés de M. le Maire et chacun reprenant son rôle. Le compte administratif a trois objets, tout d'abord c'est bien sûr la photographie d'une année écoulée et dans cette photographie, il y a deux éléments, la comparaison entre les prévisions qui sont le budget et le budget supplémentaire et les réalisations et puis également une comparaison d'une année sur l'autre pour analyser les évolutions. Tout cela se complique un peu depuis quelque temps puisqu'on a cette fameuse M14 qui ne nous permet pas d'avoir un recul total et notamment pour examiner le compte administratif 1999 par rapport aux comptes administratifs antérieurs. Donc je serai très prudent dans mes conclusions.

M. le Maire l'a souligné tout à l'heure, on note une baisse relative des investissements. C'est vrai ce n'est pas la collectivité principale en matière d'investissements dans son ratio mais tout de même les investissements représentaient un peu plus d'un quart de la réalité financière de la Ville et ce ralentissement peut être préoccupant, tout d'abord parce que les investissements dans une collectivité, dans une ville, sont directement facteurs de créations d'emplois et d'activités économiques puisqu'ils sont des éléments matériels, des éléments qui demeurent.

Deuxième élément, vous avez souligné que les emprunts avaient diminué. C'est logique : si les investissements diminuent, on tire moins d'emprunts, donc il ne faut pas se réjouir de la réduction des emprunts qui ne sont que la traduction dans le temps avec un tout petit décalage de la diminution des investissements. Par contre, si l'on regarde les différents éléments à l'intérieur des investissements, vous avez parlé tout à l'heure de couleurs, je vais peut-être parler de carton orange, parmi les cartons verts en tous les cas des investissements, si l'on peut considérer comme cartons verts à partir de 70, 75 %, il y a toujours des aléas dans les investissements, donc en matière de sécurité et de salubrité publiques, en matière d'intervention sociale et de santé, le contrat est rempli, sport et jeunesse à peu près.

Par contre, il y a trois domaines où les investissements réalisés sont très en décalage. Je ne parle pas de retard, je dis bien en décalage par rapport à l'annonce budgétaire pour l'année 1999. Le premier élément c'est l'action économique et le décalage est d'importance puisque 51 % de taux de réalisation alors même que nous nous étions réjouis pour le budget 1999 et nous nous sommes réjouis à nouveau pour le budget 2000 d'une augmentation des crédits d'actions économiques notamment en matière d'investissement. Or nous constatons que la réalisation ne suit pas les promesses du budget et donc là je dis carton orange.

Deuxième élément, il faudrait regarder un peu plus à fond les aménagements et les services urbains où là nous sommes à 58 % de taux de réalisation. C'est important car il s'agit d'une masse financière de 130 MF. Donc là on peut supposer que c'est un certain nombre de grands chantiers urbains qui sont en retard et le troisième domaine où je suis d'autant plus inquiet que j'ai observé la même chose dans la réalisation du contrat de plan, c'est le domaine culturel où 50 %, c'est-à-dire la moitié du budget d'investissement prévu, a été réalisé sur 37 MF. Et là on peut s'interroger globalement sur la réalisation des investissements en matière culturelle. On a observé cela lors du bilan du contrat de plan Préfet/Région la semaine dernière à la session du Conseil Régional. Il semble que le domaine culturel soit, je ne sais pas si cela va continuer en période de reprise économique, véritablement le parent pauvre d'une crise économique et de difficultés financières. En terme d'investissement, c'est vraiment le premier domaine dans lequel on fait, comme beaucoup d'autres collectivités, des sacrifices et je trouve cela regrettable. La culture encore une fois, c'est ce qui apporte quelque chose en plus dans l'attractivité d'une collectivité et donc dans une ville comme Besançon, là aussi on doit constater que le contrat culturel en matière d'investissement n'est pas réalisé.

Sur le domaine des exécutions différées, vous citez effectivement trois grands chantiers : Marché/Beaux-Arts, Palais des Sports, stade Léo Lagrange et c'est là où le problème budgétaire risque d'apparaître dans les années à venir et dès l'exécution du budget 2000 mais surtout en 2001 car ces secousses dans l'évolution budgétaire, ces projets différés font que pour l'année 2000 et pour l'année 2001, ce ne sera sans doute plus la même équipe mais en tous les cas l'équipe qui sera en place devra signer des chèques. C'est essentiellement cela qui va se passer étant donné que nous avons des opérations qui sont maintenant engagées mais qui ont été différées et dont le paiement effectivement n'est pas apparu ou très peu apparu dans l'année 1999.

Enfin, deux remarques pour terminer, l'une sur le fonctionnement et l'autre sur les dotations d'Etat. Sur le fonctionnement, les frais de personnel sont maîtrisés ; c'est une chose vis-à-vis de laquelle nous sommes très attentifs. Toutefois, n'oublions pas qu'il y a eu un certain nombre de compétences transférées dans le cadre de l'ancien District et donc de la communauté d'agglomération.

Et le deuxième élément, vous l'avez souligné mais c'est plus une réponse a posteriori à M. le Premier Adjoint qui se plaignait du manque d'élasticité possible d'un budget ou des multiples contraintes ou, je cite encore, une marge de manoeuvre extrêmement réduite, notamment lorsqu'il parlait des crédits venant de l'Etat. Nous constatons que cette marge de manoeuvre en tous les cas apparaît et que ça ne peut pas être un argument pour présenter un budget que de dire que l'Etat ne remplit pas ses engagements. Il les a remplis pendant le passé, il les remplit actuellement, ce n'est pas donc cet argument-là qui doit prévaloir pour présenter un budget avec beaucoup de scepticisme et parfois ce que vous appelez effectivement un manque de manoeuvre. Voilà les quelques observations que je voulais faire, il y a effectivement en matière d'investissement un décalage dans le fond entre le budget prévu dans trois domaines principaux qui devront être récupérés en quelque sorte ou rattrapés lors des exercices prochains, Monsieur le Maire.

**Mme WEINMAN** : Quelques petites remarques simplement complémentaires par rapport à ce que M. DUVERGET disait, des remarques aussi personnelles dans la mesure où, tous secteurs confondus, le taux de réalisation est à peu près celui qu'on rencontre dans les collectivités de l'importance de Besançon, donc ce n'est pas tellement

cela qui m'a surprise. Ce qui m'a surprise c'est l'importance, bien sûr, de la contribution des budgets annexes à l'équilibre du budget général. Puis quelques remarques encore au vu de la section de fonctionnement, dans le document informations générales que vous nous avez fourni sur ce compte administratif, l'excédent de 1998 était de 213 910 KF, cette année il n'est que de 141 828 KF, ça fait quand même une différence importante. Est-ce que cela veut dire que les termes de l'excédent de fonctionnement se dégradent ?

Deuxième remarque portant sur l'étude comparative que vous avez faite sur plusieurs années entre 1995 et 1999 de l'épargne nette sur le budget principal. On est passé successivement de 62 000 KF en 1997 à 57 948 KF en 1998 et on est aujourd'hui à 48 916 KF ; cela fait à peu près 32 % d'écart de diminution de l'épargne nette que je trouve quand même inquiétante sur le budget. Voilà les deux principales remarques que je souhaitais faire.

**M. PINARD :** Pour moi en comptant le Département, c'est le cinquantième et ultime compte administratif.

**M. LE MAIRE :** Tu cumules !

**M. PINARD :** Je commencerai par ce qu'il y a de neuf. La suppression du contingent d'aide sociale, 27 622 000 F contre 26 664 000 F en 1998. Excusez un réflexe de vieux professeur mais si l'on faisait une interrogation écrite pour savoir comment c'était calculé, j'ai bien peur qu'il y ait beaucoup de feuilles blanches. Et pour moi, c'est un peu une source d'amertume que de n'avoir pas pu sensibiliser au problème. J'y reviens une ultime fois non pas pour rabâcher car je ferai état de chiffres que je n'ai jamais cités et que j'ai eu du mal à avoir, mais pour essayer sans grande illusion de faire prendre en compte une réalité méconnue. Une des trois bases était le nombre des ressortissants et ce nombre est lui-même réparti entre douze catégories. Si je prends la première : l'aide aux malades mentaux -on disait les aliénés au temps où j'ai commencé- sur 69 dossiers du département, 33 sur Besançon, soit à peu près la moitié 47,8 %. Pourquoi une proportion qui est double de notre poids démographique qui, au dernier recensement est 23,54 % de la population ? Rassurez-vous, je ne vais pas citer chacun des douze critères mais je vais en prendre trois.

La carte santé qui aujourd'hui est remplacée par la Couverture Maladie Universelle, 17 933 personnes couvertes dans le département, 6 892 à Besançon, cela fait 38,4 % c'est-à-dire pas loin du double de notre poids démographique. Frais de repas pour personnes âgées, 50 personnes dans le Doubs, 38 à Besançon, plus des trois quarts, 76 %, cela est dû à la performance de nos services. Vous me direz que c'est plus facile à organiser en ville qu'ailleurs mais enfin... Par contre, il y a un point d'interrogation sur la prestation spécifique dépendance, 770 dans le Doubs, seulement 92, soit 12 %, à Besançon, là j'avoue que je ne comprends pas.

Pour ma part, j'en suis depuis le début de l'année à ma quarantième réunion pour les secours d'urgence, l'étude des contrats d'insertion et du RMI, l'admission à l'aide sociale, les appels en la matière et j'ai recopié l'autre semaine un extrait typique d'un rapport d'aide sociale. Mme X après son divorce a quitté le Jura pour s'installer à Besançon et faciliter ainsi ses chances d'accès à un logement et à l'emploi et je pense que notre Président doyen qui préside une Commission Locale de Coordination doit se trouver à peu près devant des situations identiques chaque semaine. Entre parenthèses, tout cela provient de notre parc social. M. TISSOT me disait : on a un tiers de propriétés

privées, un tiers de logement social et un tiers de locatif privé. Je vous signale qu'il y a un tract qui circule «20 % d'HLM imposés, 20 % d'immigrés», c'est distribué non pas dans les HLM mais autour des HLM. Moi ça me vient de la Cité Parc des Chaprais. S'il y en a qui ont connaissance des quartiers où c'est distribué, il faudra quand même le dire car on distribue cela autour des HLM et puis je pense que ça va être diffusé dans les petites communes avoisinantes, les petites communes résidentielles qui devront construire des logements sociaux représentant 20 % des habitations. On a eu le tract Mégret sur la mosquée, il fallait bien qu'on ait le tract Le Pen sur ce problème-là mais enfin ça mérite quand même d'être étudié de près.

Au total l'an passé sur 21 981 personnes admises à l'aide sociale dans le Doubs, 7 905 -disons pour arrondir 8 000- étaient prises en compte dans notre ville, cela fait 36 % et derrière ces 7 905 personnes blessées de la vie, voyez les problèmes que cela pose et on n'en parle pratiquement jamais. C'est la compétence numéro un dans le département, voyez la place que ce genre de question tient dans «Vu du Doubs».

J'ai été un petit peu long sur cette question mais ça explique peut-être que la suppression du contingent qui est une bonne chose ait gelé la situation et c'est quand même dommage qu'on n'ait pas rectifié au profit des communes, généralement les grandes villes, qui étaient les plus touchées parce que là désormais notre DGF va être amputée de ce fameux contingent tous les ans et je n'ai pas évoqué la fameuse question de l'écrêtement mais quand on pense que notre DGF va être amputée parce qu'on paie pour Montbéliard entre autres, je trouve cela un peu gros.

Et cela me servira de transition avec le second point. Dans le rapport, il y a quelques chiffres fort intéressants ; il y est indiqué qu'au titre du fonds départemental de taxe professionnelle attribué aux communes défavorisées par leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges a été encaissé un montant de 38 KF (42 KF en 1998). Je viens de citer quand même un secteur qui est majeur, tout le monde parle de fracture sociale mais encore faut-il aller y voir et intervenir, on pourrait imaginer que nous soyons quand même dans les critères ! Or ce qu'il faut savoir, c'est que ce fonds départemental de taxe professionnelle a distribué l'an passé, excusez du peu, 121 283 000 F et c'est un fonds alimenté par les communes qui dépassent un plafond fort élevé de taxe professionnelle, c'est le cas de Sochaux et de Montbéliard qui contribuent respectivement pour 56 MF et 71 MF. Eh bien non, nous ne sommes pas des communes défavorisées, on a une miette, 38 000 F c'est une miette, ma calculette n'a même pas été jusqu'à pouvoir donner le pourcentage epsilon ! Que nous ayons 38 000 F sur un fonds départemental de 121 MF, ça explique la sécession des villes par rapport aux départements. Et je dirais même que ça la légitime.

Pour la Maison de Franche- Comté, la subvention de fonctionnement est passée de 187 KF en 1998 à 224 KF en 1999, ça fait quand même + 20 %. J'aimerais savoir quelles sont les retombées pour la Ville. Est-ce que nous ne nous sommes pas suffisamment servi de l'outil ? Je signale au passage que ni Belfort ni le Territoire n'y participent et sur 10 ans, ça fait quand même pas loin de 2 MF qu'on a mis là et à mon avis c'est le type même de structures pour lesquelles nous payons trois fois, nous payons notre part de la Ville, ils sont là nos 224 KF, nous payons la part pour le Département et là nous payons plus que ce que nous devrions payer et nous payons la part pour la Région où là aussi nous payons plus que nous le devrions. Alors je me pose la question de savoir s'il ne faudra pas faire un jour l'inventaire des structures de ce type. J'ai comme le sentiment que ces structures remontent au bon vieux temps de la taxe locale, il y a 30 ans, quand les

gens d'une vaste chalandise venaient faire leurs achats à Besançon, sur leur note il y avait la taxe locale. A ce moment-là ça se justifiait mais maintenant premièrement les achats ne se font pas à Besançon dans bon nombre de cas et deuxièmement depuis il y a eu la crise sociale qui légitimerait que nous n'ayons pas ces charges redoublées. Je crois qu'il faudrait mettre les pendules à l'heure pour un petit peu voir notre marge de manoeuvre financière.

Pour les musées, on note 23 445 000 F en dépenses, 1 873 000 F en recettes et seulement 383 000 F pour les entrées et les ventes d'ouvrages. Alors je veux bien que seules soient comptabilisées les entrées du Musée des Beaux-Arts puisque si 30 % des gens qui vont à la Citadelle fréquentent chacun des musées de la Citadelle, ils ne paient pas une entrée spécifique, mais ça montre quand même la difficulté. Nous avons, je l'ai déjà dit, la moitié des étoiles du Michelin du Doubs et là nous n'avons aucune aide, nous n'avons pas le soutien des autres collectivités. Ornans c'est pris à 100 %, pour Nancray, le Département participe pour 65 % au fonctionnement, Arc-et-Senans 2 MF et s'agissant de la Région, elle participe à l'investissement. Elle participe aussi au fonctionnement quand il s'agit des Musées des Techniques de la Culture Comtoise et je m'en réjouis car c'est une bonne structure mais pourquoi la Ville qui fait le plus gros effort en matière de musées -enfin 23 MF ce n'est quand même pas rien- pourquoi est-elle seule à ne pas être aidée ? Mon sentiment c'est qu'il faut quand même en finir un petit peu avec ce culte de l'investissement qui a toujours des relents de déstabilisation mal accomplie. Il ne faut pas dire : ça fait marcher le bâtiment, entre parenthèses il marche très bien et soit dit au passage les prix augmentent d'une façon importante, il faut quand même bien se pencher sur ce problème-là parce que je ne pense pas que les charges augmentent aussi, ce n'est pas du carburant qu'ils mettent dedans mais on ne voit pas les coûts de fonctionnement générés et là ça me paraît quand même gênant.

En ce qui concerne l'Ecole des Beaux-Arts, j'en parle parce que, on n'a pas parlé de ticket venant de la Région, mais en matière de ticket pour nous c'est le ticket de rationnement, je vois que nous avons 9 269 000 F de dépenses, 2 354 000 F de recettes, subvention de l'Etat 1 350 000 F. Je crois que l'Etat fait des efforts, le Département nous alloue 500 000 F, avec Claude SALOMON et Jean-Louis FOUSSERET on a réussi à obtenir cela, 0 de la Région pour une structure comme celle-là. Quand je vois les interventions les plus diverses, enfin moi j'ouvre mon journal de ce matin, il y a une colonne là : 20 000 F à l'entente sportive seaugette de ski de Montbenoît pour l'organisation des 24 heures de Montbenoît, je n'ai rien contre. Mais enfin, que l'Ecole Régionale des Beaux-Arts ne soit pas prise en charge par la Région, je trouve cela scandaleux. On intervient sur les films, un tel film 400 000 F. «Mes fantômes» de Chad CHENOUGA c'est sans doute très bien je ne suis pas allé le voir, «Le lait de la tendresse humaine» 600 000 F, «Le peuple migrateur» 400 000 F, «Fallait pas buter mémé» de Olivier BARDY 50 000 F (rires). Je vous lis le synopsis «papy, papa et moi avons décidé de mettre un terme à l'existence de CHOUBERT responsable de la mort de mamie, qui bien que sénile ne méritait pas de mourir en plein braquage dominical» (rires). Dans 7<sup>ème</sup> art il y a le mot art, je veux bien, mais il y a des arts premiers comme disait l'autre avant et nous, nous n'avons rien. Je trouve que c'est vraiment très dommage. Il y a de plus en plus d'ailleurs de régions qui subventionnent leur Ecole Régionale des Beaux-Arts. Je ne suis pas un spécialiste de la communication, je ne fais pas de grosses dépenses. La seule que je ferais c'est d'acheter un gros rouleau de scotch noir et d'aller officiellement scotcher le mot «régional» sur l'Ecole des Beaux-Arts. Il faut quelquefois faire un petit peu du médiatique parce que là il y a vraiment une situation anormale. Cela fait des années et des années qu'on la souligne. Si on ne donnait pas aux autres, mais on leur donne, alors pourquoi pas à nous qui supportons l'essentiel des dépenses ?

J'en viens enfin à un dernier élément sur les impôts. Il est indiqué que nous avons récolté pour la Ville 461 MF d'impôts directs. En consultant le compte rendu de la séance du 7 juin du Sénat au Journal Officiel que j'ai ici, j'ai constaté que la haute assemblée avait voté contre la suppression de la part régionale de taxe d'habitation. Le rapporteur, M. MARINI du RPR a dit : «sans doute nous direz-vous aussi qu'il s'agit avec cette part régionale de 5,8 milliards de francs, soit moins de 15 % des recettes fiscales des régions qui s'élèvent à près de 45 milliards». Encore faut-il rappeler que cette suppression intervient après celle des droits de mutation perçue par les régions, 5 milliards, on a l'impression qu'on se plaint de la diminution des impôts.

M. MARINI, je sais qu'il est au RPR mais M. RAFFARIN ôtez-moi d'un doute je ne sais plus s'il est UDF ou DL. On s'y perd un petit peu maintenant depuis que de VILLIERS s'est pacé avec PASQUA qui a dit que c'est un garçon à la vie difficile. Qu'est-ce que ce sera avec la parité quand il y aura les filles (rires). M. RAFFARIN soulignait «l'extrême déception des élus locaux face à la décision que vous avez prise, déception quant à la forme, déception quant au fond». Et il ajoutait : «loin de moi l'idée de dire que la taxe d'habitation est aujourd'hui un impôt performant». Mais enfin, pas un mot pour rappeler le caractère particulièrement injuste de cette fraction de taxe d'habitation pour les villes. Si elle est critiquable en général, elle l'est encore plus lorsqu'elle s'applique à des bases qui ne font pas l'objet d'une harmonisation au plan régional. Voilà pourquoi au dernier recensement on représente 10,05 % de la population de la région mais quand il faut payer la taxe d'habitation on représente près de 15 %, c'est-à-dire que nous payons 50 % de plus que la moyenne. Le montant c'est 15 292 000 F. Je ne ferai pas la campagne mais je signale cela à tout hasard à ceux qui la feront d'un côté comme de l'autre il y en aura peut-être de la Région (rires), ce n'est quand même pas négligeable. Il y en a qui sont pour la baisse des impôts mais quand la gauche supprime un impôt particulièrement mal assis et qui nous frappe nous plus particulièrement, la droite sénatoriale vote comme un seul homme. Il est vrai que les grandes villes sont marginalisées dans cette assemblée qui évoque plus le temps de la vieille France dans le pays du seigle et de la châtaigne, verrouillée et cadennassée pour être structurellement réfractaire à toute alternance. Alors quand il faut payer l'impôt, on pèse 15 % pour 10 % du poids démographique mais quand il faut élire les sénateurs on pèse moins de 10 %, 7,5 %. C'est peut-être cela qui explique pourquoi nous sommes mal traités mais enfin il faudra le dire aux Bisontins, il y aura quand même 15 MF d'impôt en moins sur la feuille de taxe d'habitation, ça fera en moyenne 6,6 % de moins, ce qui n'est pas négligeable. Je sais qu'il y a eu des articles dans la presse régionale, il y en a eu 4 colonnes où le Président du Conseil Régional conteste le cadeau fiscal de JOSPIN, il n'y a jamais eu de réponse. Pour nous j'estime que ce n'est pas un cadeau négligeable et au passage je note que l'allègement de la taxe d'habitation (15 292 000 F à 10 000 F près), est équivalent à ce qu'on paie en part régionale de taxe d'habitation (15 299 000 F), c'est ce qui correspond à la part salaires de la taxe professionnelle. Il y a donc un équilibre dans la baisse des impôts entre l'allègement des entreprises mais ces chiffres-là ne sont jamais cités. Les entreprises vont quand même payer 15 MF de moins ainsi que les ménages. Deux fois 15 MF, je trouve que ce n'est quand même pas négligeable. Voilà un certain nombre d'observations qu'appelle ce compte administratif.

**M. LE MAIRE :** Je voudrais répondre brièvement à M. DUVERGET et à Mme WEINMAN surtout pour leur expliquer que la diminution de nos investissements dans les trois secteurs qu'a cités M. DUVERGET et le taux de réalisation inférieur sont dus à plusieurs raisons que va développer tout à l'heure le Premier Adjoint mais d'abord parce que les grands projets, Palais des Sports, Marché/Beaux-Arts, Musée du Temps ont été décalés pour de multiples raisons que je ne citerai pas.

Deuxièmement, il le dira aussi, dans toutes les commissions d'appel d'offres, une fois sur deux même deux fois sur trois, l'appel d'offres est infructueux parce que, on l'a souligné tout à l'heure, les prix montent et par rapport à nos estimations, on pourra citer d'ailleurs des exemples ici, ça ne passe plus donc on est obligé de le décaler. Maintenant pour le rassurer, on trouve quand même dans ce compte administratif un report de dépenses qui ont été engagées mais que nous tenons de 114 MF et un report de recettes de 94 MF, c'est-à-dire que pour l'année 2000, ce décalage sera compensé par un décalage aussi de recettes et de dépenses qui sont prévues dans le compte administratif.

Quant à ce que disait Mme WEINMAN sur les budgets annexes qui servent au budget général, nous sommes en contentieux pour l'instant devant le Tribunal Administratif, un contentieux de plus. Justement à ce sujet puisque quelqu'un qui s'intéresse sans doute mais d'un peu loin maintenant puisqu'il n'a plus aucune responsabilité politique, dit que le budget du Service des Eaux et de l'Assainissement de la Ville de Besançon a servi à équilibrer le budget général, et qu'il en est de même maintenant du budget des Déchets. Or nous sommes très forts là-dessus, si 5 MF du budget de l'Eau servent aux charges du budget général, c'est parce qu'effectivement des services du budget général sont rendus aux Services des Eaux et de l'Assainissement. Et tout compte fait, en regardant dans le détail, nous l'avons préparé en mémoire pour le Tribunal Administratif, eh bien il y a effectivement une comparaison qui est très claire, très nette et nous ne sommes en aucun cas dans l'illégalité de récupérer 5 MF ou 8 MF pour le budget des Déchets pour les mettre au budget général parce que c'est un équilibre logique entre ce qu'on fait au niveau du budget général qui intervient dans le fonctionnement de ces budgets annexes.

Mais Jacques VUILLEMIN a plus d'expérience et de détails que moi pour expliquer pourquoi nous n'avons pas suffisamment réalisé par rapport aux autres années, 58 % c'est peut-être assez faible.

**M. VUILLEMIN :** Il y avait en gros trois, quatre questions, une que j'attendais, c'était bien sûr le taux de réalisation du programme d'équipements, bien évidemment les comparaisons avec les comptes administratifs précédents, l'épargne disponible, la contribution des budgets annexes non pas à l'équilibre mais aux charges du budget principal et puis différentes autres questions.

Sur les comparaisons, alors c'est vrai que le compte administratif 1999 comprend un budget annexe supplémentaire et pas un petit budget, celui des Déchets pour plus de 90 MF. Ce budget annexe veut dire quoi ? Cela veut dire que tout ce qui relève de la mission déchets, les personnels, les emprunts, les actifs, les bâtiments, les matériels, etc. tout cela passe dans le budget annexe Déchets. Donc bien évidemment le budget principal s'en ressent, première remarque.

Deuxième autre remarque et ça nous n'y pouvons rien, c'est que cette fameuse M14 continue de nous faire des misères puisqu'elle a trouvé rien moins entre 1998 et 1999 que d'évoluer, c'est-à-dire la fonction 1 qui en 1998 concernait l'enseignement, en 1999 concerne la sécurité et la salubrité, la fonction 2 qui en 1998 concernait la culture, la vie sociale et les sports, concerne en 1999 l'enseignement et la formation. Pas facile de s'y retrouver. Donc soyez très prudents dans les comparaisons. C'était un propos liminaire.

Le taux d'exécution de la section d'investissement. D'abord au niveau du budget général, il faut quand même le relever, les dépenses d'investissement passent de 27,6 % en 1998 à 29 % environ en 1999. C'est dû à la part importante prise par les budgets annexes, collecteur Nord-Ouest, modernisation de l'usine d'incinération, etc. Cela étant dit, c'est vrai personne ne peut le nier et certainement pas moi, on observe une diminution, un ralentissement des dépenses d'investissement pour le BP puisque le taux de réalisation s'établit à un peu moins de 60 %, 59,8 %, alors que d'habitude nous étions au-delà de 70 %, c'est-à-dire que nous avons un taux de réalisation supérieur à la moyenne des villes comparables à Besançon.

Cela a deux conséquences. Première conséquence c'est l'importance des restes à réaliser en dépenses bien sûr mais aussi en recettes parce que certaines subventions et participations liées à la réalisation d'un chantier, de travaux etc. dans la mesure où ce chantier est ralenti ou n'est pas exécuté, n'arrivent pas.

Autre conséquence, le Maire l'a soulignée, c'est bien évidemment au niveau de la mobilisation des emprunts. Nous avons inscrit 85 MF au titre du budget principal en 1999, nous en avons mobilisé 66 donc quasiment 20 de moins. Tout cela étant dit, pourquoi ? Je dirais que les raisons sont multiples et que ça ne résulte certainement pas d'une volonté municipale de ne plus investir, etc. Le Maire en a déjà évoqué certaines mais il y en a quand même qu'il n'est peut-être pas mauvais de rappeler ici. Alors c'est vrai en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres et tous ceux qui en font partie le constatent comme moi, s'il y a quelques années les entreprises avaient besoin de travailler et faisaient des offres quelquefois un petit peu en-dessous des estimations, ce n'est plus le cas aujourd'hui. On observe même dans certains corps de métiers pas de réponse du tout, alors que fait-on ? On déclare infructueux et on relance. Vous ajoutez à cela les délais de publication, etc. et bien évidemment un chantier qui devait démarrer le 1<sup>er</sup> mai démarre deux ou trois mois plus tard. Il y a un exemple -ce n'est pas une somme importante- très typique : l'extension du groupe scolaire Jean Boichard. Les services ont fait une estimation, 1 700 000 F, on a lancé un appel d'offres, une seule réponse et presque le double de l'estimation des services. Que fait-on quand on gère de l'argent public ? On ne peut pas lancer les travaux à n'importe quel prix, eh bien on déclare infructueux et on relance, etc. et au lieu de commencer les travaux au mois d'avril ça commence au mois de juillet ou au lieu de commencer au mois de juillet puisque c'est une école, on commence plus tard et l'école, au lieu de la livrer à la rentrée on la livre à la Toussaint. Voilà un exemple parmi d'autres mais des exemples comme cela je pourrais vous en citer pendant des heures. Donc c'est une raison majeure qui ne relève ni d'une volonté municipale bien entendu ni de notre action.

Appel d'offres toujours, le décalage de l'opération du Palais des Sports. On en a déjà assez parlé ici, appel d'offres infructueux donc l'opération est entièrement décalée. Voilà encore un exemple et là il s'agissait de sommes importantes.

Je voudrais aussi souligner les difficultés rencontrées pour certains chantiers, difficultés qui ne relèvent pas de nous. Je vais en citer deux, dont une du secteur culturel évoqué par M. DUVERGET. Le projet muséographique pour le Musée du Temps, on aimerait bien qu'il soit prêt mais malheureusement il y a des gens extérieurs à la Ville qui discutent, etc. Il n'est donc toujours pas prêt et résultat de tout cela, 12 MF de crédits reportés pour le Musée du Temps et cela nous n'y pouvons rien. Nous ne pouvons malheureusement pas décider tout seuls.

Autre exemple : la ZAC Marché/Beaux- Arts où Dieu sait qu'on nous a cherché des poux dans la tête, sans parler des fouilles qui durent toujours plus longtemps que prévu, etc. Vous cumulez tout cela et au lieu de réaliser pour 150 MF de travaux, on en fait 50 MF de moins. Vous serez satisfaits ou non de ces explications, mais ce sont des faits incontournables.

Je voudrais quand même dire que depuis la M14, il ne faut quand même pas l'oublier, toutes les dépenses d'équipement qui sont affectées à des équipements non municipaux figurent désormais en section de fonctionnement, on les appelle subventions d'équipement. Par exemple, le Restaurant Universitaire de Canot, on avait encore je crois une petite queue de financement 1999, ça ne figure pas en section d'investissement mais en section de fonctionnement. Malgré tout cela ou à cause de tout cela comme vous voudrez, les dépenses réelles d'investissement, travaux en régie municipale compris, s'élèvent quand même en 1999 à plus de 300 MF dont c'est vrai 122 MF de remboursement en capital. Ce n'est quand même pas rien. Le pourcentage par rapport aux dépenses du budget, 25,7 % je crois de mémoire, il y a trois, quatre ans on était dans ces eaux-là, alors c'est vrai qu'on a eu une pointe, on est retombé l'année dernière pour toutes les raisons que je viens d'énoncer.

J'aurais pu citer aussi des bus qui nous ont été livrés fin 1999 et dont le paiement interviendra en l'an 2000. On n'y peut rien, on aurait bien aimé les avoir plus tôt.

Autre secteur qui rejoint celui qui a été évoqué, l'aménagement urbain. Je viens de parler de la ZAC Marché/Beaux-Arts, résultat des courses 9 MF de crédits reportés, ce qui n'est pas rien.

Je voudrais répondre maintenant à Mme WEINMAN et je voudrais la remercier d'avoir posé cette question parce que Dieu sait qu'on raconte n'importe quoi à propos de cela : ces fameuses contributions des budgets annexes non pas à l'équilibre mais aux charges du budget principal. On a quand même maintenant des outils, la comptabilité analytique, etc. le «pifomètre» en finances c'est fini, cela n'a d'ailleurs jamais été tellement le cas. Donc on n'a plus que des ratios très précis en fonction du personnel, des heures passées, etc. Vous allez me dire d'accord mais ça sert à quoi ? Par exemple l'entretien des véhicules des services d'eau, des déchets, d'assainissement, n'est pas fait par les garages de ces services mais par les garages municipaux. Cela a un coût. Tout ce qui est suivi informatique, le remplacement du matériel informatique, etc. il n'y a pas un atelier informatique au Service de l'Eau, au Service de l'Assainissement, etc. c'est la cellule municipale de l'informatique qui gère cela. Le suivi des personnels, les carrières, etc. c'est le Service Ressources Humaines de la Ville, etc. Tout cela a été chiffré avec précision et on arrive aux chiffres qui sont annoncés. Je voudrais quand même dire une chose parce qu'au-delà de tout cela il y a quand même une chose qui faut bien prendre en compte. On ne peut pas à la fois exiger la transparence et la vérité des coûts et faire comme si certaines prestations, indispensables au bon fonctionnement des services, ne coûtaient rien. Hypothèse d'école, je dis bien hypothèse d'école : ces services ne sont pas en régie municipale, ils sont gérés par des entreprises : croyez-vous que ces entreprises feraient cadeau à l'usager du coût de frais de siège, les frais généraux, l'informatique, les véhicules et j'en passe ? Certainement pas ! On ne peut pas à la fois encore une fois exiger la vérité des coûts, la transparence et puis dire l'informatique, le suivi des carrières des personnels, etc. c'est le budget principal qui se débrouille parce que là ce ne serait pas correct.

Autre question posée sur l'épargne disponible ; la seule épargne qui compte c'est celle-là, c'est-à-dire après déduction des remboursements de dettes, celle qui permet de faire de l'autofinancement. Quelques comparaisons si vous permettez. Budget principal : en 1995 pour un solde du compte administratif de 53 MF, l'épargne disponible était de 34,7 MF, 1996 solde du compte administratif 53 MF épargne disponible 27,8 MF, 1997 solde du compte administratif 60 MF épargne disponible c'est vrai supérieure 62 MF, et 1999 solde du compte administratif budget principal 77 MF, épargne disponible 48 MF, donc ce n'est pas scandaleux d'annoncer 48 MF par rapport au compte administratif 77 MF alors qu'en 1995 et en 1996 on était très en-dessous. Je crois que, encore une fois dans toutes ces comparaisons notamment pour ces choses-là, il faut se garder de faire des comparaisons d'une année sur l'autre. Il faut un minimum de recul. J'ai dit à plusieurs reprises que la gestion s'apprécie j'allais dire dans la durée, bien sûr pas sur 25 ans mais quand même au moins sur quelques années sinon les enseignements qu'on en tire sont faux.

Section de fonctionnement, je ne peux quand même pas résister au plaisir aussi de signaler, cela a été dit mais ça fait plaisir de le répéter parce que personne ne me le dit, la diminution du poids de l'endettement. Ce n'est quand même pas rien de constater qu'en 1998 l'encours de la dette était de 812 MF et de constater qu'un an plus tard elle est de 757 MF. Ce n'est pas rien de constater que les intérêts de la dette étaient de 40 MF en 1998 et qu'ils ne sont plus que de 33 MF en 1999. Alors c'est vrai, la conjoncture est favorable mais elle l'est pour tout le monde, pour toutes les villes, pour toutes les collectivités et je ne suis pas certain que tout le monde ait des résultats comme cela et le Maire a eu parfaitement raison de rendre hommage aux services municipaux, et je le dis d'autant plus volontiers que je n'y suis pour rien du tout, tout cela se passe au niveau des services Finances, c'est une gestion au quotidien, etc. avec les banques, suivre les taux et je crois qu'il convenait effectivement de leur rendre hommage comme il se doit.

A noter aussi, cela a été dit et je crois que c'est à mettre à notre crédit, la diminution des dépenses de fonctionnement qui passent de 72 à 70 % d'une année sur l'autre et la maîtrise des dépenses de personnel qui étaient de 48,5 % en 1998 et qui ne sont plus que 47,9 % en 1999.

On a dit tout à l'heure que certains secteurs sont sinistrés ; j'ai un peu répondu sur l'investissement. Sur le fonctionnement, le fait de présenter les budgets par fonction permet de bien mesurer l'effort de la Ville dans différents secteurs. Par fonction, cela veut dire que tout est là, les dépenses de personnel, etc. Par exemple l'enseignement, pour faire plaisir à Danièle TETU, tout confondu, dépenses réalisées en fonctionnement l'année dernière 80 MF dont 40 MF pour le secteur écoles maternelles et primaires. Le reste, il y a l'Ecole des Beaux-Arts dont Joseph a parlé, les restaurants scolaires, les transports scolaires dont on ne parle pas suffisamment, 6 MF, etc.

Pour le secteur de la culture dont on a dit que c'était un secteur sinistré, les dépenses de fonctionnement réalisées en 1999 s'élèvent à 94 MF sur 97 MF de dépenses inscrites, donc là le taux d'exécution il est, je ne veux pas dire parfait, mais presque. Il y a là le Théâtre, le Centre Dramatique National, les bibliothèques, les musées, etc. Je crois qu'on ne peut quand même pas dire que le secteur culturel soit un secteur sinistré.

Je pourrais signaler aussi le secteur social avec 129 MF de dépenses réalisées en fonctionnement dont bien sûr la subvention au Centre Communal d'Aide Sociale.

Voilà un petit peu ce que je voulais dire aux différentes questions qui ont été posées. Un mot encore pour dire que les tableaux à la fin du document d'analyse qui donnent les balances, la balance générale tous budgets confondus, 158 MF c'est inférieur à la balance générale 1998 qui était de 161 MF. Un mot aussi pour préciser que si le budget principal dégage un excédent de 77 MF, on a déjà repris 19 MF pour l'autofinancement d'investissement 1999 et je rappelle que le reste, 57 MF ont été repris, c'est la M14 qui en faisait obligation, dès le vote du budget au mois de mars donc il n'y a plus rien.

**M. MILLE** : Merci Jacques. Je pense que M. DUVERGET et Mme WEINMAN sont bien rassurés maintenant.

**M. BONNET** : J'avais envie d'être gentil ce soir mais quand j'entends parler du projet soi-disant Marché/Beaux-Arts, on pourrait plutôt parler de Marché/7<sup>ème</sup> Art parce que le Musée des Beaux-Arts c'est quand même le grand oublié et je ne sais pas ce qu'en pense Joseph PINARD qui n'a pas l'air d'aimer beaucoup le cinéma, donc quand j'entends parler du projet Marché/Beaux-Arts ou Marché/7<sup>ème</sup> Art et que j'entends dire qu'il y aurait eu des recours, j'ai encore entendu cela dans les propos de M. VUILLEMIN qui a laissé entendre que certains retards seraient en rapport avec certains recours, le jugement date de la fin de l'année 1999 donc c'est un petit peu léger comme argumentation pour le compte administratif 1999. Là-dessus je ne peux pas m'empêcher de réagir.

J'ai écouté attentivement Joseph PINARD parce que c'est toujours intéressant, on apprend beaucoup de choses. Ce soir je n'ai pas appris grand chose parce qu'on a entendu des choses qu'on entend très souvent et je reconnais à Joseph PINARD sa constance à défendre des idées qui pour certaines sont défendables et qui pour d'autres le sont moins. Tout élu bisontin peut partager certaines de ces remarques quant à certaines négligences vis-à-vis de la Ville mais ce qui est dommage c'est que c'est noyé dans des attaques contre le Département, contre la Région, contre le Sénat, contre le cinéma, c'est assez vaste si bien qu'on ne s'y retrouve plus très bien.

Ce que je vois quand même, c'est qu'il y a quelque chose d'électoraliste qui sort à la fin. Je comprends qu'il ait du mal à s'y retrouver entre DL et UDF, ce n'est pas toujours facile, moi j'ai parfois du mal entre Fabusiens, Mauroyistes, ex-Poperénistes, Jospino-Rocardiens, etc. sans compter LANG, on ne va pas entrer dans ce genre de détails. Que ce soit deux partis ou un parti, il y a des courants, des désaccords, c'est la loi de la démocratie. Ce que j'entends là aujourd'hui c'est qu'on reparle du Front National auquel plus personne ne s'intéresse parce qu'évidemment à l'approche des élections parler du Front National ça peut servir électoralement. Ce que j'entends aussi, c'est l'affreuse droite qui ne veut pas qu'on diminue la taxe d'habitation alors que la gentille gauche est là au service de la population mais l'autonomie fiscale des régions ce n'est pas votre problème. C'est un leurre cette diminution de taxe d'habitation et si vous attaquez le Président de Région c'est parce que vous savez très bien qu'il a raison sur ce point.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Attendez les résultats de la Commission Mauroy et vous verrez bien les évolutions.

**M. BONNET** : Je vous remercie de cette information mais je pense qu'on va avoir beaucoup de surprises quant à l'évolution de l'intercommunalité, de la vie des collectivités, de l'avenir des départements. Il y a eu des inquiétudes quant à l'avenir des cantons qui ont été exprimées suite au débat de la Commission Mauroy, donc là on entre dans des débats qui sont beaucoup plus vastes que celui du compte administratif ce soir et qui

électoralement ne seront pas simples à régler pour vous comme pour nous. J'en suis simplement à ce que j'entends ce soir, c'est qu'on dilue puis finalement on attaque sur des thèmes assez classiques mais personnellement ça ne m'intéresse pas.

**M. LE MAIRE :** Je veux répondre en deux mots à M. BONNET. J'ai l'habitude de lui répondre, d'abord par une observation de son vocabulaire, il a utilisé un conditionnel en disant il y aurait eu des recours. Je dis non : il y a eu et il y a toujours des recours en ce qui concerne Marché/Beaux-Arts. Vous n'êtes pas sans l'ignorer -je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi terminer-. Je dis simplement que ces recours nous les regrettons -ils les regrettent sans doute aussi quoiqu'ils en soient parfois les principaux artisans tout du moins pour une fois- et je pense que ce n'est pas bon que dans une ville lorsqu'on fait des projets, on se heurte chaque fois, mais alors presque chaque fois, à un espèce de système qui s'oppose et derrière ces oppositions on retrouve quand même toujours un peu les mêmes personnes.

Deuxièmement, je voudrais conseiller au Docteur BONNET d'aller consulter un audiophonologiste parce que ce qu'il entend dans cette assemblée est toujours totalement déformé et il retrouve des aspects de politique politicienne alors que 9 fois sur 10, 90 fois sur 100 peut-être à part Joseph PINARD qui en fait un petit peu parfois son... (rires), ce n'est pas le cas... Je crois que vos oreilles sont déformées, peut-être qu'il n'y a pas que les oreilles, il y a aussi les cellules mentales (rires), c'est peut-être plus grave mais je crois qu'il faut essayer de prendre ce qu'il y a de positif et non pas toujours négativement relever que Joseph a critiqué le Président de la Région. Il a parfaitement le droit de critiquer et quand il le fait c'est finalement les institutions et très rarement des critiques personnelles, ponctuelles, politiciennes d'un tel ou un tel de ses adversaires ou de ses partenaires. Voilà ce que je voulais répondre au Docteur BONNET.

**M. FERREOL :** Je voudrais intervenir très brièvement sur deux petits points. Je ne vais pas reprendre ce que le Premier Adjoint a dit mais simplement rappeler qu'évidemment le retard de l'ouverture de cette première tranche du Musée du Temps n'est pas de notre fait et vous le savez Monsieur DUVERGET puisque si vous avez observé le calendrier culturel de cette année, la parade du temps qui s'est déroulée le week-end passé était prévue pour l'inauguration de cette première tranche. Le Premier Adjoint a fait un lapsus tout à l'heure, ce n'est pas le projet muséographique qui est en retard. Moi j'ai découvert dans cette opération la difficulté du dossier qui est objective mais aussi je le dis ici dans cette assemblée, la difficulté dans la relation avec la maîtrise d'oeuvre puisque vous savez qu'il y a deux architectes, l'architecte en chef des monuments historiques et un architecte muséographe. J'ai été extrêmement surpris et parfois choqué de voir que le planning que le Maire rappelait régulièrement à ces deux architectes n'a pas été tenu et nous sommes totalement dépendants. Maintenant on peut le dire nous sortons du tunnel mais nous avons perdu un an par rapport au planning qui avait été accepté par les architectes.

La deuxième remarque est un détail, je ne veux pas prolonger non plus l'intervention de Joseph PINARD, mais Monsieur DUVERGET c'est l'occasion très précise de vous rappeler qu'en février vous aviez fait, concernant la même intervention de Joseph PINARD, une proposition qui était de demander au Maire de la Ville de Besançon d'interpeller le Président du Conseil Régional sur la question du financement de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Je rappelle que cette lettre est partie, et à ma connaissance n'a toujours pas de réponse.

**M. PINARD** : Très rapidement, si 15 MF pour la taxe d'habitation d'une part en moins à payer par les contribuables et 15 MF pour la taxe professionnelle des entreprises c'est un leurre, en fait c'est un leurre qui coûte cher, plus cher que les faux chars de la guerre du Kosovo ! Ce n'est pas un leurre, c'est du beurre dans les épinards. La pédagogie c'est un peu l'art de se répéter et vous dites que je me répète mais je fais bien attention et je mets les chiffres à jour. Or les chiffres que j'ai communiqués par rapport aux 7 905 per-sonnes qui sont à l'aide sociale, je ne les ai jamais donnés car ils ne sont pas faciles à obtenir. Et je le répète, que nous ayons 47,8 % des gens qui sont à l'aide sociale pour maladie mentale me pose une question. Il faudra qu'on voie avec le Centre Communal d'Action Sociale, qu'on étudie de près, qu'on ait des réponses. Ce sont des gens qui ne manifestent jamais, ceux qui sont à l'APSD ils ne descendront pas dans la rue, ils sont grabataires et je me sens une responsabilité parce que je siège dans la commission sociale depuis 1973. Alors ne dites pas que je me répète, c'est plutôt vous qui nous joueriez le Boléro de Ravel (rires).

**M. MILLE** : Je pense qu'il n'y a plus d'intervention donc on va procéder au vote. Pour cela, je demande à M. le Maire de bien vouloir quitter la salle.

M. le Maire quitte la salle afin que l'Assemblée puisse procéder au vote.

\* \* \*

**M. LE MAIRE** : Merci chers amis de cette marque supplémentaire de confiance en ce qui concerne la gestion de notre ville pour l'année 1999».

\* \* \*

**M. MILLE** : Monsieur le Maire, je vous rends compte qu'après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 9 abstentions, a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1999 et a pris acte des travaux d'inventaire et de la reprise au BP 2000 des reports de crédits indiqués en annexe.

*Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.*

## Etat des dépenses engagées non mandatées à la clôture de l'exercice 1999

## Budget Principal - Dépenses - Investissement

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	020	2031	95069 10100	Frais d'études - Réseau fibre optique Besançon Lumière (L.U.M.I.E.R.E.)	51 000 90	020	020	2031	95069 10100
90	020	205	00505 10100	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques droits similaires - Domaine de l'informatique	824 883 90	020	020	205	00505 10100
90	020	205	89019 10100	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques - Bureautique	575 001 90	020	020	205	89019 10100
90	020	205	90004 00300	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques - Imprimerie	22 000 90	020	020	205	90004 00300
90	020	21538	00505 10100	Autres réseaux - Domaine de l'informatique	186 000 90	020	020	21538	00505 10100
90	020	21538	95069 10100	Autres réseaux - Réseau fibre optique Besançon Lumière (L.U.M.I.E.R.E.)	3 947 836 90	020	020	21538	95069 10100
90	020	2158	00511 32000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine du parc automobile et matériels divers	10 940 90	020	020	2158	00511 32000
90	020	2158	00511 33000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine du parc automobile et matériels divers	55 134 90	020	020	2158	00511 33000
90	020	2182	00511 32000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine du parc automobile et matériels divers	3 743 603 90	020	020	2182	00511 32000
90	020	2183	89019 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et informatique - Bureautique	96 655 90	020	020	2183	89019 10100
90	020	2183	94006 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et informatique - Informatisation des bibliothèques	155 107 90	020	020	2183	94006 10100
90	020	2183	96001 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et informatique - Réseaux informatiques	447 000 90	020	020	2183	96001 10100

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	020	2183	97025 10100	Autres immobilisations corporelles - Bureau et informatique - Installations téléphoniques	108 000	90	020	2183	97025 10100
90	020	2183	99008 10100	Autres immobilisations corporelles - Bureau et informatique - Points Publics - Création	179 000	90	020	2183	99008 10100
90	020	2184	00510 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'administration	636 190	90	020	2184	00510 33000
90	020	2188	00511 32000	Autres immobilisations corporelles - Domaine du parc automobile et matériels divers	625 000	90	020	2188	00511 32000
90	020	2188	90004 00300	Autres immobilisations corporelles - Imprimerie	9 154	90	020	2188	90004 00300
90	020	2313	00501 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	151 025	90	020	2313	00501 33000
90	020	2313	00510 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	81 540	90	020	2313	00510 30900
90	020	2313	00510 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	1 301 163	90	020	2313	00510 33000
90	020	2313	76128 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers Municipaux	99 999	90	020	2313	76128 30900
90	020	2313	76128 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	355 792	90	020	2313	76128 33000
90	020	2313	89134 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	123 347	90	020	2313	89134 30900
90	020	2313	89134 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	1 044 034	90	020	2313	89134 33000
90	020	2313	97025 10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Installations téléphoniques	254 383	90	020	2313	97025 10100
90	020	2313	98193 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - CTM - Restauration vestiaires et agrandissement	4 420	90	020	2313	98193 33000
Total Sous-chapitre 90 020				Administration générale de la collectivité	15 088 206				

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	023	2183	00515 00300	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et informatique - Domaine de la communication	31 048	90	023	2183	00515 00300
90	023	2315	00515 00300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la Communication	17 000	90	023	2315	00515 00300
Total sous-chapitre 90 023				Information - Communication - Publicité	48 048				
90	025	21838	00509 41071	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	8 228	90	025	2188	00509 41071
90	025	2313	99010 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison des Syndicats	250 000	90	025	2313	99010 30900
90	025	2313	99010 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison des Syndicats	600 500	90	025	2313	99010 33000
Total sous-chapitre 90 025				Aides aux associations	858 728				
90	026	2121	00507 34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine de l'environnement et des espaces verts	30 508	90	026	2121	00507 34000
90	026	2158	00507 34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'environnement et des espaces verts	1 295	90	026	2158	00507 34000
90	026	2312	00507 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts	212 856	90	026	2312	00507 34000
90	026	2312	96040 30300	Immobilisations en cours - Terrains - Extension cimetière de Saint-Claude	965 219	90	026	2312	96040 30300
Total sous-chapitre 90 026				Cimetières et Pompes Funèbres	1 209 878				
TOTAL FONCTION 0					17 204 860				

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	211	2158	00502 34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'enseignement	52 204 90	211	2158	00502 34000	
90	211	2183	00502 21100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Domaine de l'enseignement	85 200 90	211	2183	00502 21100	
90	211	2184	00502 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	14 000 90	211	2184	00502 33000	
90	211	2188	00502 21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	206 623 90	211	2188	00502 21100	
90	211	2312	00502 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'enseignement	460 119 90	211	2312	00502 34000	
90	211	2312	94011 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Groupe Scolaire Arsenal - Restructuration	3 148 90	211	2312	94011 34000	
90	211	2312	96013 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Rénovation des aires de jeux	147 033 90	211	2312	96013 34000	
90	211	2313	00502 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	503 90	211	2313	00502 30900	
90	211	2313	00502 33000	Immobilisations corporelles - Constructions - Domaine de l'enseignement	1 256 982 90	211	2313	00502 33000	
Total sous-chapitre 90 211				Ecoles maternelles	2 225 812				
90	212	205	98016 10100	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques droits similaires - Informatisation des écoles	100 000 90	212	205	98016 10100	
90	212	21538	98016 10100	Autres réseaux - Informatisation des écoles	432 970 90	212	21538	98016 10100	
90	212	21538	98016 30900	Autres réseaux - Informatisation des écoles	340 885 90	212	21538	98016 30900	
90	212	2183	00502 21100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Domaine de l'enseignement	60 000 90	212	2183	00502 21100	

Imputation 1999						Imputation 2000						
Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	
90	212	2183	98016	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Informatisation des écoles	102 828 90	212	2183	98016	10100		
90	212	2188	00502	21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	109 754 90	212	2188	00502	21100		
90	212	2312	00502	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'enseignement	3 408 90	212	2312	00502	34000		
90	212	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	519 098 90	212	2313	00502	30900		
90	212	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	2 112 917 90	212	2313	00502	33000		
Ecoles primaires						3 781 860						
Total sous-chapitre 90 212												
90	213	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	105 705 90	213	2313	00502	30900		
90	213	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	575 739 90	213	2313	00502	33000		
90	213	2313	89145	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ecole Jean Boichard	597 687 90	213	2313	89145	33000		
90	213	2313	94011	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Groupe Scolaire Arsenal - Restructuration	9 691 90	213	2313	94011	33000		
90	213	2313	95039	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Groupe scolaire Saint-Claude - Restructuration	96 990 90	213	2313	95039	33000		
Classes regroupées						1 385 812						
Total sous-chapitre 90 213												

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	23	2313	00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	270 000 90	23	2313	00509	30900
90	23	2313	00509 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	22 042 90	23	2313	00509	33000
90	23	238	91038 30100	Avance acompte sur commande - Immobilisations corporelles - Programme d'équipement de l'Université	818 611 90	23	238	91038	30100
Total sous-chapitre 90 23				Enseignement Supérieur	1 110 653				
90	251	2188	00502 21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	126 866 90	251	2188	00502	21100
Total sous-chapitre 90 251				Hébergement et restauration scolaire	126 866				
TOTAL FONCTION 2					8 631 003				
90	311	2188	00509 46000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la Culture	6 400 90	311	2188	00509	46000
Total sous-chapitre 311				Expression musicale, lyrique et chorégraphique	6 400				
90	312	2188	00509 41000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la Culture	15 560 90	312	2188	00509	41000
Total sous-chapitre 90 312				Arts plastiques et autres activités artistiques	15 560				
90	314	2313	00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la Culture	329 559 90	314	2313	00509	30900
Total sous-chapitre 314				Cinémas et autres salles de spectacles	329 559				
90	321	2031	95052 33000	Frais d'études - Projet grande bibliothèque	108 404 90	321	2031	95052	33000
90	321	2162	89032 45000	Fonds anciens bibliothèques et musées - Ouvrages	57 651 90	321	2162	89032	45000

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	321	2184	00509 45000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	6 700	90	321	2184	00509 45000
90	321	2188	00509 45000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la Culture	3 256	90	321	2188	00509 45000
90	321	2313	00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la Culture	249 463	90	321	2313	00509 30900
90	321	2316	89032 45000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collective et oeuvres scolaires - Ouvrages	20 398	90	321	2316	89032 45000
Total sous-chapitre 90 321				Bibliothèques et Médiathèques	445 872				
90	322	2031	86021 52000	Frais d'études - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	201 700	90	322	2031	86021 52000
90	322	2135	00509 52000	Installation, agencement, aménagement des constructions - Domaine de la Culture	216 800	90	322	2135	00509 52000
90	322	2135	99016 52000	Installation, agencement aménagement des constructions - Citadelle redevance SEM	24 450	90	322	2135	99016 52000
90	322	2161	00509 52000	Oeuvres et objets d'art - Domaine de la Culture	208 890	90	322	2161	00509 52000
90	322	2168	00509 52000	Autres collectivités - Oeuvres d'art - Domaine de la Culture	12 890	90	322	2168	00509 52000
90	322	2183	86021 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	52 000	90	322	2183	86021 10100
90	322	2184	00509 52000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la Culture	18 449	90	322	2184	00509 52000
90	322	2188	86021 52000	Autres immobilisations corporelles - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	46 000	90	322	2188	86021 52000
90	322	2313	00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la Culture	169 239	90	322	2313	00509 30900

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	322	2313	00509 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la Culture	51 000	90	322	2313	00509 33000
90	322	2313	86021 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	12 028	90	322	2313	86021 33000
90	322	2316	00509 52000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collective et oeuvres scolaires - Domaine de la Culture	638 641	90	322	2316	00509 52000
Total sous-chapitre 90 322				Musées	13 668				
90	324	2188	00509 41040	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la Culture	15 693	90	324	2188	00509 41040
90	324	2313	82020 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	2 282	90	324	2313	82020 33000
90	324	2313	89056 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Citadelle et parc zoologique	234 607	90	324	2313	89056 33000
90	324	2313	89133 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux dans les édifices culturels	61 364	90	324	2313	89133 30900
90	324	2313	89133 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux dans les édifices culturels	334 930	90	324	2313	89133 33000
90	324	2313	96025 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments classés historiques	55 042	90	324	2313	96025 33000
90	324	2313	96025 35000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments classés historiques	4 168	90	324	2313	96025 35000
90	324	2313	97007 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	27 091	90	324	2313	97007 30900
90	324	2313	97007 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	630 387	90	324	2313	97007 33000
90	324	2316	00509 41040	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collective et oeuvres scolaires - Domaine de la Culture	41 500	90	324	2316	00509 41040
Total sous-chapitre 90 324				Entretien du patrimoine culturel	3 686				
					978				

Imputation 1999				Imputation 2000							
Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service
TOTAL FONCTION 3						18 152 529					
90	411	2188	00506	20300	Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports	42 509 90	411	2188	00506	20300	
90	411	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	271 638 90	411	2313	00506	30900	
90	411	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	1 250 298 90	411	2313	00506	33000	
90	411	2313	99012	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Restructuration et extension	345 355 90	411	2313	99012	33000	
Total sous-chapitre 90 411						1 909 800					
90	412	2121	00506	34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine des sports	46 425 90	412	2121	00506	34000	
90	412	2158	00506	34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine des sports	12 859 90	412	2158	00506	34000	
90	412	2188	00506	20300	Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports	5 574 90	412	2188	00506	20300	
90	412	2188	00506	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports	12 075 90	412	2188	00506	34000	
90	412	2312	00506	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine des sports	261 932 90	412	2312	00506	34000	
90	412	2312	98014	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Complexe sportif Montrapon - Terrain stabilisé n° 2	164 353 90	412	2312	98014	30300	
90	412	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	111 917 90	412	2313	00506	30900	
90	412	2313	95035	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Rénovation tribunes	492 622 90	412	2313	95035	33000	
Total sous-chapitre 90 412						1 107 757					
Total sous-chapitre 90 413						30 237 90					
90	413	2188	00506	20300	Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports	30 237 90	413	2188	00506	20300	
90	413	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	58 963 90	413	2313	00506	30900	

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	413	2313	95053 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Piscine La Fayette	281 393 90	413	2313	95053	33000
Total sous-chapitre 90 413				Piscines	370 593				
90	414	2318	90022 35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Travaux d'aménagement sur le Doubs	21 640 90	414	2318	90022	35000
Total sous-chapitre 90 414				Autres équipements sportifs ou de loisir	21 640				
90	422	2188	00509 47030	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la Culture	29 130 90	422	2188	00509	47030
90	422	2313	90006 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments vie associative et quartiers	222 083 90	422	2313	90006	30900
90	422	2313	90006 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments vie associative et quartiers	607 670 90	422	2313	90006	33000
90	422	2313	90007 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments animation socio-culturelle	24 520 90	422	2313	90007	33000
90	422	2313	97020 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison de quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	1 172 365 90	422	2313	97020	33000
90	422	2313	99008 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Points Publics - Création	3 052 90	422	2313	99008	30900
90	422	2313	99008 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Points Publics - Création	162 400 90	422	2313	99008	33000
Total sous-chapitre 90 422				Autres activités pour les jeunes	2 221 220				
TOTAL FONCTION 4					5 631 010				
90	511	2313	95058 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Rénovation Centre de Kinésithérapie de la Mouillère	12 414 90	511	2313	95058	30900

Imputation 1999				Imputation 2000							
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service		
90	511	2313	95058	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Rénovation Centre de Kinésithérapie de la Mouillière	145 900	90	511	2313	95058	33000
Total sous-chapitre 90 511				158 314							
TOTAL FONCTION 5				158 314							
90	63	2312	00504	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'action sociale	62 155	90	63	2312	00504	34000
90	63	2313	00504	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	146 600	90	63	2313	00504	33000
90	63	2313	99015	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Reconstruction, reconstruction locaux C.S. La Grette	2 955 760	90	63	2313	99015	33000
Total sous-chapitre 90 63				3 164 515							
90	64	2312	96013	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Rénovation des aires de jeux	7 026	90	64	2312	96013	34000
90	64	2313	00504	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	679	90	64	2313	00504	30900
90	64	2313	00504	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	16 060	90	64	2313	00504	33000
Total sous-chapitre 90 64				23 765							
TOTAL FONCTION 6				3 188 280							
90	813	2315	87003	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Bornes de propreté et de nettoyage	142	90	813	2315	87003	35000
Total sous-chapitre 90 813				142							

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	814	2315	89039 30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Conformité et centralisation du réseau éclairage public	9 212 90	814	2315	89039	30900
90	814	2315	89040 30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Extension et modernisation du réseau éclairage public	1 670 499 90	814	2315	89040	30900
90	814	2315	95002 30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Plan Lumière	1 613 540 90	814	2315	95002	30900
Total sous-chapitre 90 814				Eclairage public	3 293 251				
90	815	2182	00508 35000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie	5 330 664 90	815	2182	00508	35000
90	815	2182	82002 35000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement transport	283 935 90	815	2182	82002	35000
90	815	2182	00508 35000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Domaine de la voirie	524 009 90	815	2182	00508	35000
90	815	2188	00508 35000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie	262 209 90	815	2188	00508	35000
90	815	2188	82002 35000	Autres immobilisations corporelles - Emploi du versement transport	4 967 90	815	2188	82002	35000
90	815	2313	00508 35000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie	86 101 90	815	2313	00508	35000
90	815	2313	82002 35000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Emploi du versement transport	36 836 90	815	2313	82002	35000
90	815	2315	00508 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Domaine de la voirie	13 269 90	815	2315	00508	35000
90	815	2315	82002 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Emploi du versement transport	56 145 90	815	2315	82002	35000
90	815	2318	00508 35000	Immobilisations corporelles en cours - Domaine de la voirie	172 180 90	815	2318	00508	35000
Total sous-chapitre 90 815				Transports urbains	6 770 315				

putatilmon 1999				Imputation 2000							
Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service
90	820	205	00501	30100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	21 400	90	820	205	00501	30100
90	820	208	95034	30400	Autres immobilisations incorporelles - Topographie	3 797	90	820	208	95034	30400
Total sous-chapitre 90 820					Aménagement urbain - Services communs	25 197					
90	821	2315	00508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Domaine de la voirie	400 500	90	821	2315	00508	35000
90	821	2315	98001	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Carrefours à feux - Mise aux normes	284 879	90	821	2315	98001	35000
90	821	2318	87014	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Plan de jalonnement	320 336	90	821	2318	87014	35000
Total sous-chapitre 90 821					Equipements de voirie	1 005 715					
90	822	2031	98806	35000	Frais d'études - Plan de déplacement urbain	1 154 314	90	822	2031	98806	35000
90	822	2111	86010	30300	Terrains nus - Tunnel sous la Citadelle	26 916	90	822	2111	86010	30300
90	822	21578	00508	35000	Autre matériel et outillage voirie - Domaine de la voirie	3 861	90	822	21578	00508	35000
90	822	2182	00511	32000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine du parc automobile et matériels divers	5 630	90	822	2182	00511	32000
90	822	2183	86020	35000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Parking de la Mairie	23 050	90	822	2183	86020	35000
90	822	2188	86020	35000	Autres immobilisations corporelles - Parking de la Mairie	14 150	90	822	2188	86020	35000
90	822	2188	96051	35000	Autres immobilisations corporelles - Parking Saint-Paul	6 610	90	822	2188	96051	35000
90	822	2188	96052	35000	Autres immobilisations corporelles - Parking Cusenier	6 611	90	822	2188	96052	35000
90	822	2315	00508	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Domaine de la voirie	4 333 313	90	822	2315	00508	30300

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	822	2315	00508 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Domaine de la voirie	883 645 90	822	2315	00508	35000
90	822	2315	86010 30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Tunnel sous la Citadelle	132 906 90	822	2315	86010	30300
90	822	2315	86020 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Parking de la Mairie	392 496 90	822	2315	86020	35000
90	822	2315	90035 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - «Programme local de Sécurité Routière»	447 980 90	822	2315	90035	35000
90	822	2315	92032 30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Aménagement chemin des Mirounes	54 017 90	822	2315	92032	30300
90	822	2315	97018 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Règlement de voirie	23 000 90	822	2315	97018	35000
90	822	2315	98007 30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation et matériel et outillage technique - Parking du Marché	5 587 204 90	822	2315	98007	30300
90	822	2318	00508 35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Domaine de la voirie	1 643 306 90	822	2318	00508	35000
90	822	2318	95075 35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Passerelle Mazagran	13 596 90	822	2318	95075	35000
90	822	2318	96034 35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Déplacements urbains	30 557 90	822	2318	96034	35000
Total sous-chapitre 90 822				Voirie communale et routes	14 783 162				
90	823	2121	00507 34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine de l'environnement et des espaces verts	43 593 90	823	2121	00507	34000
90	823	2158	00507 34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'environnement et des espaces verts	36 858 90	823	2158	00507	34000

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	823	2188	00507 34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts	312 326 90	823	2188	00507	34000
90	823	2312	00507 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts	646 523 90	823	2312	00507	34000
90	823	2312	87024 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Aménagement de jardins familiaux	193 366 90	823	2312	87024	34000
90	823	2312	96013 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Rénovation des aires de jeux	267 498 90	823	2312	96013	34000
90	823	2312	96016 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Bois St-Laurent - Fontaine - Aménagement des espaces	24 252 90	823	2312	96016	34000
90	823	2312	96018 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Parc de la Famille - Aménagement	109 134 90	823	2312	96018	34000
90	823	2313	00507 34000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'environnement et des espaces verts	16 452 90	823	2313	00507	34000
Total sous-chapitre 90 823					1 650 002				
90	824	2031	00501 30100	Frais d'études - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	470 519 90	824	2031	00501	30100
90	824	2031	95010 30100	Frais d'études - Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	55 050 90	824	2031	95010	30100
90	824	2031	95023 30100	Frais d'études - Secteur sauvegardé - Centre ancien	79 575 90	824	2031	95023	30100
90	824	2031	95024 30100	Frais d'études - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	161 485 90	824	2031	95024	30100
90	824	2031	97032 30100	Frais d'études - Projet pilote urbain CHORUS	200 000 90	824	2031	97032	30100
90	824	2111	00501 30100	Terrains nus - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	134 547 90	824	2111	00501	30100
90	824	2111	95010 30100	Terrains nus - Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	5 097 350 90	824	2111	95010	30100

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	824	2112	00501 30100	Terrains de voirie - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	150 000	90	824	2112	00501 30100
90	824	21318	00501 30100	Constructions - Autres bâtiments - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	605 683	90	824	21318	00501 30100
90	824	2312	88026 30300	Immobilisations en cours - Terrains - DSQ Palente-Orchamps	2 638 920	90	824	2312	88026 30300
90	824	2312	89038 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Actions à caractère social sur autres quartiers	222 458	90	824	2312	89038 34000
90	824	2312	91011 30300	Immobilisations en cours - Terrains - Ilot sensible de Planoise	2 393 894	90	824	2312	91011 30300
90	824	2313	00504 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	96 282	90	824	2313	00504 33000
90	824	2313	82017 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ravalement de façades	1 545 077	90	824	2313	82017 33000
90	824	2313	88026 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - DSQ Palente-Orchamps	28 511	90	824	2313	88026 33000
90	824	2313	94019 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Demolition bâtiments - Gestion active du patrimoine	176 500	90	824	2313	94019 33000
90	824	2313	98011 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Operations liées au transfert de Radio-France	158 353	90	824	2313	98011 33000
90	824	2318	89038 35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Actions à caractère social sur autres quartiers	43 550	90	824	2318	89038 35000
90	824	238	95024 30100	Avance acompte sur commande - Immobilisations corporelles - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	9 166 535	90	824	238	95024 30100
Total sous-chapitre 90 824				Autres opérations d'aménagement urbain	23 424 289				

		Imputation 1999			Imputation 2000						
Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service
90	831	2312	84002	35000	Immobilisations en cours - Terrains - Entretien des berges du Doubs	300 000	90	831	2312	84002	35000
Total sous-chapitre 90 831					Aménagement des eaux	300 000					
TOTAL FONCTION 8						51 252 073					
90	90	2031	00503	30200	Frais d'études - Domaine de l'économie	108 397	90	90	2031	00503	30200
90	90	2031	98003	30100	Frais d'études - ZAC Nord rue de Vesoul	155 880	90	90	2031	98003	30100
90	90	2031	98004	30100	Frais d'études - ZAC Montarmots - Les Planches	232 296	90	90	2031	98004	30100
90	90	2111	99011	30100	Terrains nus - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDP)	1 500 000	90	90	2111	99011	30100
90	90	2132	99011	30100	Immeubles de rapport - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDP)	6 250 000	90	90	2132	99011	30100
90	90	2183	99169	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et informatique - IEN Patente - Reconstruction	283 000	90	90	2183	99169	10100
90	90	2313	99011	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDP)	915 097	90	90	2313	99011	33000
90	90	2313	99013	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment industriel 8, chemin des Pres de Vaux	6 104	90	90	2313	99013	30900
Total sous-chapitre 90 90					Interventions économiques	9 450 774					

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	95	2313	97019 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Camping de Chalezeule - Mise aux normes	15 150 90	90	95	2313	97019 30900
90	95	2313	97019 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Camping de Chalezeule - Mise aux normes	151 923 90	90	95	2313	97019 33000
90	95	2313	99804	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Casino Municipal	318 381 90	90	95	2313	99804
Total sous-chapitre 90 95				Aides au tourisme	485 454				
TOTAL FONCTION 9					9 936 228				
TOTAL CHAPITRE 90				Opérations d'équipement	114 154 297				
				TOTAL INVESTISSEMENT	114 154 297				

## Eaux - Dépenses - Investissement

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
892	21531	00512	30700	Installations à caractère spécifique - - Réseau - Domaine des eaux	16 500	892	21531	00512	30700
892	2154	00512	30700	Matériel industriel - Domaine des eaux	79 000	892	2154	00512	30700
892	2182	00512	30700	Matériel de transport - Domaine des eaux	465 000	892	2182	00512	30700
892	2183	00512	30700	Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine des eaux	23 584	892	2183	00512	30700
892	2313	96002	30700	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	4 495 988	892	2313	96002	30700
892	2315	00512	30700	Installations techniques, matériel - Domaine des eaux	3 248 918	892	2315	00512	30700
892	2315	85701	30700	Installations techniques - Matériel - Gestion centralisée des installations	963 529	892	2315	85701	30700
892	2315	89020	30700	Installations techniques, matériel - Cartographie	158 948	892	2315	89020	30700
892	2315	97005	30700	Installations techniques, matériel, - Equipement de la rocade Nord-Ouest	3 000 000	892	2315	97005	30700
892	2315	99014	30700	Installations techniques, matériel - ZA Champs Montants (KASTLER/EINSTEIN)	450 000	892	2315	99014	30700
TOTAL CHAPITRE 892				Eaux	12 901 467				
TOTAL INVESTISSEMENT					12 901 467				

## Assainissement - Dépenses - Investissement

Imputation 1999						Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service
893	2154	00513	30800	30800	Matériel industriel - Domaine de l'assainissement	3 700	893	2154	00513	30800	30800
893	2172	00513	30800	30800	Matériel spécifique d'exploitation - Domaine de l'assainissement	65 345	893	2172	00513	30800	30800
893	2182	00513	30800	30800	Matériel de transport - Domaine de l'assainissement	73 300	893	2182	00513	30800	30800
893	2183	00513	30800	30800	Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de l'assainissement	28 000	893	2183	00513	30800	30800
893	2313	96002	30800	30800	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	1 979 800	893	2313	96002	30800	30800
893	2315	00513	30300	30300	Installations techniques - Matériel - Domaine de l'assainissement	7 246 755	893	2315	00513	30300	30300
893	2315	00513	30800	30800	Installations techniques - Matériel - Domaine de l'assainissement	623 733	893	2315	00513	30800	30800
893	2315	80800	30800	30800	Installations techniques - Matériel - Télécommande station d'épuration	44 277	893	2315	80800	30800	30800
893	2315	86800	30800	30800	Installations techniques - Matériel - Travaux neufs - Grosses réparations à la station	2 359 008	893	2315	86800	30800	30800
893	2315	89117	30800	30800	Installations techniques - Matériel - Travaux neufs - Réhabilitation réseau	2 206 294	893	2315	89117	30800	30800
893	2315	96003	308000	308000	Installations techniques - Matériel - Equipements des déversoirs d'orages	515 441	893	2315	96003	308000	308000
893	2315	96047	30300	30300	Installations techniques - Matériel - Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel de Besançon	1 000 000	893	2315	96047	30300	30300
893	2315	97005	30300	30300	Installations techniques - Matériel - Equipement de la rocade Nord-Ouest	35 010 513	893	2315	97005	30300	30300
893	2315	98005	30300	30300	Installations techniques - Matériel - Dépollution par temps de pluie	9 804 602	893	2315	98005	30300	30300

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
893	2315	99002	30800	Installations techniques - Matériel - Traitement complet de l'azote	5 940 900	893	2315	99002	30800
893	2315	99014	30300	Installations techniques - Matériel - ZA Champs Montants (KASTLER/EINSTEIN)	700 000	893	2315	99014	30300
TOTAL CHAPITRE 893				Assainissement	67 601 668				
				TOTAL INVESTISSEMENT	67 601 668				

### Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées - Dépenses - Investissement

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
895	2182	00519	50000	Matériel de transport - SSADPA	116 048	895	2182	00519	50000
TOTAL CHAPITRE 895				Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées	116 048				
				TOTAL INVESTISSEMENT	116 048				

## Forêts Communales - Dépenses - Investissement

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	92	2117	93031 34000	Immobilisations corporelles - Bois - Forêt - Forêt de Chailluz - Plantations et dégagements de feuillus	17 316	90	92	2117	93031 34000
90	92	2117	97012 34000	Immobilisations corporelles - Bois - Forêt - Travaux sylvicoles feuillus Chailluz parc. 78-79-80-81 - Aglans parc. 2-23-38	11 796	90	92	2117	97012 34000
90	92	2117	97030 34000	Immobilisations corporelles - Bois - Forêt - Travaux plantations Chailluz 47-66-68-76-90-94-97 - Aglans 9-21-39	11 154	90	92	2117	97030 34000
90	92	2152	86503 34000	Immobilisations corporelles - Installation voirie - Aménagement de chemins forestiers - Chailluz	53 744	90	92	2152	86503 34000
90	92	2182	00514 34000	Immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine des forêts communales	69 110	90	92	2182	00514 34000
90	92	2312	00514 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine des forêts communales	173 045	90	92	2312	00514 34000
90	92	2312	91008 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Mise en conformité des clôtures des parcs animaliers	16 000	90	92	2312	91008 34000
90	92	2312	97009 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Espace Naturel Sensible - Chailluz - Table d'orientation	89 536	90	92	2312	97009 34000
Total sous-chapitre 90 92				Agriculture et industries agro-alimentaires	441 701				
TOTAL FONCTION 9					441 701				
TOTAL CHAPITRE 90				Opérations d'équipement	441 701				
				TOTAL INVESTISSEMENT	441 701				

## Déchets - Dépenses - Investissement

Imputation 1999			Imputation 2000			
Ch.	S/ch. Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch. S/ch. Article	Projet Service
897	2153	95057 30300	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	28 387	897	2153 95057 30300
897	2153	95057 32000	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	695 000	897	2153 95057 32000
897	2182	95022 32000	Matériel de transport - Déchets urbains	150 000	897	2182 95022 32000
897	2183	95022 32000	Matériel de bureau et matériel informatique - Déchets urbains	8 000	897	2183 95022 32000
897	2313	83006 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fonds de renouvellement Usine d'Incineration des Ordures Ménagères	538 000	897	2313 83006 32000
897	2313	96031 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Quai de transfert pour déchets municipaux	75 000	897	2313 96031 32000
897	2313	98017 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Modernisation de l'UJOM	3 747 257	897	2313 98017 32000
897	2313	98021 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Aménagement de locaux	208 202	897	2313 98021 32000
TOTAL CHAPITRE 897			Déchets	5 449 846		
			TOTAL INVESTISSEMENT	5 449 846		

## Zone d'activités des Champs Montants - Dépenses - Fonctionnement

Imputation 1999			Imputation 2000			
Ch.	S/ch. Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch. S/ch. Article	Projet Service
92	824 605	30300	Achat matériel, équipement	1 987 600,00	92 824 605	30300
92	824 608	30300	Frais accessoires sur terrains en co.	4 975,36	92 824 608	30300
Total sous-chapitre 92 824			Autres opérations d'aménagement urbain	1 992 575,36		
TOTAL FONCTION 8				1 992 575,36		
TOTAL CHAPITRE 92			Services individualisés	1 992 575,36		
			TOTAL FONCTIONNEMENT	1 992 575,36		

RECAPITULATION - DEPENSES

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	114 154 297,00
EAUX	INVESTISSEMENT	12 901 467,00
ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	67 601 668,00
SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES	INVESTISSEMENT	116 048,00
FORETS COMMUNALES	INVESTISSEMENT	441 701,00
DECHETS	INVESTISSEMENT	5 449 846,00
ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS	FONCTIONNEMENT	1 992 575,36
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>202 657 602,36</b>

M. Le Maire  
R. SCHWINT



*R. Schwint*

M. Le Comptable du Trésor  
M. PERRIN

9.02.2000



*M. Perrin*

**Etat des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice 1999**  
**Budget Principal - Recettes - Investissement**

Imputation 1999				Imputation 2000							
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch. Article	Projet Service			
90	020	1323	00510	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Domaine de l'administration	168 097	90	020	1323	00510	33000
Total sous-chapitre 90 020				Administration générale de la collectivité	168 097						
TOTAL FONCTION 0					168 097						
90	211	1321	96013	34000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Renovation des aires de jeux	99 502	90	211	1321	96013	34000
90	211	1323	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Domaine de l'enseignement	89 673	90	211	1323	00502	33000
Total sous-chapitre 90 211				Ecoles maternelles	189 175						
90	212	1311	98016	10100	Subventions d'équipement transférables - Etat - Informatisation des écoles	188 427	90	212	1311	98016	10100
90	212	1323	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Domaine de l'enseignement	394 950	90	212	1323	00502	33000
90	212	16412	98016	20200	Emprunts en unité monétaire franc - Informatisation des écoles	1 000 000	90	212	16412	98016	20200
Total sous-chapitre 90 212				Ecoles primaires	1 583 377						
90	213	1323	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Domaine de l'enseignement	410 198	90	213	1323	00502	33000
Total sous-chapitre 90 213				Classes regroupées	410 198						

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	23	1311	00509 49000	Subventions d'équipement transférables - Etat - Domaine de la culture	42 944	90	23	1311	00509 49000
Total sous-chapitre 90 23				Enseignement Supérieur	42 944				
TOTAL FONCTION 2					2 225 694				
90	322	1321	00509 52000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Domaine de la culture	20 000	90	322	1321	00509 52000
90	322	1321	86021 33000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	2 462 700	90	322	1321	86021 33000
90	322	1322	00509 52000	Subventions d'équipement non transférables - Régions - Domaine de la culture	64 000	90	322	1322	00509 52000
90	322	1323	86021	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	3 935 900	90	322	1323	86021 33000
Total sous-chapitre 90 322				Musées	6 482 600				
90	324	1321	82020 33000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	198 984	90	324	1321	82020 33000
90	324	1321	97007 33000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	257 000	90	324	1321	97007 33000
90	324	1322	82020 33000	Subventions d'équipement non transférables - Régions - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	365 800	90	324	1322	82020 33000
90	324	1323	82020 33000	Subventions d'équipement non transférables - Département - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	829 000	90	324	1323	82020 33000

Imputation 1999				Imputation 2000							
Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet	Service
90	324	1323	97007	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	809 457 90	324	1323	97007	33000	
Total sous-chapitre 90 324					Entretien du patrimoine culturel	2 460 241					
TOTAL FONCTION 3						8 942 841					
90	412	1323	00506	30000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Domaine des sports	230 000 90	412	1323	00506	30000	
Total sous-chapitre 90 412					Stades	230 000					
90	413	1321	95053	33000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Piscine La Fayette	368 750 90	413	1321	95053	33000	
Total sous-chapitre 90 413					Piscines	368 750					
90	422	1323	97020	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Maison de quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	490 000 90	422	1323	97020	33000	
90	422	1328	97020	33000	Subventions d'équipement non transférables - Autres organismes - Maison de quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	400 000 90	422	1328	97020	33000	
Total sous-chapitre 90 422					Autres activités pour les jeunes	890 000					
TOTAL FONCTION 4						1 488 750					
90	64	1328	96013	34000	Subventions d'équipement non transférables - Autres organismes - Rénovation des aires de jeux	72 000 90	64	1328	96013	34000	
Total sous-chapitre 90 64					Crèches et garderies	72 000					
TOTAL FONCTION 6						72 000					

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	814	1321	89040 30900	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Extension et modernisation du réseau éclairage public	400 000	90	814	1321	89040 30900
Total sous-chapitre 90 814				Eclairage public	400 000				
90	815	1312	00508 35000	Subventions d'équipement transférables - Régions - Domaine de la voirie	1 670 000	90	815	1312	00508 35000
Total sous-chapitre 90 815				Transports urbains	1 670 000				
90	822	1321	98015 35000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Centre Commercial Ile de France	78 000	90	822	1321	98015 35000
90	822	1321	98806 35000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Plan de Déplacement Urbain	555 000	90	822	1321	98806 35000
90	822	1328	97018 35000	Subventions d'équipement non transférables - Autres organismes - Règlement de voirie	23 000	90	822	1328	97018 35000
90	822	1388	92032 30100	Autres subventions d'investissement non transférables - Autres organismes - Aménagement chemin des Mirounes	366 032	90	822	1388	92032 35000
Total sous-chapitre 90 822				Voirie communale et routes	1 022 032				
90	823	1321	87024 34000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Aménagement de jardins familiaux	62 205	90	823	131	87024 34000
90	823	1321	96013 34000	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Rénovation des aires de jeux	21 000	90	823	1321	96013 34000
90	823	1323	96016 34000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Bois Saint-Laurent - Fontaine - Aménagement des espaces	60 000	90	823	1323	96016 34000
90	823	1323	96018 34000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Parc de la Famille - Aménagement	384 954	90	823	1323	96018 34000

Imputation 1999				Imputation 2000							
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service		
90	823	1328	96013	34000	Subventions d'équipement non transférables - Autres organismes - Renovation des aires de jeux	60 000	90	823	1328	96013	34000
Total sous-chapitre 90 823				Espaces verts urbains	588 159						
90	824	1321	88026	30300	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - DSQ Palente-Orchamps	400 000	90	824	1321	88026	30300
90	824	1321	89153	30300	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Convention de quartier Brulard	801 684	90	824	1321	89153	30300
90	824	1321	95010	30100	Subventions d'équipement non transférables - Etat et établissements nationaux - Aménagement secteurs Prés de Vaux et port fluvial	120 000	90	824	1321	95010	30100
90	824	1322	82017	33000	Subventions d'équipement non transférables - Régions - Ravalement de façades	260 663	90	824	1322	82017	33000
90	824	1322	88026	30300	Subventions d'équipement non transférables - Régions - DSQ Palente-Orchamps	1 200 000	90	824	1322	88026	30300
90	824	1322	89153	30300	Subventions d'équipement non transférables - Régions - Convention de quartier Brulard	467 010	90	824	1322	89153	30300
90	824	1322	95024	30100	Subventions d'équipement non transférables - Régions - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	734 758	90	824	1322	95024	30100
Total sous-chapitre 90 824				Autres opérations d'aménagement urbain	3 984 115						
TOTAL FONCTION 8					7 664 306						
90	90	1311	99011	33000	Subventions d'équipement transférables - Etat - Bâtiment Industriel 17, rue Thomas Edison (SNDR)	878 260	90	90	1311	99011	33000
90	90	1312	99011	33000	Subventions d'équipement transférables - Régions - Bâtiment Industriel 17, rue Thomas Edison (SNDR)	900 000	90	90	1312	99011	33000
Total sous-chapitre 90 90				Interventions économiques	1 778 260						

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
90	95	1322	97019 33000	Subventions d'équipement non transférables - Régions - Camping de Chalezeule - Mise aux normes	250 000	90	95	1322	97019 33000
Total sous-chapitre 90 95				Aides au tourisme	250 000				
TOTAL FONCTION 9					2 028 260				
TOTAL CHAPITRE 90				Opérations d'équipement	22 589 948				
911		16412	20200	Emprunts en unité monétaire franc	67 000 000	911		16412	20200
911		16818	96013 20200	Emprunts - Autres prêteurs - Renovation des aires de jeux	108 000	911		16818	96013 20200
911		2761	85021 30200	Créances pour avances en garanties d'emprunt - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	4 299 223	911		2761	85021 30200
911		27635	85021 30200	Créances sur groupement de collectivités - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	400 000	911		27635	85021 30200
				Dettes et autres opérations financières	71 807 223				
TOTAL CHAPITRE 911				Dettes et autres opérations financières	71 807 223				
				TOTAL INVESTISSEMENT	94 397 171				

## Assainissement - Recettes - Investissement

Imputation 1999				Imputation 2000					
Ch.	S/ch.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch.	Article	Projet Service
893	10232	97005	30300	Complément de dotation - Collectivités - Etablissements publics locaux - Equipement de la rocade Nord-Ouest	7 060 000	893	10232	97005	30300
893	10238	86800	30800	Complément de dotation - Autres organismes - Travaux neufs - Grosses réparations à la station	2 153 000	893	10238	86800	30800
893	10238	89020	30800	Complément de dotation - Autres organismes - Cartographie	60 300	893	10238	89020	30800
893	10238	89117	30800	Complément de dotation - Autres organismes - Travaux neufs, réhabilitation réseau	704 000	893	10238	89117	30800
893	10238	97005	30300	Complément de dotation - Autres organismes - Equipement de la rocade Nord-Ouest	6 450 000	893	10238	97005	30300
893	10238	98005	30300	Complément de dotation - Autres organismes - Dépollution par temps de pluie	2 424 000	893	10238	98005	30300
893	10238	99002	30800	Complément de dotation - Autres organismes - Traitement complet de l'azote	2 400 000	893	10238	99002	30800
893	1681	00513	30300	Agence financière de l'Eau - Domaine de l'assainissement	175 999	893	1681	00513	30300
893	1681	86800	30800	Agence financière de l'Eau - Travaux neufs - Grosses réparations à la station	471 000	893	1681	86800	30800
893	1681	89117	30800	Agence financière de l'Eau - Travaux neufs, réhabilitation réseau	540 000	893	1681	89117	30800
893	1681	97005	30300	Agence financière de l'Eau - Equipement de la rocade Nord-Ouest	4 300 000	893	1681	97005	30300
893	1681	98005	30300	Agence financière de l'eau - Dépollution par temps de pluie	2 000 000	893	1681	98005	30300
893	1681	99002	30800	Agence financière de l'eau - Traitement complet de l'azote	1 200 000	893	1681	99002	30800
TOTAL CHAPITRE 893				Assainissement	29 938 299				
				TOTAL INVESTISSEMENT	29 938 299				

## Forêts Communales - Recettes - Investissement

Imputation 1999		Imputation 2000								
Ch.	S/ch. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Ch.	S/ch. Article	Projet	Service	
90	92	1321	95055	34000	Subventions d'équipement - Etat - Côte de Chailluz - Travaux voies forestières	14 396	90	92	1321 95055	34000
90	92	1321	97012	34000	Subventions d'équipement - Etat - Travaux sylvicoles feuillus Chailluz parcelles 78-79-80-81 - Aglans parcelles 2-23-38	61 263	90	92	1321 97012	34000
90	92	1321	97031	34000	Subventions d'équipement - Etat - Travaux plantation Chailluz 74-75	24 900	90	92	1321 97031	34000
90	92	1323	97009	34000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - Espace Naturel Sensible - Chailluz - Table d'orientation	14 721	90	92	1323 97009	34000
Total sous-chapitre 90 92					115 280					
TOTAL FONCTION 9					115 280					
TOTAL CHAPITRE 90					115 280					
TOTAL INVESTISSEMENT					115 280					

### Déchets - Recettes - Investissement

Imputation 1999		Imputation 2000	
Ch.	S/ch. Article Libellés	Ch.	S/ch. Article Libellés
897	16 Emprunts	897	16 32000
TOTAL CHAPITRE 897		5 300 000	
Déchets		5 300 000	
TOTAL INVESTISSEMENT		5 300 000	

### Zone d'activités des Champs Montants - Recettes - Fonctionnement

Imputation 1999		Imputation 2000	
Ch.	S/ch. Article Libellés	Ch.	S/ch. Article Libellés
92	7015 Ventes de terrains aménagés	92	7015 30100
Total sous-chapitre 92 824		4 500 000	
Autres opérations d'aménagement urbain		4 500 000	
TOTAL FONCTION 8		4 500 000	
Services individualisés		4 500 000	
TOTAL CHAPITRE 92		4 500 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT		4 500 000	

## RECAPITULATION - RECETTES

BUDGET PRINCIPAL			94 397 171
ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	29 938 299
FORETS COMMUNALES		INVESTISSEMENT	115 280
DECHETS		INVESTISSEMENT	5 300 000
ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS		FONCTIONNEMENT	4 500 000
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>134 250 750</b>

M. Le Maire  
R. SCHWINT




M. Le Comptable du Trésor  
M. PERRIN

9.02.2000


